Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12894 – 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 13-LUNDI 14 JUILLET 1986

Duel à Rome

APRÈS avoir établi un record absolu de longévité dans l'histoire de la République italienne – 1 058 jours à la tête des affaires, – M. Bettino Craxi avait démissionné le 27 juin dernier, poignardé par les « francs-tireurs » de sa majorité qui, dans l'anonymat d'un scrutin, lui avaient refusé leur confiance.

Ayant gouverné dans un style autoritaire et souvent flamboyant, il ne pouvait pas tomber sans éclat. La tournure que prend la crise est à la hauteur du personnage : un duel sans merci entre le Parti socialiste et ses grands alliés démocrates-chrétiens. Un arrangement paraissait pourtant possible : M. Craxi aurait mené la barque jusqu'à la fin de la législature puis – tout en restant à bord – passé le gouvernail pour plusieurs années au « principal parti italien », qui, dans l'esprit de beaucoup de ses membres, n'aurait jamais dû le lâcher.

Ce « mariage d'une durée biblique » n'était pas du goût du président du conseil. Il vient de s'offrir le luxe de récuser M. Andreotti, que le président Cossiga chargeait de sa succession.

Du coup, le « gouvernement à cinq » est bel et bien condamné. Devant le combat des géants, les pygmées de la coalition ne peuvent que se répandre en plaintes et suggestions vaines. Entre autres M. Spadolini, secrétaire du petit Parti républicain, qui proposait une « garantie à trois » pour le futur président du conseil. Comme l'a dit drôlement un dirigeant socialiste : « Le fait de désigner quelqu'un pour se porter garant du parrain n'existe même pas dans la Mafia. »

EN fait, M. Craxi – serein dans l'épreuve – est un phénomène atypique et sans précédent dans la politique de la péninsule. Son parti vient de faire bonne figure aux élections régionales de Sicile mais reste une formation tournant autour de 11 % de l'électorat. Tel Napoléon à l'île d'Elbe, le secrétaire du PSI ne peut s'accommoder de régner sur un territoire aussi restreint. Il a du moins réussi à donner aux Italiens le goût de la stabilité, et ses compatriotes lui savent gré d'avoir ralenti l'inflation. Voici qu'ils retrouvent avec un agacement teinté d'ironie le carrousel des candidats pressentis et des déclarations amphigouriques sur les perrons présidentiels qui fit le charme et l'impuissance de la Quatrième République française.

A ce stade de la crise, après l'affront calculé qu'est le refus d'un vieux routier comme M. Andreotti – lui-même, avec une savante fausse modestie, estime avoir été pressenti pour son « ancienneté », – on voit mal comment le couple qui gouverna le pays pourrait se réconcilier.

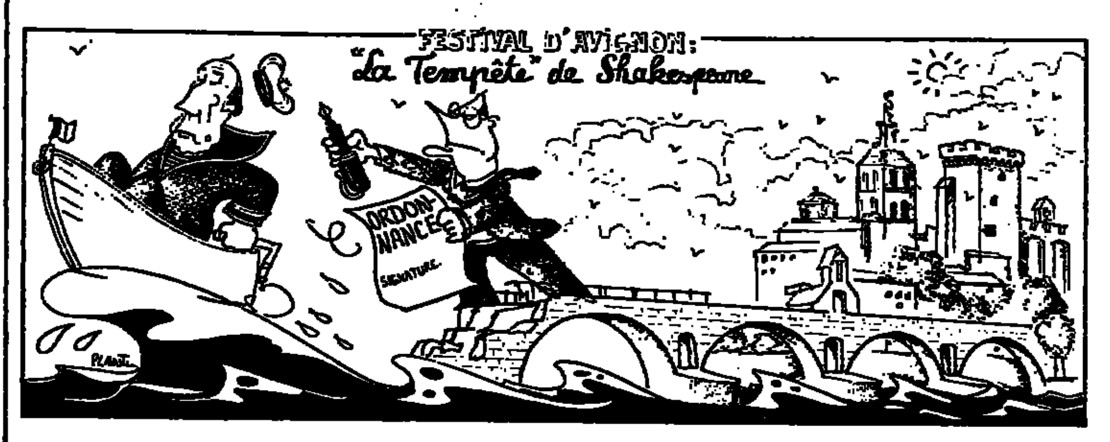
C'est donc à des élections anticipées que l'on songe à Rome. Il serait bien étonnant qu'elles règlent quoi que ce soit, et le prestige personnel incontestable de M. Craxi ne vaudra probablement pas la moindre percée significative à son parti. Comme l'écrit dans son éditorial « la Repubblica » : « Le déroulement tourmenté de cette crise prouve que chez nous la société civile est plus avancée que la société politique. » On n'en avait jamais douté, même si M. Craxi – par son style impérieux, son savoir-faire et son faire savoir – avait pu un temps donner l'impression que le système lui-même était en train de changer de nature.

...

PEUT-ÊTRE l'Italie, en retrouvant M. Andreotti – déjà cinq fois président du conseil, – le contraire d'un homme neuf pour succéder à un homme à poigne, a-t-elle pris plus profondément conscience de l'usure de son personnel politique et des inconvénients de ses jeux parlementaires.

Epreuve de vérité pour la cohabitation

M. Mitterrand décidé à ne pas signer telle quelle l'ordonnance sur les dénationalisations



A chacun son feu d'artifice. M. François Mitterrand, lui, a pris l'habitude, ces dernières années, de profiter de son rendez-vous rituel avec Yves Mourousi, en direct de l'Elysée, sur TF 1, le jour de la fête nationale, pour allumer de gros pétards politiques.

C'est le 14 juillet 1984 qu'il avait mis fin à la « guerre scolaire » en désavouant le ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary, dont la démission avait entraîné le départ du premier ministre, M. Pierre Mauroy, et son remplacement par M. Laurent Fabius.

C'est le 14 juillet 1985 qu'il avait défini sa conception de la « cohabitation » avec la droite, dans la perspective d'un renversement de la majorité parlementaire, en posant les premiers jalons d'une coexistence négociée.

En ce lundi 14 juillet 1986, le président de la République va-t-il sortir de sa poche un nouveau pétard ? La réponse paraît devoir être affirmative. M. Mitterrand se propose d'abord de réaffirmer sa prééminence dans la conduite de la politique étrangère de la France.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 6.)

Les chrétiens de Beyrouth-Est
Rendre le « réduit » viable...
PAGE 3

M. Baudis contre M. Joxe
Le maire de Toulouse met en cause l'ancien ministre de l'intérieur après l'annulation des élections législatives dans la Haute-Garonne
PAGE 6

La loi sur la réforme des universités
M. Devaquet entre les « libéraux » et les « étatistes »
PAGE 8

Un médecin expérimente sur lui-même un vaccin antiparasitaire
Un espoir pour des millions de personnes atteintes dans le monde
PAGE 8

Le sommaire complet se trouve page 16

Action directe et l'attentat contre la police

Le geste d'un desperado ?

Les obsèques du commissaire Marcel Basdevant, tué dans l'attentat contre les locaux de la PJ à Paris, ont été célébrées, le samedi 12 juillet. « Les policiers sont notre premier rempart », a déclaré M. Jacques Chirac, au cours de la cérémonie officielle.

Les revendications en font foi : les auteurs de l'attentat contre des locaux de la police judiciaire parisienne, mercredi 9 juillet, et ceux des attentats commis, dans la nuit du 5 au 6 juillet, à Paris, contre des bureaux des sociétés Thomson et L'Air liquide seraient bel et bien les mêmes. Ils se réclament en tout cas d'Action directe selon le même « canal ».

Le texte parvenu, vendredi, au *Monde*, signé « *Commando Loïc Lefèvre Action directe* », revendiquant « *l'action contre la préfecture de police* », et le communiqué adressé à notre rédaction au nom d'Action directe après les attentats contre les deux sociétés, ont en effet la même origine. Même calligraphie au normographe de l'adresse sur l'enveloppe, même frappe de machine à écrire, même type d'enveloppe et de photocopie, même style de rédaction enfin.

Le premier communiqué avait été posté, le dimanche 6 juillet à 17 heures, du centre de tri de Paris-Montparnasse, le second, le jeudi 10 juillet à 11 heures, du centre de tri de Paris-Austerlitz.

Cependant, par-delà l'utilisation d'un sigle connu, ces textes révèlent une évolution : « *Nous ne sommes pas dans la simple répétition : il y a du neuf* », confie un enquêteur. Action directe n'est pas un groupe monolithique et l'appellation commune recouvre plusieurs noyaux, tendances ou branches, aux logistiques opérationnelles et aux références idéologiques différentes.

Les deux communiqués de cette dernière semaine traduisent l'existence de la branche « *nationale* » du groupe terroriste, qui ne s'était jusqu'ici manifestée que par des attentats à l'explosif faisant des dégâts matériels, par opposition à la branche « *internationaliste* » qui, depuis sa fusion en janvier 1985 avec la Fraction armée rouge ouest-allemande, n'avait pas hésité à programmer des assassinats individuels.

EDWY PLENEL.

(Lire la suite page 7 et nos informations page 16.)

Ouverture du 40e Festival

Avignon sous « la Tempête »

Il y a un manège à l'ancienne, place de l'Horloge. Sur les murs, peintes en trompe-l'œil, des fenêtres avec des personnages, dont bien évidemment Gérard Philipe. Des chats efflanqués aux yeux insolents rôdent, nerveux, autour des cuisines d'hôtel.

Dans le jardin du festival, vendredi 11 juillet, il y avait M. Léotard, le ministre de la culture et de la communication, en manches de chemise rayée, le maire d'Avignon en sombre, Michel Guy en clair, Alain Crombecque chiffonné, une foule, des photographes, des tables pour un en-cas, Alfredo Arias en blanc, étrangement calme, pour un metteur en scène dont le spectacle – *la Tempête* – va inaugurer dans la Cour d'honneur le 40e Festival.

Au cloître des Carmes, on donne *Don Carlos*, mais si l'inauguration officielle ne se faisait pas à la Cour d'honneur, ce serait la révolution. C'est là que va le ministre. L'ancien ministre, Jack Lang, et sa femme Monique, y sont également, avec un air de vacances. Sur les gradins du bas, tout le monde se connaît et s'embrasse. Plus haut, sont les spectateurs qui ont loué leurs places. Ils profitent mieux du décor, du reflet des murailles dans le plan d'eau qui entoure l'île magique de Prospero.

Quand la lumière s'éteint, s'effacent les différences, et ne reste plus qu'un seul public, dans une même attente. C'est pendant le spectacle que se dégagent et se ressentent des moments d'unanimité.

Ainsi : la vision de la muraille, reproduite par Roberto Plate en ruines si harmonieuses, que la vraie semble la reconstitution moderne d'un palais antique. Ainsi : la grâce précieuse et très nostalgique des compositions d'ensemble, qui touche, étonne car en plein air, sur un vaste espace, Arias parvient à donner la même fragilité inquiète que sur une petite scène fermée, la même impression fugace d'un regret brûlant qui affleure. Et c'est en complète opposition avec la fracassante théâtralité des scènes de clowns rythmées, réglées sans faille.

Le public rit, applaudit. Il s'émerveille aux magies, substitutions, apparitions – le domaine reconnu d'Arias, comme le travestissement. Celui de Marilu Marini en Caliban est époustouflant. Par quelles manipulations est-elle devenue ce faune tordu à la voix rauque ? Par le maquillage gris-terre, la perruque aux cheveux pauvres, les fausses dents qui déforment le visage mais également par une sorte d'angoisse, celle d'un être disgracié, et la nôtre devant un malheur qui nous gêne et nous laisse impuissant.

Selon son habitude, Arias prend une allure sage et décale juste assez pour éveiller un trouble. Pierre Dux est un Prospero dont les pouvoirs magiques paraissent sans mystère. Les naufragés, censés représenter le monde vivant ressemblent à des statuettes funéraires. Caliban est pathétique, mais Ariel contient à peine son agressivité.

Les répétitions de *la Tempête* ont eu lieu en plein mistral, mais la première représentation s'est passée dans une calme douceur. Et à la dernière réplique, au dernier roulement des applaudissements, une fois les trépignements apaisés, le vent s'est levé.

COLETTE GODARD.

(Lire page 9 la critique de MICHEL COURNOT.)

MM. Gattaz, Chotard et la présidence du CNPF

Un troisième homme entre les Yvon

Après la décision de M. Yvon Gattaz, annoncée le vendredi 11 juillet, de ne pas demander le renouvellement de son mandat à la mi-décembre prochain, la liste des « éligibles » à la présidence du CNPF s'allonge.

Il y a quatre mois, le 17 mars, au lendemain des élections législatives, lorsque M. Yvon Chotard avait annoncé à la surprise générale qu'il démissionnait de la vice-présidence du CNPF, une triple question s'était posée : Pourquoi ce jour-là ? Pourquoi cette manière de coup de théâtre ? Que cachait cette annonce ? Aujourd'hui, la même triple interrogation reste d'actualité, à propos, cette fois, du geste de M. Yvon Gattaz.

Bien que de profondes inimitiés opposent les deux hommes, rivaux irréconciliables, plusieurs des raisons officielles qu'ils ont chacun exprimées à l'appui de leur décision illustrent une étrange similitude. « *Je ne renoncerai pas au combat que je mène comme chef d'entreprise... mais, dans les circonstances actuelles, je veux disposer de toute ma liberté d'action et de jugement* », écrivait M. Chotard. « *L'exercice de la présidence du CNPF exige une liberté d'action qui ne peut être entachée du moindre soupçon d'électoralisme... Les projets ambitieux d'expansion de la société Radiall que je dirige avec mon frère nécessiteront la mobilisation de toutes les énergies, et je pense que ma présence sera nécessaire* », réplique aujourd'hui M. Gattaz.

Le départ de la course à la succession a été donné par M. Gattaz lui-même, dans une période de relatif calme, social et politique, et c'est là un point à mettre à l'actif du président du CNPF. A placer aussi à son crédit les efforts menés depuis cinq ans pour que les entreprises et leurs chefs, qui, naguère et pour beaucoup, n'étaient que des incapables lorsqu'ils faisaient faillite et des usurpateurs lorsqu'ils dégageaient des profits, tiennent désormais le haut du pavé dans une large partie de l'opinion, puisqu'ils ouvrent le chemin obligé de la bataille pour l'emploi et le progrès.

Réussite enfin pour avoir su sans trop de dommages naviguer dans les eaux tumultueuses d'un pouvoir ancré à gauche jusqu'au printemps dernier et dans une conjoncture économique médiocre.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(Lire la suite page 13.)

Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 13 juillet. – *Bonn :* Visite du premier ministre du Pakistan.

Lundi 14 juillet. – *Grande-Bretagne :* Visite de M. Chevarnadze, ministre soviétique des affaires étrangères.

Bruxelles : Conseil des ministres de l'agriculture de la CEE.

Madrid : Visite de M. Zhao Ziyang, premier ministre chinois.

Nairobi : Réunion des chefs d'Etat de l'Afrique de l'Est.

Afrique du Sud : Rentrée scolaire.

Mardi 15 juillet. – *Paris :* Visite en France du ministre ouest-allemand de l'environnement à propos de la centrale de Cattenom.

Londres : Visite du secrétaire général de la Ligue arabe.

Moscou : Visite du premier ministre soudanais.

Washington : Vote du Sénat sur la retransmission de ses débats à la télévision.

Haïti : Procès de Luc Désir, ancien haut fonctionnaire de police.

Mercredi 16 juillet. – *Washington :* Le premier ministre pakistanais est reçu par M. Reagan.

Bruxelles : Conseil des ministres du budget de la CEE.

Jeudi 17 juillet. – *Tunis :* Visite de M. Raimond, ministre français des affaires étrangères.

Beyrouth : Manifestations populaires contre la guerre.

Samedi 19 juillet. – *Turquie :* Reconduction de la loi martiale dans cinq provinces.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620.000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

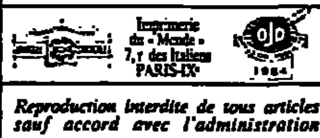
Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.



Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 650 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 11 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 11 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

Il y a cinquante ans

L'aller-retour d'André Gide en URSS

DE Staline à Khrouchtchev, tous les dignitaires soviétiques du jour et du lendemain sont alignés sur le podium de la place Rouge, avec, outre le Bulgare Dimitrov, président du Komintern, un seul étranger, une marche en contrebas : André Gide. Un effort plisse son front dégarni, comme pour mieux déchiffrer une énigme. La mère patrie de la révolution enterre son Victor Hugo : Maxime Gorki.

Depuis quatre ans, en publiant ses *Pages de journal*, Gide a fait connaître son adhésion au communisme soviétique. En 1935, ses *Nouvelles Nourritures* ont retenti comme un appel à la révolte des prolétaires : *« Camarade, n'accepte pas la vie telle que la proposent les hommes ! »* Si ses nouveaux camarades l'avaient mieux lu, ils auraient plus prudemment ouvert leurs rangs à ce non-conformiste congénital. Quarante ans plus tôt, *les Nourritures terrestres*, auxquelles son manifeste faisait écho, adjurait le lecteur de *« jeter »* son propre livre. Toute la vie, toute l'œuvre de cet *« esprit non prévenu »* n'avaient été qu'une infatigable émancipation. Famille, religion, morale sexuelle, colonialisme, et maintenant le système économique et social, tout ce qui fonde la société de son temps a éprouvé la pointe d'une plume d'autant plus décapante qu'elle est plus rigoureusement contrôlée. Pour Gide, le communisme ne peut être qu'une interrogation, non une réponse.

Sa « conversion » de 1932 avait fait grand bruit ; son *Retour de l'URSS* de 1936, suivi des *Retouches* de 1937, son « apostasie », en fera plus encore.

Gide ne fut pas le premier visiteur à rapporter d'Union soviétique un témoignage critique. Dès son origine, le lâchage de Brest-Litovsk et la répudiation des emprunts russes, l'Union soviétique n'avait cessé d'être en France un objet de controverses, mais nombre des témoins récents – de Trotski, exilé par Staline, à Ernest Mercier, grand capitaliste – passaient à tort ou à raison pour partisans. Georges Duhamel avait publié en 1927 un *Voyage à Moscou* nuancé mais suffisamment favorable pour que le maréchal Pétain dise lors de l'élection de l'auteur à l'Académie : *« Encore un bolchevik »*.

La messe en latin

Un ouvrage aurait dû ouvrir les yeux de Gide : *Vers l'autre flamme*, trois volumes accablants que publièrent à Paris en 1929 Panaït Istrati, Boris Souvarine et Victor Serge, sous la seule signature du premier. Mais il ignora Istrati, qui mourut en 1935, comme, sur le moment, Souvarine, dont la biographie de Staline, cette même année, n'eut droit qu'à dix lignes dans *la Nouvelle Revue française*. Quant à Victor Serge, il était emprisonné en URSS depuis 1933 et ne sera libéré, en mai 1936, qu'après de multiples interventions en sa faveur, dont celle de Gide.

En tout cas, ces désabusés n'avaient ni littérairement ni politiquement la notoriété de l'écrivain, et leurs « retours » ne pouvaient avoir le même retentissement. Celui de Gide fit date et sera suivi en France, jusqu'à la guerre mondiale, de nombreux réquisitoires de visiteurs bien intentionnés au départ et *« revenus »* d'URSS dans tous les sens du terme.

Si Gide avait toujours été fasciné par *« la Russie »* et ses écrivains, la politique, et particulièrement celle de la gauche, le laissa longtemps indifférent. Sa vieille amitié pour Léon Blum s'adressait à l'esthète, non au socialiste. C'est par le biais de l'anticolonialisme, alors qu'il approchait de la soixantaine, qu'il « entra en politique » ; encore ne découvrit-il la réalité coloniale, en 1925, qu'en allant observer les papillons au Congo...

La persécution des communistes par les nazis en Allemagne (où Gide allait souvent) et la fréquentation de jeunes marxisants firent le reste. La doctrine n'y eut aucune part. Gide s'astreignit laborieusement à la lecture du *Capital*, mais Marx lui resta toujours sur l'estomac : *« C'est la messe en latin. Où l'on ne comprend pas, l'on s'incline »* (1937). En revanche, son christianisme personnel y fut pour beaucoup. *« Ce qui m'amène au communisme, ce n'est pas Marx, c'est l'Evangile »* (1933).

Toujours est-il que, tout en refusant l'embrigadement dans le Parti, Gide franchit le pas sans réserve. Souhaitant *« de tout cœur la déroute du capitalisme »*, se délectant des discours de Staline, ne voyant de *« salut »* que dans *« le plan de la Russie nouvelle »*, il écrit *« la tête froide »*, le 23 avril 1932 : *« S'il fallait donner ma vie pour assurer le succès de l'URSS, je la donnerais aussitôt. »* Il fait des discours, préside des réunions publiques (où il s'ennuie ferme), lève le poing comme tout le monde, publie *les Caves du Vatican* en feuilleton dans *l'Humanité*, va demander à Berlin la libération de Dimitrov, emprisonné sans charges depuis l'incendie du Reichstag.

Ce grand voyageur hésite pourtant à vérifier sur place le bien-fondé de ses convictions. Des doutes l'effleurent en 1934. Raison de plus pour aller voir, lui dit Martin du Gard. Gide ne se décide que dans la fièvre du Front populaire. Il veut revoir Gorki malade et que l'on dit désabusé. Pour corroborer ses impressions, il tient à être accompagné d'un groupe assez hétérogène : Herbart bien sûr (revenu pour quelques jours de Moscou au début de juin 1936), leur ami commun Jef Last, l'éditeur Jacques Schiffrin (qui parle russe), et deux jeunes romanciers qu'il connaît peu : Eugène Dabit (*Hôtel du Nord*) et Louis Guilloux (*le Pain noir*).

« Nos yeux vraiment s'ouvrirent »

Gide arrive à Moscou par avion le 17 juin avec Herbart ; les autres les rejoindront par mer. Gide est porté en triomphe, et c'est le début de deux mois de liesse officielle et populaire. Gide ne reverra Gorki que sur son lit de mort, le 18 ; le 20, lors de la cérémonie sur la place Rouge, il dira imprudemment (et s'en repentira) que, en *« étant révolutionnaire, l'écrivain n'est plus un opposant »*. A Leningrad, du 1er au 4 juillet, il accueille ses autres compagnons. Puis, le 12 juillet, tout le monde part pour le Caucase et la mer Noire.

Mais à Tiflis, Schiffrin et Guilloux décident de regagner Paris – or, écrira Gide, c'est à partir de Tiflis que *« nos yeux vraiment s'ouvrirent »*. A Sébastopol, Dabit est hospitalisé et mourra à l'hôpital. Ainsi, seul Herbart aura accompagné Gide de bout en bout.

Ils sont de retour à Moscou le 20 août, le lendemain de l'ouverture du premier des grands procès staliniens. Le 24, quand ils repartent pour Paris, la *Pravda* annonce l'exécution des deux principaux accusés, Kamenev et Zinoviev. Gide n'en soufflera mot dans son premier livre, et il salue d'un *« au revoir »* télégraphique *« la patrie du socialisme victorieux »*.

Hypocrisie protocolaire ? Rien n'est moins sûr. Ce qui frappe le lecteur du *Retour de l'URSS*, publié le 13 novembre, c'est la modestie (cent vingt-cinq pages), la modération (on est loin du « coup de gueule » d'Istrati), le sentiment que l'expression de la vérité sur *l'URSS en formation* (premier titre envisagé) contribuera à lui rendre ses vertus.

Il s'agit d'un carnet impressionniste, de notes *« psychologiques »*, avec des effusions qui font sourire (ah ! ces miséreux adorables à les *« serrer sur son cœur » !*), quelques observations qui étonnent les visiteurs d'aujourd'hui – *« Dans des contrées entières »*, l'URSS présente le visage riant d'un bonheur où, il est vrai, l'*« ignorance »* a sa part, – et une obstination naïve à persuader le lecteur que le système aurait de meilleures chances de réussite en France.

Cet optimisme opiniâtre semble cependant quelque peu artificiel tant l'auteur accumule les observations négatives : la pauvreté, les queues, les marchandises *« consternantes »*, les enfants abandonnés, une misère d'autant plus atroce, précisera Gide dans ses *Retouches*, que, le bonheur du peuple étant garanti par l'Etat, elle ne peut être que coupable... *« Il n'y a plus de classes en URSS, c'est entendu, mais il y a des pauvres, il y en a trop ; beaucoup trop. »* Pis encore : le *« nivellement »*, la *« dépersonnalisation »*, l'*« uniformité des mises »* et sans doute *« des esprits »*. *« Le bonheur de tous ne s'obtient qu'aux dépens de chacun. Pour être heureux, soyez conformes. » « Chaque matin, la* Pravda *enseigne ce qu'il sied de penser. »*

Ce qui scandalise le plus Gide, c'est le dévoiement de l'idéal révolutionnaire, le recours au rendement au nom du stakhanovisme – *« On avait le knout autrefois »*, – la dictature des profiteurs, l'embourgeoisement des mœurs avec les législations nouvelles contre l'avortement et l'homosexualité, à quoi il ajoutera dans ses *Retouches* la réapparition du mysticisme religieux : *« Aux spoliés, l'opium. »*

Ces *Retouches* de l'été 1937 sont d'abord destinées à combler des lacunes. Gide précise ses trop sommaires remarques économiques avec force chiffres (fournis par Victor Serge) ; il dénonce enfin, mais sans insister, les procès politiques, le système policier et le mouchardage, *« vertu civique »* ; et surtout, il tient à corriger, avec un an de recul, les espoirs qu'il avait encore en rentrant de Moscou. Aux communistes qui lui reprochent de peindre une Union soviétique immuable, il répond : Oui, elle change, son état empire *« de mois en mois »*. Alors que le *Retour* concluait : *« L'URSS n'a pas fini de nous instruire et de nous étonner »*, les *Retouches* tranchent : *« Elle a trahi tous nos espoirs. »*

« Bave empoisonnée »

Dans l'opinion française, où l'euphorie populaire post-électorale est déjà retombée, le choc est considérable : une centaine d'articles de presse en quelques semaines, 146 000 exemplaires tirés en moins d'un an et des traductions en quatorze langues.

La droite ironise et pavoise. La gauche libérale et socialiste loue dans son ensemble l'honnêteté intellectuelle de Gide, avec çà et là des polémiques inattendues.

Après le *Retour*, chacun attendait la réaction du PC, qui attendait... celle de Moscou. Quelle leçon tireraient-ils des critiques de l'écrivain ? Question naïve : le 3 décembre, la *Pravda* lance une bordée d'injures : *« Calomnies éhontées (...), bave empoisonnée d'un digne fils de la petite-bourgeoisie »*, etc. Le ton est donné, et tous ceux qui, en URSS et ailleurs, se veulent *« dans la ligne »*, même Eisenstein, et même, dit-on, Pasternak, avec qui Gide avait noué des relations amicales, se joignent au concert. *L'Humanité* rompt le silence le 18 décembre en publiant, procédé cher à la presse communiste, l'article de la *Pravda*. Aragon s'en prend aux *« avocats de Hitler »* ; Romain Rolland, jusqu'alors réservé vis-à-vis de Moscou, donnera aussi de la voix. Les allusions à de présumées préoccupations *« commerciales »* de Gide et à sa pédérastie supposée déçue ne manqueront pas. Il répond, comme avant lui Istrati, que l'URSS lui offrait un pont d'or pour chanter ses louanges, et, dans ses derniers écrits *(Ainsi soit-il)*, il confiera que son penchant avoué n'avait bénéficié dans *« aucun autre pays »* de *« pareille complaisance et connivence »*, *« d'une immunité particulière »*.

Rares sont les communistes qui tenteront une réfutation sérieuse : Georges Friedmann, dans son livre *De la Sainte Russie à l'URSS*, et Paul Nizan (*« Tout n'est pas faux, mais tout est mal interprété »*), qui sera lui-même fustigé comme *« contre-révolutionnaire »* quand il se sera élevé, en 1939, contre le pacte Hitler-Staline.

L'objection d'opportunité

Parmi les compagnons de voyage de Gide, seul Louis Guilloux s'indigne de son *« retournement total »*, mais les autres soulèvent l'objection d'opportunité : doit-on s'en prendre au régime soviétique au moment où l'URSS devient l'alliée « objective » indispensable aux hommes de liberté dans la guerre déjà engagée contre le nazisme en Espagne, et qui va embraser l'Europe et le monde ? N'est-il pas légitime de pactiser avec le diable contre un diable plus menaçant encore ? Jusqu'en 1945, ce cas de conscience se posera à tous les démocrates. *« Impubliable »*, dit Malraux à Herbart, venu lui montrer le manuscrit du *Retour* sur le front espagnol.

Gide avait à peine évoqué ce dilemme en conclusion du *Retour*, en espérant que l'aide soviétique aux républicains espagnols annonçait *« un heureux rétablissement »*. Mais, précisément, dans cette Espagne déchirée par la guerre civile, les persécutions staliniennes contre les communistes hérétiques du POUM le posent avec une acuité plus dramatique encore. Gide proteste, et nombre de communistes ou sympathisants, notamment des intellectuels promis à la gloire, rompent alors avec Moscou, soit intimement et secrètement (Malraux), soit publiquement (Orwell, Koestler). C'est alors, en 1937, que Herbart décide de publier son propre témoignage : *En URSS*.

Gide, quant à lui, estima toujours qu'à trop l'attendre *« l'opportunité ne se présenterait jamais »* et que toute vérité est toujours bonne à dire. A la mort de Gide, Sartre, dont le « compagnonnage de route » fut tout différent mais aussi complexe, eut l'appréciation la plus juste : *« Gide eut le courage de se ranger contre l'URSS quand il était dangereux de le faire, et celui, plus grand encore, de se déjuger publiquement quand il estima, à tort ou à raison, qu'il s'était trompé. »*

MAURICE DELARUE.

★ Lire *André Gide et l'URSS*, de Rudolf Maurer (Ed. Tillier, Berne, 1983), qui cite de nombreux inédits, et les publications de l'Association des amis d'André Gide (université Montpellier-III).

Etranger

LIBAN : les espoirs des chrétiens de Beyrouth-Est

Rendre le « réduit » viable et tirer parti de l'allègement de la pression syrienne

Les principales formations politiques du « camp chrétien » au Liban ont condamné, le vendredi 12 juillet, le récent déploiement d'une unité de l'armée syrienne à Beyrouth-Ouest (à majorité musulmane), estimant qu'il s'était effectué *« en violation du droit libanais, de la charte de la Ligue arabe et de celle des Nations-unies »* et impliquait un *« retour à la situation qui prévalait avant l'invasion israélienne de l'été 1982, soit la présence de deux autorités illégales, syrienne et palestinienne »*, indique le communiqué publié à l'issue d'une réunion au domicile de l'ancien président Camille Chamoun, en présence du chef du parti Kataeb (Phalanges libanaises), M. Georges Saadé, chef du comité exécutif des Forces libanaises (FL, milice chrétienne), M. Samir Geagea, et du chef du Parti national libéral (PNL, conservateur chrétien), M. Dany Chamoun.

D'autre part, des avions et navires israéliens ont fait le même jour une démonstration de force dans le ciel et au large des côtes du sud Liban après le bombardement, jeudi, d'un camp palestinien dans cette région (*le Monde* du 12 juillet) qui, selon un dernier bilan, a fait deux morts et une dizaine de blessés.

A Paris, L'hôtel Matignon a indiqué que le vice-président syrien, M. Abdelhalim Khaddam, était attendu mardi en France pour une visite officielle de deux jours au cours de laquelle il devrait s'entretenir avec M. Chirac de la situation au Liban et du sort des otages français dans ce pays. A ce propos, on indique de bonne source française qu'un des otages pourrait être prochainement libéré. Au début de la semaine, le quotidien libanais *An Nahar* avait annoncé que M. Marcel Carton devait être rapidement relâché par ses ravisseurs pour raisons de santé.

BEYROUTH
de notre envoyée spéciale

Le président Gemayel a beaucoup voyagé ces derniers temps : Vatican, France, Maroc, Egypte, Tunisie, Roumanie, pays du Golfe, le chef de l'État explique partout le refus d'entériner en l'état l'accord tripartite de Damas qui lui vaut l'hostilité syrienne. Près de six mois après les événements sanglants du 15 janvier qui avaient abouti à l'éviction d'Elie Hobeika, signataire au nom de la milice chrétienne de cet accord conclu avec les milices chiite et druze, les chrétiens de Beyrouth-Est paraissent soulagés. La Syrie n'a pas lancé contre eux l'offensive tant redoutée et elle paraît même aujourd'hui en difficulté.

Les dirigeants chrétiens, le président Gemayel d'un côté, les forces libanaises (milice chrétienne) de l'autre, alliés de circonstance dans leur « non » à Damas élaborent chacun leur stratégie. *« Le président s'est libéré du tabou syrien »*, confie un de ses proches, pour expliquer ses nombreux déplacements, qui, par certains aspects — la rencontre avec le président Moubarak ou l'entretien avec le « numéro deux » de L'OLP à Tunis, — ressemblent fort à des provocations aux yeux des Syriens. *« Il n'y a pas de raison pour que le président du Liban ne rencontre pas tout le monde*, poursuit ce conseiller, mi-figue mi-raisin. *Il ne veut pas, contrairement à certains extrémistes, faire la guerre à la Syrie. Mais nos relations « privilégiées » doivent se situer dans le cadre d'un respect mutuel. Nous devons mettre fin à l'intervention permanente de la Syrie dans nos affaires. »* M. Gemayel compte notamment sur l'aide des pays arabes modérés, avec le secret espoir que le rapprochement syro-jordanien et les tentatives du roi Hussein pour rapprocher Damas de Bagdad donneront enfin au Liban une certaine marge de manœuvre.

Depuis l'abrogation sous sa pression, en mars 1984, du traité israélo-libanais, la Syrie était la seule partenaire du président. Ce contact est rompu et toutes les tentatives de M. Gemayel pour reprendre langue sont restées vaines. Diverses médiations, dont celle de M. Franz-Joseph Strauss, n'ont pas abouti. La définition des rapports à établir avec la Syrie est une pomme de discorde dans le camp chrétien. Chaque geste du président en direction de Damas entraîne immédiatement de violentes diatribes des forces libanaises. Comme le dit l'un de leurs dirigeants : *« Il peut avoir un dialogue avec Damas en tant que chef de l'État mais sûrement pas au nom des chrétiens. Cela pourrait lui coûter cher. »* Président du Parti national libéral fondé par son père, M. Dany Chamoun est catégorique : *« Le seul rôle de la Syrie est d'arrêter de se mêler au moins militairement des affaires du Liban. A chaque fois que les Libanais sont près d'arriver à un accord, les Syriens le mettent en pièces. La solution de nos problèmes ne peut être que libanaise. Qu'elle reçoive la bénédiction de la Syrie, pourquoi pas ? Mais que la Syrie en soit partie prenante, sûrement pas. La différence entre les occupations israélienne et syrienne*, poursuit-il, *est que les Israéliens cherchent pour se retirer un traité de paix, ils veulent la paix, alors que les Syriens veulent une hégémonie totale sur le Liban. Cela fait onze ans que nous vivons avec le terrorisme syrien. Nous espérons qu'un jour le monde comprendra que la Syrie est un Etat terroriste. »*

> *Chacun chez soi et Dieu pour tous ? La coupure de Beyrouth en une partie chrétienne à l'est et une partie musulmane à l'ouest annonce-t-elle la partition du pays ?*

« Fini le romantisme ! »

Le bombardement américain de Tripoli et les accusations un moment portées à l'encontre de Damas ont ravi le clan chrétien le plus hostile à la Syrie. Les Forces libanaises ont renoué avec Israël, où une délégation se serait rendue le mois dernier, et escomptaient un « coup » israélien en Syrie. Sujet tabou, les relations avec Israël ont changé de climat : *« Fini le romantisme*, avoue un responsable qui exige l'anonymat. *Nos relations sont de pur intérêt. Nous considérons que tout ce qui renforce Israël est bon pour les chrétiens du Liban comme, parallèlement, tout ce qui affaiblit la Syrie. »* Ce n'est pas là le point de vue du président Gemayel.

La milice chrétienne, qui a aussi reçu de l'aide en armement de l'Irak, pense surtout à sa réorganisation interne. Sur le plan militaire, après la défection de beaucoup de cadres à l'issue des événements du 15 janvier, la « professionnalisation » est à l'ordre du jour. *« Nous voulons nous transformer en une véritable armée »*, affirme un proche de M. Samir Geagea. Sur le plan économique, le nouveau chef des Forces libanaises a pris des mesures de « moralisation ». Tous les casinos et salles de jeux qui s'étalaient le long de la côte ont été fermés au profit du seul casino du Liban, qui a été, lui, « taxé » de 29 millions de livres par mois. De même, la gestion du cinquième bassin du port de Beyrouth a été affermée à un opérateur privé, tenu de verser 40 millions de livres par mois aux Forces libanaises. Ce chiffre s'est révélé beaucoup trop élevé, compte tenu de la crise économique qui a gravement perturbé le commerce.

Les Forces libanaises doivent assurer la sécurité intérieure du « réduit chrétien », tâche d'autant plus ardue que le « grand patron » en la matière était M. Elie Hobeika. Les voitures piégées — six ont explosé depuis le 15 janvier, faisant de très nombreuses victimes — sont devenues une obsession de chaque instant. *« Les Syriens espèrent ainsi*, affirme un bon observateur, *monter les gens contre Samir Geagea en leur faisant toucher du doigt que la sécurité était mieux assurée du temps d'Elie Hobeika. »* La menace, en tout cas, a été prise très au sérieux, et les Forces libanaises multiplient les barrages. Tout le long des rues d'Achrafieh, des barrières empêchent le stationnement.

« L'armée chrétienne »

Les Forces libanaises essaient aussi de mieux prendre en compte la vie quotidienne des habitants. Alors que la crise économique frappe durement la population, les « comités populaires » des FL contrôlent les prix, limitent les marges des commerçants, etc. Ces actions sont plus ou moins bien acceptées, leur efficacité n'étant pas évidente. *« Les Forces veulent devenir plus populaires*, explique un militaire, *et cela d'autant plus qu'elles n'exercent pratiquement plus de rôle dans la défense des fronts. »*

C'est, en effet, aujourd'hui l'armée de Yarzé, « l'armée chrétienne », qui tient l'essentiel des 150 kilomètres de « front » autour du réduit chrétien. Forte de treize mille à quatorze mille hommes, dont 85 % sont chrétiens, elle est très bien équipée et entraînée. Le général Michel Aoun, qui la commande, se veut au-dessus de la mêlée, au service de la seule légalité. Même s'il refuse qu'elle soit considérée comme une « troisième force », l'armée de l'Est ne peut être totalement assimilée au président Gemayel et encore moins aux Forces libanaises, avec lesquelles, cependant, elle entretient de bons rapports.

Le « projet chrétien » élaboré sous la pression du Vatican est une première ébauche de solution, autour de laquelle se sont rassemblés les principaux partis de l'Est. C'est sans doute là son principal mérite car on le voit mal ne serait-ce qu'« examiné » par les musulmans. M. Dany Chamoun a beau en faire un substitut à l'accord tripartite, disant que ce texte, du moins, *« n'est pas un diktat »* mais un *« projet négociable »*, il ne fait pas l'unanimité à l'Est.

Quoi qu'il en soit, le conflit reste latent entre le président et les Forces libanaises. Certes, personne aujourd'hui ne peut se permettre un affrontement interchrétien que la population ne comprendrait absolument pas. Mais les germes d'une bataille sur l'avenir des chrétiens demeurent.

Une chose est sûre en tout cas : la séparation entre les « deux » Beyrouth semble de plus en plus irrémédiable. *« La coupure est démographique, économique, psychologique, humaine »*, explique un éditorialiste. La plupart des chrétiens d'ici ne pensent jamais revenir là-bas. *« Onze ans de guerre, c'est presque une génération de la coupure »*. Les batailles de Beyrouth-Ouest, dont le bruit résonne à l'est, n'intéressent que dans la mesure où elles semblent conjurer le danger pour le territoire chrétien. La « guerre des camps » palestiniens est même la bienvenue pour Beyrouth-Est, où l'on avoue, sans excès de charité chrétienne, *« compter les morts »*.

De cette coupure, certains tirent la conclusion que la partition est la seule solution. Chacun chez soi et Dieu pour tous, en somme... Le débat n'est pas tranché dans le camp chrétien, où les plus lucides s'interrogent sur le risque d'institutionnaliser un « ghetto ». Le calme actuel, même précaire, permet du moins de prendre le temps de la réflexion.

FRANÇOISE CHIPAUX.

EGYPTE : les émeutes de février

Les mutins de la police devant la justice

LE CAIRE
de notre correspondant

Le procès du premier contingent de conscrits de la police accusés des émeutes de février s'ouvre ce samedi 12 juillet au Caire. Le Tribunal supérieur de la sécurité d'Etat examinera le cas de 269 conscrits qui étaient cantonnés dans plusieurs banlieues de la capitale. Les accusés risquent tous la peine de mort, répondant de *« mutinerie, meurtres, tentatives de meurtres, vols à main armée, incendies et atteinte aux biens public et privé »*.

Le procureur général avait déféré devant la cour 1236 personnes — 1205 conscrits des forces de la sécurité centrale et 31 civils, dont 6 mineurs. Toutefois aucun des appelés de la caserne des Pyramides, d'où était partie la mutinerie le 25 février au soir, ne figure au sein de ce premier contingent. Les émeutiers des Pyramides étaient sortis de leurs camps à la suite d'informations sur la prolongation d'un an de la durée de leur service et avaient incendié trois grands hôtels du secteur touristique. Les dégâts occasionnés aux immeubles et aux particuliers dans la seule région des Pyramides de Guizeh avaient été estimés à plus de 100 millions de dollars. Le 26 février à l'aube la mutinerie s'était étendue à une dizaine de casernes de le banlieue du Caire et à la Haute-Égypte, notamment à Assiout. Il a fallu l'intervention massive de l'armée et l'instauration d'un couvre-feu d'une semaine pour étouffer la mutinerie, à laquelle ont officiellement participé 17 000 membres des forces de la sécurité centrale. Le bilan humain des émeutes a été de 107 morts et 719 blessés, dont la plupart dans les rangs des émeutiers.

Dans son rapport au terme de l'enquête, le procureur général avait conclu à une explosion *« spontanée »* de violence et exclu des instigations extérieures. La presse égyptienne et diverses sources bien informées avaient signalé lors des émeutes une participation islamiste, notamment dans l'incendie des boîtes de nuit de l'avenue des Pyramides et dans l'attaque contre la prison de Tora où sont détenus les membres du groupe extrémiste musulman Al Djihad.

Un désir d'oubli

Il est improbable que le Tribunal supérieur de la sécurité d'Etat fasse montre d'une extrême sévérité. En effet, les circonstances atténuantes ne manquent pas. Même le procureur général avait critiqué dans son rapport, au terme de l'enquête, les mauvais traitements infligés aux conscrits. Il avait souligné leurs conditions misérables de vie alors que leur caserne se trouvait face à des établissements de luxe et le fait que certains officiers soient allés jusqu'à torturer de jeunes recrues. D'ailleurs le Tribunal de la sécurité d'Etat a déjà fait preuve de clémence dans d'autres grands procès, notamment celui d'Al Djihad. Le procureur avait requis 299 peines de mort pour les 301 accusés de l'assassinat d'une centaine de policiers à Assiout en 1981, mais le tribunal n'en avait accordé aucune.

Quatre mois après les incidents, l'Égypte semble désireuse d'oublier le plus vite possible son « cauchemar ». Les déclarations officielles réitérant la confiance du pouvoir dans ses forces de l'ordre sont innombrables. Toutefois la méfiance demeure, et c'est toujours l'armée qui est appelée à assurer l'ordre, comme elle l'a fait lors de la grève qui a paralysé les chemins de fer égyptiens durant vingt-quatre heures la semaine dernière.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

GRANDE-BRETAGNE : visite de M. Chevardnadze

Reprise de relations normales entre Londres et Moscou

Londres *(AFP)*. — La visite de deux jours qu'effectue à Londres à partir du lundi 14 juillet le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, marque la reprise de relations normales entre Moscou et Londres, après une période passablement tumultueuse.

Cette visite, la première d'un chef de la diplomatie soviétique en Grande-Bretagne depuis dix ans, sera dominée par les questions de désarmement et par la perspective d'un nouveau sommet Reagan-Gorbatchev à la fin de l'année.

M. Chevardnadze vient à Londres à la place de M. Andrei Gromyko, qu'il a remplacé il y a un an et qui avait été invité dès 1984. Le délai entre l'invitation et la visite s'explique par une longue série d'affrontements diplomatiques au cours de l'année 1985. Le point culminant en a été l'expulsion, par chacun des deux pays, de trente et un diplomates en septembre dernier, après une première série au mois d'avril.

M. Chevardnadze doit rencontrer Sir Geoffrey Howe lundi dans la maison de campagne des secrétaires au Foreign Office, Chevening, dans le sud-est de l'Angleterre, avant d'être reçu par Mme Thatcher. Il participera à une seconde séance de travail avec Sir Geoffrey Howe mardi, avant de rencontrer aux Communes l'ensemble des chefs de l'opposition britannique. Il doit quitter Londres mercredi après avoir donné une conférence de presse.

LU

NIGER : le dur métier de conseiller

Il n'est pas facile de « conseiller » un gouvernement africain dont on n'est pas citoyen. Conseiller du président Hamani Diori du Niger de 1966 à 1974, Jacques Baulin, qui travailla également pour M. Houphouët-Boigny et le quitta après un désaccord sur le Biafra, a une grande expérience de ces fonctions délicates où l'on s'attire souvent l'hostilité de ceux qui redoutent d'être supplantés auprès du maître.

Dans le titre même de son ouvrage, *Conseiller du président Diori*, l'auteur proclame une fidélité qui s'est maintenue au-delà du coup d'Etat frappant son « patron ». Aujourd'hui encore, il dénonce à juste titre le scandale qu'est le maintien en détention d'un septuagénaire presque aveugle, sage *« intègre »* et respecté, « père » de la francophonie, qui fut l'un des « grands » des indépendances africaines.

Ce livre en forme de compte rendu de mission démontre méticuleusement les problèmes qu'affronte un jeune Etat : obtenir des aides nouvelles sans mécontenter les donateurs installés — par exemple, du blé canadien sans outrager les Français, — vendre son uranium à bon prix sans exaspérer le CEA... Et accessoirement, ne pas se trouver désigné à la vindicte publique par tel ou tel réseau qui veut éliminer un gêneur. Document révélateur et aussi peu fréquent que la fidélité à un chef d'Etat déchu.

P.-J. F.

★ *Conseiller du président Diori*, de Jacques Baulin. Editions Eurafor Press, (12, rue de Miromesnil, 75008 Paris), 190 p., 100 F.

● **INDE : Vingt morts dans des affrontements entre hindous et musulmans.** — Le bilan des troubles du 10 juillet, dans l'ouest de l'Inde, faisant état de vingt morts a été publié vendredi. La police a décrété un couvre-feu partiel ne s'adressant qu'aux hommes, les femmes étant autorisées à sortir brièvement pour faire leurs courses. Jeudi, des musulmans perchés sur les toits de la vieille ville d'Ahmedabad, cinquième ville de l'Inde avec 3,5 millions d'habitants, avaient bombardé à coups de pierres une procession religieuse hindoue, provoquant de graves heurts entre les deux communautés. — *(AFP.)*

Le procès des pirates de l'« Achille-Lauro »

Le procureur de Gênes fait appel du verdict

Le procureur de la République de Gênes a fait appel, vendredi, du verdict prononcé la veille par la cour d'assises de cette ville dans le procès des auteurs du détournement de l'*Achille-Lauro* — verdict jugé relativement indulgent pour les pirates et qui a suscité de nombreuses critiques, notamment aux Etats-Unis. Dès jeudi le procureur avait estimé que l'assassin du passager paraplégique américain Léon Klinghoffer, Majid-el-Molki, contre lequel avait été requise la détention à perpétuité et qui a été condamné à trente ans de prison, ne méritait *« aucune circonstance atténuante »*. De même, le procureur considère comme un précédent particulièrement dangereux le fait que la cour ait rejeté l'inculpation de *« constitution de bande armée »* — à l'encontre des accusés — ce qui a considérablement allégé les condamnations par rapport aux peines requises. La cour avait motivé sa décision en faisant valoir que le Front de libération de la Palestine (FLP), organisation à laquelle les pirates disent appartenir, étant une *« organisation permanente »*, il n'y a pas eu au sens propre (constitution de bande armée ». — *(AFP, UPI.)*

PHILIPPINES

Un typhon ravage l'île de Luzon

Manille. — La présidente Aquino a a déclaré *« zone sinistrée »* de larges portions de l'île de Luzon après le passage du typhon « Gading ». Trois jours de pluies torrentielles et des vents soufflant à plus de 180 kilomètres-heure ont provoqué la mort d'une centaine de personnes et des dégâts matériels évalués à 200 millions de francs. Selon les plus récentes estimations, des centaines de milliers d'hectares de rizières et de champs de blé ont été dévastés. De même, les pêcheries ont été ravagées, nous indique notre correspondant.

Des milliers de personnes sont sans abri à la suite des inondations, et plusieurs villes importantes, comme Baguio — l'ancienne capitale d'été des Philippines, — ont été isolées par des éboulements de terrain. Le plan de secours mis en œuvre par le gouvernement prévoit l'envoi d'urgence de nourriture aux sinistrés actuellement regroupés dans les églises. Le typhon a atteint dans la soirée du vendredi 11 juillet la côte méridionale de la Chine, faisant vingt-huit morts selon l'agence Chine nouvelle.

Hausse des salaires

Par ailleurs, la présidente Aquino a approuvé une hausse des salaires pour quelque neuf cent mille fonctionnaires, soldats, policiers et enseignants, en dépit des problèmes budgétaires du pays.

Ces hausses (20 % pour les enseignants et 10 % pour les autres) prennent effet à partir du 1er juillet.

Le ministère de la défense a annoncé que les guérilleros communistes de la Nouvelle armée du peuple (NPA) ont tué huit personnes, vendredi, au cours d'une attaque contre un ranch dans la province septentrionale de Cagayan, à quelque 350 km au nord de Manille.

L'agence officielle de presse PNA a, pour sa part, signalé le même jour que cinq personnes avaient été tuées et cinq autres blessées dans deux autres attaques de la NPA, plus tôt cette semaine, dans la province de Cotabato nord (île méridionale de Mindanao).

Enfin, on a appris vendredi à Bonn que la RFA a décidé de mettre 86 millions de deutschemarks (environ 39,5 millions de dollars) de crédits d'aide au développement à la disposition des Philippines. La nouvelle a été annoncée à l'issue de la visite dans la capitale fédérale du vice-président et ministre des affaires étrangères philippin, M. Salavador Laurel. Il a, par ailleurs, révélé au cours d'une conférence de presse, que son gouvernement compte organiser des élections générales en février 1987 si la nouvelle Constitution est ratifiée avant le mois de novembre prochain. — *(AFP, AP.)*

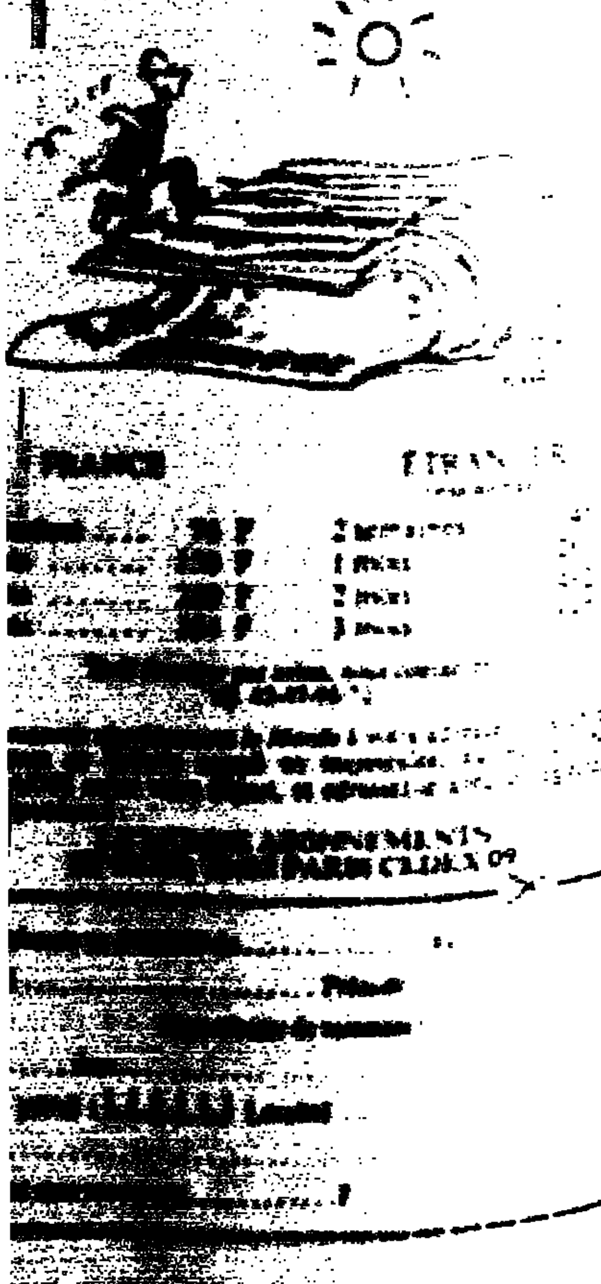
CHINE : le Coca-Cola supplanté

Pékin *(Reuter)*. — Le conseil d'Etat chinois a décidé que le Coca-Cola ne figurera plus au menu des banquets officiels et sera remplacé par une boisson de fabrication locale. Le Cola Tianfu (Cola du palais céleste), rapporte, vendredi 11 juillet, le journal *Industrie légère chinoise.*

Le Coca-Cola était la principale boisson gazeuse servie dans les receptions officielles de la capitale chinoise depuis le début de sa fabrication dans le pays en 1981.

Le Cola-Tianfu est produit dans une usine de la province du Sichuan, dans le centre de la Chine, et est *« recommandé pour les affections du foie »*. La Chine en a commencé l'exportation.

● **Deux navires de guerre britanniques à Shanghai.** — Un destroyer et une corvette lance-missiles britanniques. L'*HMS Manchester* et l'*HMS Amazon* sont arrivés, le vendredi 11 juillet, à Shanhgai pour une visite d'amitié de cinq jours, rapporte l'agence Chine Nouvelle. Les deux navires sont les premiers à mouiller dans cette ville depuis 1980. *(AFP.)*



Etranger

ARGENTINE : vivre dans l'extrême Sud

Ushuaia : du pétrole et des moutons...

Face à l'Antarctique, au fin fond de l'Argentine, Ushuaia, capitale de la Terre de Feu, est une ville pour militaires, pétroliers et éleveurs de moutons. On y a oublié le bagne et l'on n'y trouve plus les géants patagons...

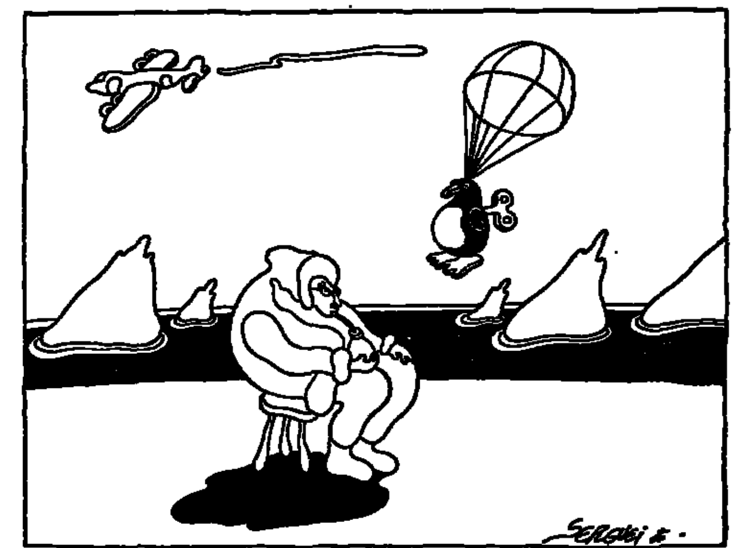
USHUAIA
Correspondance

A près de 3 000 kilomètres au sud de la très policée Buenos-Aires, voici que s'ouvrent les portes de l'inconnu. Six heures d'avion, et c'est le Grand Sud, *finis terrae*. Pourtant, ce bout du monde est habité, vivant, en constante expansion, même si l'arrivée dans la capitale de la Terre de Feu ne laisse pas d'être surprenante. Un vent aigre cingle le visage. L'aéroport est petit, encastré dans un cercle de montagnes. Douillettement emmitouflés dans des vêtements de ski qu'on porte ici été comme hiver, les habitants s'interpellent, se saluent avec force démonstrations et *abrazos*. Leur espagnol volubile s'est plié au Grand Sud, s'est durci au contact de cette terre glacée, devenant plus chuintant, moins « italianisé » qu'à Buenos-Aires. Même les Patagons ne sont plus ceux de nos vieilles lectures : *« Il est gigantesque, ses pieds enveloppés de peaux de bêtes laissent dans la neige une empreinte énorme »*, écrivit Magellan du premier habitant – qu'il surnomma « patagon » : « patte d'ours » – qu'il aperçut sur cette terre en 1520, alors qu'il cinglait vers le détroit qui devait porter son nom. Cette race de géants est de stature bien moyenne.

La ville n'est comparable à nulle autre : petite, elle s'étend sur trois lignes parallèles, la première longeant le port, la deuxième bordée de boutiques et de restaurants, la troisième, enfin, juxtaposant des villas cossues. A 3 kilomètres environ de ce triple axe, excroissance gigantesque, s'est développée la cité ouvrière. Devant les maisons de tôle ondulée de toutes les couleurs, que chauffe un poêle inlassable, les enfants jouent dans la rue, à peine vêtus.

Une mosaïque humaine

Tout est cher, ici : on plume le *gringo* à plaisir dans les hôtels, les restaurants, les boutiques, où tout vient du Nord. Un vêtement, par exemple, coûte ici trois ou quatre fois plus cher qu'à Buenos-Aires. Il est vrai que le niveau de vie est très élevé. Cette Terre de Feu qui fit tant rêver est devenue une terre de commerçants. On y vient pour gagner beaucoup d'argent, et vite. La population est très jeune et la ville, en dehors de rares édifices centenaires, semble avoir elle aussi tout juste vingt ans. Les jeunes au chômage ont quitté à regret la douceur de Buenos-Aires pour venir s'installer dans une région où le travail ne manque pas et est bien payé. De sorte que la population d'Ushuaia est une mosaïque



d'Argentins venus de toute part. Certains s'attachent à cette terre et l'adoptent à jamais. D'autres ne songent qu'à faire des économies pour repartir vers la grande ville où une fiancée et un climat plus clément les attendent.

Partout, de petits groupes de jeunes sirotent le maté, l'infusion d'herbes chère aux Argentins. Le *porro* brûlant au creux de leur paume, ils lisent *Clarin*, le quotidien de la capitale, ou discutent avec délices des derniers articles du *Canard enchaîné* argentin, *Humor*, qui fait battre les ailes encore neuves de la liberté de presse.

« Moi, je ne pourrais pas vivre dans un pays où il ne fait presque jamais nuit », nous confie un jeune envoyé ici pour son service militaire. Il n'est pas le seul à se sentir en exil dans ces neiges lointaines. A Buenos-Aires, où l'on voit enfin le beau film – longtemps interdit – *Patagonie rebelle* (1973), on connaît surtout par l'image les souriantes vallées de Bariloche, mais on ignore généralement l'extrême Sud.

Le souvenir du bagne

Un camarade de notre interlocuteur bouillonne d'un enthousiasme tout neuf : *« Il y a encore peu de temps, je ne comprenais pas bien Ushuaia. Maintenant, je l'aime. »* En naviguant au large de la cité, sur le canal de Beagle, il a découvert l'attrait magique de la Terre de Feu : île aux oiseaux, tapissée de centaines de cormorans, île aux phoques, réserve naturelle de Lapataia où planent les aigles, les faucons, et les *caucenes*, dits « oiseaux de Magellan ».

L'histoire a vu se succéder ici les galions hollandais ou anglais, les aventuriers venus chasser la baleine, le phoque, ou chercher l'or, comme cette Compagnie de lavoirs d'or du Sud, fondée il y a cent ans par un Roumain entreprenant qui ne récompensa guère ses actionnaires.

Puis vinrent les missionnaires anglais, les anglicans se fixant à Ushuaia même et les salésiens à Rio-Grande. A leur arrivée, les Indiens contemplèrent longtemps avec stupéfaction le costume des religieuses avant de les baptiser *« oiseaux pingouins » !* Enfin, ce fut le tour des bagnards en tenue rayée jaune et bleue. En 1908, les missions n'ayant plus personne à évangéliser, fut fondé ici le pénitencier qui devait fâcheusement marquer la mémoire nationale. Aujourd'hui encore, il est difficile au citadin de Buenos-Aires de ne pas associer le nom d'Ushuaia au bagne. Les rares prisonniers qui parvenaient à s'échapper dans ces contrées inhospitalières revenaient d'eux-mêmes chercher chaleur et nourriture. En 1950, le gigantesque édifice carré du pénitencier fut désaffecté et transformé en une base aéronavale. Beaucoup d'anciens forçats vivent encore en Terre de Feu où ils travaillent à l'élevage des moutons ou à l'extraction du pétrole, les deux grandes richesses du Sud argentin.

Et les Indiens, que sont-ils devenus ? Où sont les Onas, les Yaganes dont on comptait autrefois plusieurs dizaines de milliers ? Lorsque vous posez la question aux Argentins, ils lèvent les bras au ciel et vous parlent des maladies apportées par les Blancs.

La dernière Indienne

En 1889, à l'Exposition universelle de Paris, un certain Maurice, aventurier sans scrupules, exhibait dans une cage un Ona sous le panonceau *« anthropophage »*. En 1966, mourait à l'âge de quatre-vingt-dix ans une des dernières femmes ona de race pure, Lola Kyepia. Entre ces deux dates, un peuple s'est assimilé ou a été massacré. Dès que se développa le florissant élevage des moutons en Terre de Feu, c'en fut fini des Indiens : on payait 1 livre la livraison d'une tête de ces *« voleurs du bien d'autrui »*, entendez : mangeurs de moutons !

« Ushuaia, la ville la plus australe du monde », scande le pingouin souriant qui symbolise la ville sur tous les brimborions pour touristes. Hélas ! on ne trouve ici pas plus trace de pingouins que d'Indiens. Seuls sont bien réels les feux qui continuent à ravager leur « Terre ». Partout gisent de grisâtres troncs d'arbres calcinés. Et le vent glacé qui souffle, balayant les traces d'une histoire toute jeune et déjà trop vieille.

SYLVIE BRUNET.

NICARAGUA : les problèmes de transport

Le casse-tête du voyage en province

Le voyageur qui se rend au Nicaragua n'a pas seulement à y redouter la guerre menée par les « contras ». Il doit, s'il veut quitter la capitale, affronter un incroyable casse-tête et s'armer de patience.

MANAGUA
Correspondance

Un journal nicaraguayen a récemment consacré presque une page à la description de Puerto-Cabezas, ville de quatorze mille habitants au nord de la côte atlantique, à 560 kilomètres de Managua. Puerto-Cabezas est la capitale de la « zone spéciale nº 1 », et est habitée principalement par les Indiens Miskitos. L'article se terminait sur un appel : *« Le principal défi qu'ait à relever la révolution sandiniste, c'est l'unification de notre nation. »*

A la même page, juste au-dessous, on pouvait lire : *« La semaine prochaine, il n'y aura plus de vols à destination de la côte atlantique car quatre avions sont en réparation et il n'y a pas de combustible pour les deux autres. »*

L'avion est le seul moyen d'accès à Puerto-Cabezas. Les routes sont, en effet, impraticables. Elles sont minées et personne n'ose s'aventurer dans une région où des affrontements opposent souvent les « contras » à l'armée sandiniste.

Même en période normale, quand Aeronica assure ses vols, il faut faire preuve d'imagination et de ténacité pour voyager sur la côte, surtout quand on est étranger.

Pour s'embarquer pour Puerto-Cabezas – comme à destination des autres villes situées dans les « zones spéciales », Bluefields au sud et Rosita et Siuna à l'intérieur des terres, tout étranger doit présenter un billet d'avion avec sa réservation et une autorisation particulière.

Celle-ci est accordée par le ministère des migrations après accord du centre de presse pour les journalistes, du ministère de tutelle de ceux qui travaillent au Nicaragua sous contrat, ou d'une agence de voyages pour les touristes. Pour obtenir l'accord du centre de presse, il faut parfois un mois ! La bureaucratie qui sévit dans la plupart des ministères ne rend pas les choses plus aisées.

Pourtant, ce n'est qu'une fois l'autorisation de départ accordée par les *migraciones* que la course contre la montre commence. En général, cette autorisation n'est valable que pour sept jours et doit obligatoirement être utilisée dans les deux semaines suivant son émission. Sinon, il est impossible d'acheter le billet exigé pour avoir une place réservée. Or chaque vol est complet deux ou trois semaines à l'avance. Se rendre sur la côte atlantique en avion est donc, en soi, une gageure.

Ainsi, un membre d'une mission étrangère a passé deux mois dans la capitale à tenter, en vain, de réunir les trois conditions requises. Quand il avait son autorisation de départ, il ne pouvait obtenir une réservation sur un vol, et quand enfin il fut porté sur la liste des passagers, son autorisation était périmée. L'astuce est de demander deux autorisations consécutives, si possible par deux canaux différents. De cette façon, on a une chance que l'une d'elles couvre le jour de la réservation.

Retour à la case départ

Pour l'achat du billet d'avion, les choses sont plus simples. Deux prix sont affichés : l'équivalent de 2 dollars pour les Nicaraguayens ou les résidents dans le pays et 68 dollars pour les visiteurs. Même si on a le privilège de ne payer que le prix dérisoire de l'un des vols les moins chers au monde, il faut débourser 2 dollars de plus pour aller jusqu'à l'aéroport en taxi, par deux fois : une fois pour réserver sa place et une autre fois pour prendre l'avion.

Ces deux déplacements jusqu'à l'aéroport sont un minimum. Il arrive que l'on doive s'y présenter deux ou trois jours de suite, le vol ayant été annulé. Avec quelques motifs, les Nicaraguayens appellent Aeronica leur compagnie aérienne *« Aeronunca »* (nunca voulant dire « jamais »). Même le personnel à terre, toujours de bonne humeur et faisant preuve d'une patience étonnante, use de ce sobriquet.

Parfois, ces retards ont pour conséquence d'annuler la faible



MÉNAGER.

marge de manœuvre nécessaire pour faire coïncider autorisation, billet et réservation, et l'on se retrouve à la case départ. Pour se consoler, le voyageur peut acheter dans un kiosque de l'aéroport des cartes postales de... Kiev qui le feront rêver.

Le temps passé à attendre des avions qui ne viennent pas permet de lier connaissance. On partage le même taxi pour rentrer en ville, on se donne rendez-vous pour le lendemain à 5 h 30 ; la convocation étant fixée à 6 heures du matin, quelle que soit l'heure prévue de décollage.

La carte et le petit singe

En écoutant les conversations qui fusent dans le secteur des vols intérieurs à l'aéroport Augusto-César-Sandino, on peut se faire une idée de la diversité raciale des Nicaraguayens. Les Indiens parlent le miskito (ils partent pour Puerto-Cabezas), les Noirs l'anglais, auquel s'ajoutent des mots jamaïcains (ils vont à Bluefields). Enfin les *ladinos*, c'est-à-dire les habitants de l'intérieur et de la côte pacifique, parlent espagnol. Si on a de la chance, on peut entendre le sumo et, plus rarement, le rama utilisé par les minorités ethniques de la côte atlantique. Parmi les langues étrangères, le bulgare prime, des ingénieurs venus de Sofia aidant à la construction d'un port en eaux profondes à Bluefields.

En attendant le décollage, les rares touristes étrangers se mettent en quête de renseignements pratiques : situation militaire, zones de combats, routes minées, approvisionnement. A la prochaine convocation, ils reviendront à l'aéroport avec des conserves de la *tienda diplomatica*, magasin réservé aux étrangers où l'on paie en dollars américains.

Certains d'entre eux profitent de l'attente pour tenter d'acheter une carte du pays. Il y a un an, on pouvait en trouver au stand de l'Hôtel Intercontinental. Dans les librairies de Managua, on vend encore quelques rares cartes anciennes où Puerto-Sandino est resté « Puerto-Somoza ».

Le centre de presse offre de temps à autre de nouvelles cartes au prix de 1 dollar. Hélas ! dans un rayon de 130 kilomètres autour de Puerto-Cabezas, on n'y voit que le dessin d'un gentil petit singe accroché à une branche, à l'emplacement approximatif du village de Yulu, comparaison faite avec les cartes très détaillées achetées à Londres dont dispose tout voyageur prévenu.

Au revers de cette carte est imprimé le plan de Managua. Là encore, les dessins sont plus nombreux que les informations, les rues de la capitale ne portant pas de nom. *« Ce système est extrêmement pratique*, nous explique un urbaniste hollandais qui travaille à la reconstruction de la ville détruite en grande partie par le tremblement de terre de 1972. *Il suffit de repérer les principaux points et de connaître les quatre points cardinaux, soit, pour les habitants de Managua, l'est, le sud et le « lac »*, entendez le nord.

En bus et en bateau

Ainsi *« en partant du restaurant La Marseillaise, trois blocs vers le lac »* est une adresse identifiable. On peut être invité à dîner *« en face de l'église Tolentino, vers le petit arbre de coco »*. Tout habitant de Managua connaît l'arbre en question.

Si l'avion est décidément inabordable, on peut tenter sa chance en bus et en bateau. Là encore, il faut se dépêcher car l'achat du billet et la réservation se font la veille du départ pour la modeste somme de 1 dollar et demi.

Le départ a lieu à 4 heures du matin. Que faire ? Courir le risque de ne pas trouver de taxi ? Camper la moitié de la nuit sur les bancs de la gare routière Ivan-Montenegro ? On y retrouve souvent ses compagnons d'infortune de l'aéroport.

Mais au moment de monter dans le bus, les amitiés se défont à coups de coude, car il y a plus de candidats que de places.

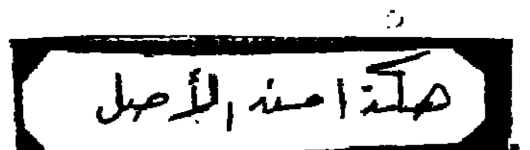
Après six heures de bus, voici le bateau qui descend le Rio Escondido, escorté par une vedette militaire pour faire face à une éventuelle attaque des « contras ».

Une fois à Bluefields, tout étranger doit se présenter aux *migraciones*, où l'on vérifie son autorisation. Alors commence la longue énumération de tous les lieux qu'il est strictement interdit de photographier – en fait tout ce qui est situé près de la côte, – et de ceux qu'on ne saurait visiter – soit tout ce qui se trouve en dehors des limites de la ville.

Avec un peu d'imagination, on pourrait se croire dans certains pays de l'Est. Il est vrai que, juste en face des *migraciones*, on peut se procurer les éditions américaines du *Docteur Jivago* et du *Pavillon des cancéreux*. On les chercherait en vain chez un bouquiniste de Varsovie ou de Prague.

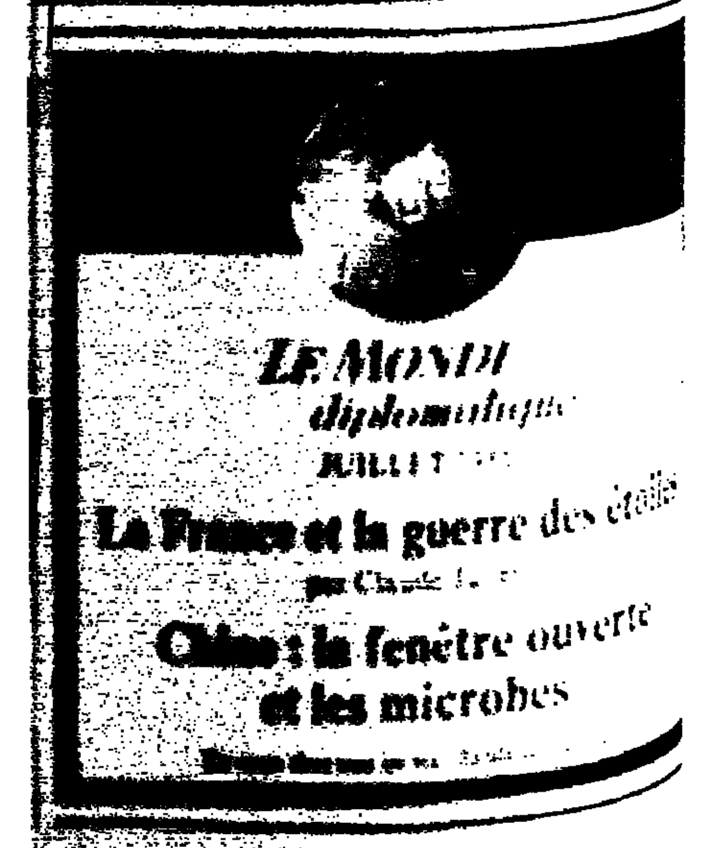
ANNA HUSARSKA.





moutons...

province



Le débat sur l'immigration à l'Assemblée nationale

La gauche n'a pas la même confiance que la droite dans l'administration

La majorité coupée en deux : l'UDF alliée avec la gauche ; le RPR avec le Front national pour soutenir le gouvernement ! Les conditions de vote d'un amendement, le vendredi 11 juillet, à l'Assemblée nationale lors de la discussion du projet sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, ne doivent pas être extrapolées. Mais s'il ne faut pas leur donner plus d'importance qu'elles n'en ont, elles n'en sont pas moins révélatrices d'un climat. La majorité est philosophiquement divisée face à l'immigration et elle ne réussit à surmonter cette division qu'en ne participant pratiquement pas au débat du Palais-Bourbon, et en laissant le gouvernement durcir son discours après avoir dû adoucir son texte.

Les ministres sont manifestement mal à l'aise devant ce dossier : ils voudraient bien empêcher le Front national de continuer de profiter du développement de la xénophobie, mais ils savent qu'ils ne peuvent aller trop loin. M. Charles Pasqua a préféré laisser M. Robert Pandraud, plus placide, mener la discussion des articles. Mais la présence de cet ancien préfet fait ainsi clairement apparaître la ligne de force du texte : donner le plus possible de marge de manœuvre à l'administration pour résoudre le problème. Le désaccord avec la gauche est là total.

Les divergences d'analyse avec l'extrême droite sont aussi fondamentales. Elles apparaissent pourtant moins, tant le ministre préfère polémiquer avec sa gauche qu'avec sa droite. Pourtant, pour la première fois depuis leur entrée au Palais-Bourbon, les amis de M. Jean-Marie Le Pen ont renoncé – volontairement ou non – à l'image de respectabilité qu'ils s'étaient jusqu'alors bâtie. Leur rejet brutal de la présence d'étrangers en France apparaît nettement. La dureté de leurs arguments, la virulence de leurs propos les distinguent – cette fois – clairement de la plupart des autres responsables politiques français. La xénophobie d'une partie de l'électorat leur a été trop profitable, ils ne veulent pas cesser de la flatter.

Les colères de M. Roger Holleindre contre ces ministres socialistes, qui ont *« avoué »* qu'ils étaient favorables à l'indépendance de l'Algérie, et qui, à ce titre, *« mériteraient la Haute Cour »* pour *« Intelligence avec l'ennemi »* sont une chose. Les propositions de ses amis sont tout aussi claires. M. Jean-Marie Le Pen, le vendredi 11 juillet, a encore affirmé que *« le regroupement familial des immigrés devait se faire dans leur pays, non chez nous »*. Son adjoint, M. Jean-Pierre Stirbois, a encore prétendu que les *« étrangers étaient en France des citoyens privilégiés »*. Logiques avec une telle analyse, les élus du Front national ont donc demandé la suppression de toute automaticité dans la délivrance des cartes de séjour aux immigrés, quels qu'ils soient.

Le gouvernement ne veut pas aller jusque-là. Mais son projet prévoit quand même que cette automaticité disparaît *« si la présence de l'étranger constitue une menace pour l'ordre public »*, et seule l'administration sera juge de la réalité de cette menace, sous le contrôle, c'est vrai, des tribunaux administratifs, mais ces derniers sont toujours longs à intervenir. C'est là, bien entendu, un sujet de discorde avec la gauche, qui, elle, avait accru les pouvoirs de la justice. Elle craint que cela ne crée une *« insécurité dangereuse pour tous les étrangers »*. La réponse de M. Pandraud est simple : en matière d'autorisation de séjour, il ne doit pas y avoir *« de droits acquis. La peur du gendarme est le début de la sagesse, donc de la réinsertion »*.

La majorité partage cette analyse, même si le CDS fut un temps inquiet sur les conséquences de cette politique. Mais la commission des lois a quand même adouci la rigueur du projet initial. Ainsi la carte de séjour sera automatiquement délivrée aux parents étrangers d'un enfant français non seulement s'ils *« exercent même partiellement l'autorité parentale »* sur lui mais s'ils subviennent *« effectivement à ses besoins »* ; cette formule règle le cas des parents d'enfants naturels qui ne peuvent être reconnus par leurs deux parents.

Le cas des enfants

Surtout le rapporteur, M. Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) a réussi à faire relever la barre des condamnations au-dessus de laquelle l'étranger, même présent en France depuis plus de dix ans, n'aura pas droit automatiquement à une carte de séjour. Le gouvernement l'avait fixée à trois mois d'emprisonnement avec ou sans sursis. C'était encore trop pour le Front national. Mais pas assez pour la majorité qui l'a fixée à six mois sans sursis ou un an avec sursis. Pour la gauche, c'est un moindre mal. Le gouvernement n'a pas été entièrement convaincu par la commission des lois puisqu'il s'est contenté de s'en remettre à la *« sagesse »* de l'Assemblée.

Le cas le plus délicat est celui des enfans entrés en France avant l'âge de dix ans. M. Mazeaud et l'UDF ont été convaincus par la gauche que même s'il était arrivé chez nous illégalement avec ses parents, il devait avoir droit automatiquement à une carte de séjour, à condition de n'avoir pas eu maille à partir avec la justice dans les conditions évoquées précédemment. Pour le rapporteur, c'est un problème *« humain, le jeune enfant ne devant pas supporter les conséquences des erreurs de ses parents »*. Sous l'influence de M. Gabriel Kaspereit (RPR, Paris), le reste du RPR se laissa convaincre par le ministre qui affirma qu'une telle disposition *« allait inciter au regroupement familial clandestin »*.

Mais au moment du vote, les députés de l'UDF, du PS et du PC étaient plus nombreux en séance que ceux du RPR et du FN. Le dispositif proposé par les socialistes fut donc adopté. Seulement, ce n'est qu'un élément de l'article sur la délivrance automatique des cartes de séjour. Or lorsque celui-ci fut mis au vote, les élus de la majorité étaient moins présents dans l'hémicycle que ceux des oppositions de droite et de gauche qui tous votèrent contre pour des raisons évidemment opposées. Le gouvernement devra donc en fin de débat le remettre en discussion. A cette occasion, la *« faveur »* faite aux jeunes enfants pourrait être remise en discussion, même si M. Mazeaud assure qu'il n'en sera rien.

La majorité ne se laissa pas , en revanche, convaincre par la gauche, même si certains des siens furent tentés, de la nocivité du retrait de son titre de résident à l'étranger qui quittera la France pendant plus de douze mois consécutifs. Socialistes et communistes y voient pourtant un frein aux possibilités de retour chez eux des immigrés : *« Ceux qui sont restés longtemps en France veulent essayer une réintésertion avant de se décider définitivement. Un an, ce n'est pas assez »*. Pour la droite, la possibilité pour l'administration d'accepter une prolongation de ce délai de douze mois permettra de faire faceux éventuels cas particuliers.

Adoucissement d'un côté, durcissement de l'autre. C'est à l'initiative de la commission des lois que fut renforcée la lutte contre les « mariages blancs » : la carte de séjour ne sera délivrée automatiquement à un étranger marié à un Français ou à une Française, que si *« la communauté de vie des deux époux est effective »*. « Comment contrôler cette communauté de vie ? » a demandé Mme Georgina Dufoix (PS, Gard). La réponse du ministre délégué à la sécurité fut semblable aux autres : cela sera prévu par les décrets d'application. Il faudra donc faire confiance à l'administration.

La divergence entre la droite et la gauche est claire: la première veut laisser aux fonctionnaires, essentiellement aux policiers, sous l'autorité des ministres, la gestion du dossier de l'immigration ; la seconde veut leur limiter leur marge de manœuvre.

THIERRY BREHIER.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le vendredi 11 juillet, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations le communiqué suivant a été diffusé :

● **L'ORGANISATION ECONOMIQUE EN AGRICULTURE**

Le ministre de l'agriculture a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à l'organisation économique en agriculture.

(Lire page 16.)

● **FINANCEMENT DES RETRAITES ET PENSIONS**

Le ministre délégué chargé du budget a présenté au conseil des ministres un projet de loi portant diverses mesures relatives au financement des retraites et pensions.

L'avenir du système de protection sociale auquel les Français sont profondément attachés passe par son équilibre financier.

Grâce à l'allongement de la durée de la vie, le nombre de personnes âgées s'accroît, alors même que les assurés cessent leur activité de plus en plus tôt. On trouve là, l'origine des très graves difficultés que connaissent les régimes de retraite.

Parmi ceux-ci, la situation financière de l'assurance-vieillesse du régime général de la Sécurité sociale est particulièrement critique : le besoin de financement est estimé, pour 1986, à 17 milliards de francs et, pour 1987, à environ 27 milliards de francs.

Devant les risques d'épuisement de la trésorerie, le gouvernement est conduit à prendre des mesures immédiates, tout en demandant à l'ensemble des partenaires intéressés de réfléchir en commun sur le devenir des systèmes de retraite au sein d'une commission d'évaluation et de sauvegarde de la Sécurité sociale, pour sa branche vieillesse.

Il a, en premier lieu, décidé de procéder au relèvement de 0,7 point du taux des cotisations dues par les assurés pour l'ensemble des régimes, à compter du 1er août 1986.

Toutefois, il n'a pas voulu s'en tenir à cette seule mesure et a estimé nécessaire de faire appel à la solidarité nationale. Le projet de loi adopté ce jour, qui sera présenté au vote du Parlement à la présente session extraordinaire, propose d'instaurer une recette nouvelle assise sur les revenus perçus en 1985 et 1986 par l'ensemble des contribuables.

Le produit de cette contribution, dont le taux a été fixé à 0,4 % du revenu, sera affecté à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés. Son assiette est identique à celle de la contribution de 1 % sur le revenu des personnes physiques instituée par l'ordonnance du 30 avril 1983 et supprimée en 1985.

Les foyers les plus modestes ne seront pas soumis à cette contribution :

– les contribuables qui ne seront pas soumis à l'impôt sur le revenu au titre des revenus de 1985 et 1986 seront exonérés de son paiement ;

– pour les personnes, qui bien que soumises à l'impôt sur le revenu, ne versent pas d'acompte provisionnel en raison de la faiblesse de leur cotisation d'impôt (inférieure à 1 300 francs au titre de 1985), la contribution ne sera pas non plus due.

Afin d'atténuer les effets de seuil, une décote, c'est-à-dire une diminution des sommes dues, est prévue pour les contribuables dont la contribution n'excède pas la somme de 160 francs. Ce dernier montant est majoré pour tenir compte de la situation de famille du contribuable (plus 140 francs par personne à charge).

Les modalités de recouvrement seront les suivantes :

– en ce qui concerne la contribution due au titre des revenus de 1985, elle sera exigible en même temps que le premier acompte provisionnel de l'impôt sur le revenu de 1987, dont la date limite de paiement sera repoussée au 20 février 1987 ;

– en ce qui concerne la contribution due au titre des revenus de 1986, elle sera exigible en même temps que le premier acompte provisionnel de l'impôt sur le revenu de 1988.

En cas de paiement mensuel, la contribution sera due avec la première mensualité de l'impôt qui suivra le premier acompte provisionnel.

Enfin, la retenue pour pension due par les fonctionnaires de l'Etat sera relevée de 0,7 point au 1er août 1986, comme pour l'ensemble des régimes.

● **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

(Lire page 8.)

● **ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX**

Le secrétaire d'Etat à la mer a présenté au conseil des ministres trois projets de loi relatifs à l'application des engagements internationaux de la France dans le secteur maritime.

Le premier projet de loi renforce les possibilités de sanction des infractions aux règles de navigation dans les zones dangereuses, en modifiant le code disciplinaire et pénal de la marine marchande du 17 décembre 1926. Il permettra de réprimer les infractions relevées dans les dispositifs de séparation de trafic lorsqu'elles sont commises, même en dehors des eaux territoriales, par des navires français.

Le deuxième projet modifie la loi du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes. Il assure l'harmonisation de la législation française avec les différentes conventions internationales ratifiées par la France. Il introduit également de nouveaux plafonds de responsabilité pour les transporteurs maritimes de passagers.

Le troisième projet modifie la loi du 3 janvier 1967 relative aux statuts des navires. Il permettra de limiter, pour les bateaux de pêche notamment, la hausse des tarifs d'assurance qui pourrait résulter de l'entrée en vigueur de la convention de Londres de 1976.

● **ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT**

Le conseil des ministres a autorisé le premier ministre à engager devant l'Assemblée nationale, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, la responsabilité du gouvernement sur le vote du projet de loi portant diverses mesures relatives au financement des retraites et pensions.

● **Grève de la faim à La Réunion.** – Dans l'île de La Réunion, les douze employés communaux de Sainte-Marie, licenciés au mois de juin dernier par le maire, M. Axel Kichenin (div. g.), poursuivent leur grève de la faim (*le Monde* du 10 juillet). Ils ont été rejoints dans leur action, jeudi 10 juillet, par deux adjoints au maire MM. Joseph Varondin et Georges Namaye qui observent également un jeûne complet en signe de solidarité avec les personnes licenciées. Des négociations entre la mairie de Sainte-Marie et le syndicat autonome de la fonction publique territoriale de La Réunion se sont engagées, mais elles n'ont, jusqu'à présent, pas abouti. – *(Corresp.)*

Le contentieux électoral en Haute-Garonne

Dominique Baudis se déchaîne contre les socialistes

Le Conseil constitutionnel a annulé les élections législatives en Haute-Garonne. Dominique Baudis, maire de Toulouse, mènera — en queue de liste — la bataille de la majorité unie contre un Parti socialiste dans l'embarras.

TOULOUSE
de notre correspondant

Les marchands des quatre saisons ont cédé la place aux échafaudages de l'émission « Intervilles » qui transforment l'esplanade du Capitole en un Luna Park de plateau de télévision. Derrière la façade de l'hôtel de ville, dans la majestueuse salle des Illustres, quelques visiteurs bardés d'appareils photos, chargés de matériel vidéo. Dominique Baudis est en retard, le temps d'apporter d'ultimes modifications à la déclaration solennelle, raide comme une déclaration de guerre, qu'il a décidé de lire devant les médias alléchés par quelques confidences savamment dosées. Le maire de Toulouse avait donné le ton mercredi dernier à la sortie de l'Hôtel Matignon, en estimant, après l'annulation par le Conseil constitutionnel des élections législatives en Haute-Garonne, qu'avant le 16 mars *« le PS a procédé à une opération frauduleuse couverte au plus haut niveau de l'Etat ».*

Ce vendredi 11 juillet, Dominique Baudis se veut plus explicite encore : *« C'est en fait M. Joxe qui porte le chapeau. »* Manifestement, le maire de Toulouse est sûr de tenir l'Affaire, son affaire, *« une machination politique »* qu'il décrit avec les mots que d'autres ont utilisés pour parler de Greenpeace. *« Ils* [les socialistes] *n'hésitent pas à compromettre des fonctionnaires dans des opérations de sabotage douteuses, sordides, illégales (...). Il y a eu, de la part d'une deuxième équipe envoyée dans le département de la Haute-Garonne, usurpation d'identité (...). ce département a été choisi comme théâtre d'opération de la deuxième équipe... »* Et puis Dominique Baudis interroge et demande sans trop y croire *« que soient rendus publics tous les échanges de correspondance et telex relatifs à cette affaire... »*. Reste au maire à porter le conflit sur le terrain judiciaire : plainte contre X et constitution de partie civile.

Du coup, on avait presque oublié que Dominique Baudis, deux jours plus tôt, était *« tombé d'accord avec Jacques Chirac sur la nécessité d'une liste d'union »*. Décidé à occuper le terrain, il *« mènera campagne de façon désintéressée... »*, figurant *« sur la liste de façon symbolique à la dernière place »*. Décidé à aller vite en besogne et à pousser l'avantage, le maire n'a pas eu le temps de se concerter avec ses partenaires. Une seule certitude : les élus sortants seront aux premières places, mais derrière Pierre Baudis, son père.

Retenu à Paris, M. Jean-Paul Séguéla, ancien député RPR, n'était pas présent. Naguère très sûr de lui, volontiers prêt à sortir les griffes devant Dominique Baudis, chatouilleux à l'excès avec ses partenaires de la majorité régionale, le RPR s'est soudain découvert la fibre unitaire. Vérité d'après 16 mars. *« On a tiré un trait sur le passé, on a lavé notre linge sale en famille »*, proclame aujourd'hui Alain Mondon, responsable départemental du Rassemblement. Robert Huguenard, adjoint au maire, qui avait eu quelques formules assassines à l'encontre de Dominique Baudis, est en vacances en Espagne. Les absents sont priés de ne pas avoir d'états d'âme. Le RPR au plus haut niveau a manifestement compris la leçon du printemps et, bon gré mal gré, le voilà contraint, le temps peut-être de se refaire une santé, de se ranger derrière un Bonaparte mâtiné de Napoléon.

L'embarras de l'opposition

Désormais Dominique Baudis distribue les grades, déploie ses hommes, choisit le terrain d'affrontement avec les socialistes et règne sans partage sur sa ville et sa région. Cet homme dont le sourire accuse la fatigue de journées conduites au pas de charge semble bien décidé à réduire le bastion socialiste, à mettre fin à l'*« hégémonie d'un parti »* qui n'en peut mais.

Surpris par la rapidité de l'attaque, le Parti socialiste s'est contenté de dénoncer *« l'excès d'agressivité et l'étonnante fébrilité de M. Baudis* (...), *qui entame une violente polémique* (pour) *fuir le débat national qui le gêne »*. Mais les socialistes se seraient bien passés de ce retour devant les électeurs. Traumatisés par la perte de la région, troublés, selon l'expression d'un ancien premier ministre, par les contacts que certains de leurs responsables ont eus, au lendemain du 16 mars, avec le Front national, les militants du PS n'auront guère eu le temps de se ressaisir, de mettre un peu d'ordre dans un parti — nombre d'orateurs l'ont souligné au cours de la dernière convention fédérale — taraudé par le clientélisme et les luttes d'influence.

Le bureau exécutif a décidé, mercredi dernier, de laisser à la commission fédérale, le 17 juillet prochain, le soin de se prononcer sur les candidats. Pour le scrutin du 16 mars, les désignations avaient été laborieuses et le parti divisé sur la place à laisser à la Haute-Garonne rurale, représentée par Pierre Ortet. Bien qu'en quatrième position, ce dernier avait été réélu, mettant un terme provisoire à la polémique publique. Alex Raymond, maire de Colomiers et tête de liste lors du dernier scrutin, semble prêt à reprendre du service. Louis Lareng, candidat malheureux à la présidence du conseil régional, ne dément pas les rumeurs qui courent sur ses intentions.

Certes, les militants trancheront, comme l'affirme le secrétaire fédéral, Jean Carassou. Mais, en privé, les socialistes qui, à l'instar de Jacques Roger-Machart et de Gérard Bapt, veulent faire de ce scrutin *« un test de la politique de Jacques Chirac »* ne cachent pas leur embarras. *« Il faut faire le ménage à cause du flou où nous sommes sur ces affaires »*, affirme un militant. Mais si le cœur semble plaider pour cette solution, la raison risque fort d'imposer les mêmes hommes. Le Parti socialiste veut croire que la gestion gouvernementale lui apportera des voix. Reste à mesurer l'effet dans l'opinion d'une affaire sur laquelle la fédération de la Haute-Garonne semble bien gênée.

De son côté, Dominique Baudis, qui se refuse à tout pronostic, peut espérer tirer profit de l'union. A la huitième place sur la liste de la majorité, il est dispensé par avance d'une démission toujours difficile à expliquer aux électeurs, qui risquent pourtant de ne pas comprendre que, dans cet attelage, la locomotive, c'est fréquent en terrain accidenté, soit en queue de convoi.

Gérard Houteer, par qui le vote nouveau arrive, se représentera, mais ce socialiste dissident envisage maintenant un recours devant le Conseil d'Etat pour faire invalider les élections régionales. Son score, même s'il est des plus modestes, pourrait bien empêcher telle ou telle liste de placer quatre élus, permettant alors au Front national ou au Parti communiste — ils avaient obtenu le même résultat en mars dernier — de tirer leur épingle du jeu. Avec prudence, le PCF, qui représentera René Piquet, y voit une opportunité *« pour avoir enfin un député communiste en Haute-Garonne »*.

GÉRARD VALLÈS.

La réplique de M. Joxe

Répliquant à M. Baudis, l'ancien ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a fait diffuser, vendredi, un communiqué indiquant notamment : *« Il y a de nombreuses années que les circulaires élaborées à la veille de chaque élection législative disposent qu'en cas de candidatures multiples le préfet doit refuser l'enregistrement d'une déclaration de candidature, sans même saisir le tribunal administratif (...)*

« En conséquence, le commissaire de la République du département de la Haute-Garonne n'a pas eu à solliciter d'instruction. Seule l'exploitation politicienne locale de la décision du Conseil constitutionnel a pu inciter le commissaire de la République à rappeler à ses autorités de tutelle que son poste, comme pour tous les hauts fonctionnaires, demeure à la disposition du gouvernement, ce qui, chacun l'aura compris, n'est pas une démission (...)

« Toutes les autres affirmations de M. Baudis relèvent de l'imagination journalistique la plus débridée, voire de la diffamation. Elles n'appellent pas d'autres réponses qu'une dénégation absolue, formelle et définitive, conclut-il, *sous réserve d'éventuelles poursuites judiciaires. »*

[Avant chaque consultation électorale, le ministère de l'intérieur envoie en effet une circulaire à chaque préfet donnant des instructions précises. Dans le cas d'espèce, la circulaire n° 85333 — la même depuis une dizaine d'années, — expédiée le 27 décembre 1985, rappelait en sa page 9 qu'en cas de double inscription le préfet devait refuser la liste incriminée sans la déférer au tribunal administratif. Le Conseil constitutionnel en a donc jugé autrement.]

Au conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le débat sur la situation de la Normed dégénère en de violents incidents

De sérieux incidents provoqués par des salariés des chantiers navals de La Seyne ont marqué, le vendredi 11 juillet à Marseille, la séance du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Alors que se déroulait un débat sur la situation de la Normed, une douzaine de manifestants qui avaient été régulièrement admis dans la salle pour suivre les travaux ont brusquement tenté d'occuper la tribune.

Le président du conseil régional, M. Jean-Claude Gaudin, député (UDF-PR) des Bouches-du-Rhône, a d'abord tenté de parlementer avant de lever la séance et de demander au préfet de région, M. Pierre Somveille, de faire évacuer la salle par les forces de police, sous les protestations des élus socialistes et communistes. Des heurts violents se sont alors produits dans la plus grande confusion entre manifestants, élus et forces de l'ordre, lesquelles ont notamment dû s'interposer pour éviter les affrontements directs entre le groupe du Front national et des salariés de La Seyne.

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Les travaux du comité économique et social de Provence-Alpes-Côte d'Azur avaient déjà été interrompus, le lundi 7 juillet, par des manifestants des chantiers navals de La Ciotat. Aussi d'importantes forces de l'ordre avaient été mises en place autour de l'immeuble où devait se tenir en début d'après-midi de vendredi la réunion du conseil régional. Peu avant l'ouverture de la séance, quatre à cinq cents salariés de la Normed venus de La Ciotat et de La Seyne avaient été maintenus à distance par ce dispositif, tandis que deux délégations d'une douzaine de personnes chacune représentant les deux chantiers étaient admises dans la salle pour assister aux débats.

Immédiatement après les interventions des orateurs du PS, M. Jean-Pierre Pradié, conseiller municipal de Toulon, et du PC, M. Guy Hermier, député des Bouches-du-Rhône, alors que M. René-Georges Laurin, député (RPR) et maire de Saint-Raphaël, venait de prendre la parole, la délégation de La Seyne a brusquement quitté les rangs du public et tenté d'occuper la tribune. Presque aussitôt, M. Gaudin a suspendu, puis levé définitivement la séance, après avoir invité, sans succès, les manifestants à se retirer. Sous les huées des élus de gauche, il a alors demandé au préfet Somveille de faire évacuer la salle par les forces de police, une vingtaine de CRS qui se tenaient prêts à intervenir dans un local contigu et qui ont formé un cordon devant la tribune. Un climat de confusion a alors régné pendant près d'une heure.

Bien que M. Gaudin ait proposé de recevoir les manifestants, ceux-ci ont exigé que l'assemblée régionale les entende sur-le-champ. Au milieu des cris et des interpellations fusant de tous les bancs, les élus du Front national s'en sont pris au préfet avant de s'opposer directement aux manifestants. A l'un d'eux qui criait : *« Je ne veux pas de millions, je veux travailler ! »*, il fut répondu des bancs du FN : *« T'as qu'à chasser les Arabes et t'en auras ! »*

Au comble de la confusion

Cette apostrophe et le mot de *« raciste »* prononcé par le manifestant déclencha une vive bousculade. Les CRS — qui ont conservé tout leur sang-froid — s'interposèrent de justesse pour mettre un terme à une empoignade entre M. Albert Peyrou, député (FN) des Alpes-Maritimes, et l'un de ses opposants, tandis qu'une chaise partie du groupe de l'extrême droite atteignait un représentant des forces de l'ordre. La confusion était à son comble, les élus de gauche réclamant le départ de la police au préfet, lui-même égratigné au doigt en tentant de soustraire le micro à un responsable CGT de La Seyne, M. Raymond Dimo. Celui-ci réussissait finalement à s'exprimer en menaçant de *« faire payer la note à chacun »* et en dénonçant *« les forces de répression utilisées contre les travailleurs »*.

Le calme enfin revenu, M. Gaudin a expliqué qu'il n'était *« pas acceptable que des membres extérieurs à une assemblée délibérante, quels que soient leurs motifs, dont certains peuvent être légitimes, veuillent, sous la pression, se substituer aux élus du suffrage universel »*.

De son côté, M. Somveille a justifié les mesures qui ont été prises pour assurer le service d'ordre extérieur. *« J'ai mis en place ce dispositif*, a-t-il notamment déclaré, *en toute connaissance de cause, et j'en prends naturellement l'entière responsabilité. Je regrette que certains d'entre vous aient été pris dans la bousculade, mais aussi que les conventions avec les syndicats n'aient pas été respectées, alors que le président du conseil régional avait fait preuve de compréhension. Il y a là un problème de mauvaise foi. Je ne fuis pas mes responsabilités*, a-t-il conclu, *je prends celles qui me reviennent. »*

GUY PORTE.

Epreuve de vérité pour la cohabitation

(Suite de la première page.)

Au moment où la cellule diplomatique mise en place par M. Jacques Chirac à l'hôtel Matignon, sous l'impulsion de M. François Bujon de l'Estang, a de plus en plus tendance à revendiquer cette direction, le chef de l'Etat souhaite, en évoquant ses derniers voyages à La Haye, à New-York et à Moscou, rappeler la continuité de l'action internationale de la France depuis 1981.

Quand on l'interroge sur la propension de l'hôtel Matignon à infléchir, dans certains discours officiels, ses orientations diplomatiques, M. Mitterrand répond, en général, par une autre question montrant qu'il reste en ce domaine particulièrement jaloux de ses prérogatives : pouvez-vous me citer dans les faits un seul exemple révélateur d'un changement de cap ?

Un tel rappel paraît d'autant plus opportun au chef de l'Etat que ses récentes conversations avec M. Reagan, puis avec M. Gorbatchev, l'autorisent à affirmer que le traitement des grands dossiers internationaux continue de faire partie de son menu quotidien. Histoire de souligner que la gestion des affaires planétaires demeure l'apanage de l'Elysée, sans minimiser, pour autant, l'importance de la gestion des dossiers particuliers, voire délicats (séquelles de Greenpeace, otages au Liban) qui incombent actuellement au chef du gouvernement.

Mais ce n'est pas avec ces allumettes-là que M. Mitterrand a envie de faire partir sa nouvelle fusée du 14 juillet. A moins que « l'artificier » élyséen ne change d'avis au dernier moment, le pétard présidentiel devrait relancer la controverse sur la « cohabitation ». Tout laisse même à penser que la trêve armée qu'observent depuis le 16 mars MM. Mitterrand et Chirac va connaître ces prochains jours son premier accroc véritable. M. Mitterrand, en effet, ne cache pas son intention de ne pas avaliser, en son état actuel, le texte de l'ordonnance sur la privatisation qui a été examiné samedi 12 juillet par le Conseil d'Etat réuni en assemblée générale, et dont l'adoption doit en principe figurer à l'ordre du jour du conseil des ministres du mercredi 16 juillet.

Pas de surprise pour M. Chirac

Ce ne serait pas, au demeurant, une surprise, surtout pas pour le premier ministre, qui sait déjà, semble-t-il, à quoi s'en tenir. Le président de la République avait clairement annoncé la couleur dès que le conseil des ministres, le 9 avril, avait examiné le projet de loi autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances dans le domaine économique et social.

« Le président de la République est intervenu pour faire connaître, comme il en avait informé précédemment le premier ministre, qu'il ne signerait pas d'ordonnances portant sur le principe et les modalités de la privatisation d'entreprises nationalisées avant 1981 qui transgresseraient les règles d'évaluation admises lors du passage du secteur privé au secteur public, qui entraîneraient des mesures contraires à la démocratisation du secteur public », déclarait ce jour-là le porte-parole de l'Elysée.

M. Mitterrand avait personnellement répété la même chose, le 18 mai, à l'occasion de son traditionnel pèlerinage à la roche de Solutré en Saône-et-Loire. Et il y a quelques jours à peine, à Mont-de-Marsan, le 14 juin, le chef de l'État indiquait qu'il ne se laisserait guider que par sa *« conscience »* quand le moment viendrait d'apposer ou non sa signature au bas de l'ordonnance qui lui serait présentée.

M. Mitterrand n'a pas changé d'avis. Le Conseil constitutionnel lui a même fourni les bases juridiques qui lui permettent éventuellement de refuser cette signature s'il estime, *« en conscience »*, que les dispositions prévues par le gouvernement ne permettent pas de respecter, au moment de la cession, la valeur réelle de certaines des sociétés à privatiser. Dans la liste des soixante-cinq entreprises que le gouvernement envisage de rendre au secteur privé figurent en outre plusieurs sociétés dont la nationalisation est antérieure à l'arrivée de la gauche au pouvoir, qu'il s'agisse d'Elf, de Havas, des compagnies d'assurances GAN, UAP, AGF, sans parler de la BNP, de la Société générale et du Crédit lyonnais.

M. Mitterrand n'entend pas, cependant, s'abriter derrière les décisions du Conseil constitutionnel. Le rôle du président de la République, sur ce terrain, correspond, selon lui, à la mission fondamentale de défense des intérêts supérieurs du pays qui lui incombe. S'il intervient en ce sens, en demandant par exemple au gouvernement de revoir une nouvelle fois sa copie, il le fera en se posant donc en arbitre suprême.

Si conflit il y a, ce sera aussi sans tapage de la part du président de la République. Après avoir confirmé sa volonté de laisser le gouvernement gouverner en signant la loi d'habilitation et celle libéralisant les procédures de licenciement.

Capitaine tranquille

M. Mitterrand cherche en effet à capitaliser politiquement le regain d'état de grâce dont il bénéficie actuellement, ainsi qu'en témoignent tous les sondages. Mais il sait aussi que l'opinion publique pourrait se retourner contre lui s'il donnait l'impression d'engager ouvertement le fer avec M. Jacques Chirac pour de vulgaires raisons politiciennes.

Voilà pourquoi M. Mitterrand s'emploiera surtout, en ce 14 juillet, à offrir plus que jamais le visage d'un capitaine tranquille. D'autant plus tranquille qu'une forte houle est en vue et qu'il l'aborde de gaîté de cœur.

ALAIN ROLLAT

Devant les adhérents directs de l'UDF

M. Raymond Barre évoque «la situation surréaliste que nous vivons»

De notre envoyé spécial

Saint-Michel-de-Frigolet. — M. Raymond Barre ne parle pas mais il sait se faire entendre. Depuis le 16 mars l'ancien premier ministre s'est donné pour règle de ne pas intervenir publiquement dans le débat politique en laissant se dérouler l'expérience de la cohabitation dont il s'était fait le vigoureux détracteur. Mais, s'il ne bat pas les estrades, il ne s'interdit pas pour autant de s'exprimer devant des auditoires choisis — par exemple, récemment, les groupes de la majorité sénatoriale — ou de dispenser à huis clos la bonne parole à ses fidèles comme il l'a fait le jeudi 10 juillet devant la première université d'été des adhérents directs de l'UDF à Saint-Michel-de-Frigolet (Bouches-du-Rhône).

Son intervention devait être *« strictement confidentielle »*. Le délégué général de la confédération, le sénateur de l'Aisne Paul Girod, avait donné des consignes strictes à ses ouailles. Pas de magnétoscopes et bouches cousues. Mais les propos de M. Barre ont aisément franchi les murs de la vénérable abbaye du XII[e] siècle où se tenait ce conclave, les proches de l'ancien premier ministre, les députés Philippe Mestre et Pierre-André Wiltzer, compatissant notamment au sort des journalistes sevrés d'informations.

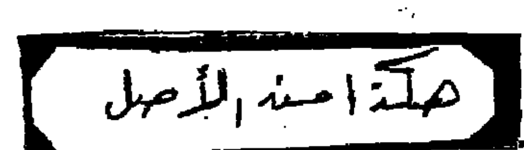
M. Barre, donc, est resté *« riche de la parole qu'il a accordée »* sans être esclave de celle qu'il n'a pas — officiellement — prononcée.

Dans une intervention consacrée essentiellement aux problèmes économiques et sociaux, il s'est fait, en l'occurrence, un devoir de dissiper les illusions des Français sur la situation actuelle. Selon l'ancien premier ministre, l'emploi est *« un problème grave et durable »* et la relance de l'investissement une nécessité absolue, parallèlement à l'aide aux créations d'entreprises qui doit passer par des formules *« simples et efficaces »*. Interrogé sur la crise de la construction navale, M. Barre s'est montré prudent en soulignant *« les décisions difficiles à prendre dans ce domaine »* mais en considérant toutefois que l'ensemble de ce secteur n'était pas voué à disparaître puisque, selon lui, des solutions existent dans la spécialisation des chantiers.

L'ancien premier ministre a aussi évoqué, à plusieurs reprises, *« la situation surréaliste dans laquelle nous vivons »*. Allusion limpide — et fort bien comprise par ses auditeurs — au système de la « cohabitation ». Il s'est également autorisé à railler les promesses d'allègements fiscaux que certains ont pu faire et *« qui ne pouvaient pas être tenues »*. *« Cela s'appelle*, a-t-il dit, *la ruse de la raison ou encore le juste retour des choses. »* A un confrère qui lui demandait si *« cela ne le démangeait pas de ne pas parler »*, M. Barre a, ironiquement, retourné la question en lui demandant à son tour *« s'il avait l'air démangé »*...

G. P.





Action directe et l'attentat contre les locaux de la PJ à Paris

Le geste d'un desperado ?

(Suite de la première page.)

Les dernières actions de ce type avaient échouées (l'ingénieur général René Audran, le général Henri Blandin et le vice-président du CNPF, Guy Brana).

Dans la forme comme dans le fond, les communiqués montrent ces différences. Ceux de la branche internationaliste sont très proprement ronéotés, mêlant souvent deux couleurs, le sigle « AD » — une étoile à cinq branches — étant d'ordinaire en rouge. Aucun coup de téléphone ne précède l'envoi de ces textes aux journaux. Rien de tel cette fois : les textes sont sommairement reproduits, l'étoile maladroitement crayonnée en noir, la frappe plutôt hésitante. De plus, deux appels téléphoniques au *Monde*, peu après 7 heures, jeudi matin, revendiquaient l'attentat contre la police judiciaire, l'auteur de la communication lisant le texte exact du communiqué reçu par la suite. Une voix d'homme, grave.

Argumentation anticolonialiste

Quant au fond, les textes des deux communiqués rappellent curieusement le style d'Action directe première manière, quand ce groupuscule terroriste avait encore des racines *« autonomes »* et une phraséologie anarchiste. On est très loin, cette fois, des longues digressions à prétention théorique des communiqués de la branche internationaliste.

Les cibles sont désignées au nom d'une argumentation anticolonialiste ou antirépressive, sans que percent les références anti-américaines et anti-OTAN mises en avant par les assassins de l'ingénieur général René Andran, qui partaient en campagne contre *« l'américanisation de l'Europe »*.

« Les capitalistes blancs fêtent leur liberté » ; « En France, pays des droits de l'homme blanc » : l'intitulé du premier communiqué, la première phrase du second contiennent cette référence raciale. Références au *« sang des Noirs des townships de Pretoria ou de New-York »*, au *« peuple tchadien, canaque, antillais, corse, basque »*, à *« l'Etat fasciste sud-africain »*, aux *« tortionnaires des guerres coloniales »*, au *« criminel Du Valier »* (sic), à la *« terreur blanche occidentale* [qui] *a son filet de camouflage : liberté et démocratie à l'athénienne » :* le premier communiqué, revendiquant *les actions* contre L'Air liquide et Thomson, est empreint d'une phraséologie anti-impérialiste classique que l'on retrouve, également dans la revendication de l'attentat contre la BRB de la police judiciaire.

Dans celle-ci, signée *« commando Loïc Lefèvre »*, la victime de la « bavure » de la rue de Mogador est presque citée pour mémoire et placée sur le même plan que *« la peau des Canaques Machoro-Nonaro »*, tandis que le texte assure que, en France, *« on tue pour délit de faciès »*, ce qui ne paraît pas s'appliquer au sort du jeune Lefèvre.

Cette analyse des communiqués conforte les déductions des enquêteurs. En fait, cette Action directe nouvelle manière recouvre, selon eux, l'ultime manifestation du groupe, basé à Lyon, d'André Olivier, en partie démantelé depuis l'arrestation de son chef, en mars dernier. André Olivier et ses complices sont soupçonnés d'avoir commis six hold-up dans la région lyonnaise, trois meurtres lors de ceux-ci et trois attentats au moins dans la région parisienne, entre 1980 et 1984. Ce groupe, qui, avant d'utiliser à son tour le sigle Action directe, se baptisait L'Affiche rouge, se caractérisait à l'origine par un discours quelque peu tiers-mondiste.

Il comprenait au moins un jeune Français d'origine Guadeloupéenne : Jean-Pierre Sucabé, vingt-huit ans, arrêté le 1er juillet à Pointe-à-Pitre sur commission rogatoire du juge d'instruction lyonnais chargé de ce dossier, M. Marcel Lemonde. Sucabé a été transféré à Paris, puis Lyon le 5 juillet, veille des attentats contre L'Air liquide et Thomson.

Le groupe comprenait surtout un ancien élève d'Olivier, Max Frérot, qui échappa au coup de filet de mars. Frérot, considéré comme un expert en explosifs depuis son service militaire chez les parachutistes, était, selon les policiers, l'artificier du groupe.

Or les enquêteurs ont la certitude que Frérot est l'un des auteurs, sinon l'auteur unique, des attentats de cette semaine. En effet, la voiture piégée qui explosa devant les bureaux de L'Air liquide était connue des policiers : sa carte grise avait été retrouvée dans l'une des planques parisiennes d'Olivier. Un attentat signé, en somme.

L'action déterminée contre la police judiciaire manifesterait donc le parcours d'un desperado, d'autant plus audacieux qu'il sent les mailles du filet policier se refermer sur lui. Et qu'il est, peut-être, isolé après l'incarcération et l'inculpation de six membres du groupuscule lyonnais.

EDWY PLENEL.

Les réactions

● **Fédération autonome des syndicats de police** (syndicat majoritaire dans la police en tenue, proche de la gauche). — *« L'attentat constitue un défi sanglant lancé aux policiers autant qu'à tous les citoyens (...). Placée au centre d'une tempête dont on mesure encore mal la puissance, la police est, aujourd'hui, l'enjeu de polémiques déplaisantes. Pour travailler, les policiers ont moins besoin de discours et de rodomontades ministériels que de calme. Qu'on les laisse faire sereinement leur travail sous le contrôle des autorités judiciaires, qu'on exige d'eux des résultats, qu'on leur donne des moyens, mais que l'on cesse de les prendre en otages d'une démonstration politique. »*

● **M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR.** — *« La France ne saurait être une « nation de moutons » (...) face à la violence et au terrorisme, la seule vraie réponse est la solidarité des Français. Nous devons soutenir ceux qui sont chargés de garantir la sécurité, à savoir les magistrats, les policiers, les gendarmes. »*

● **M. Gilbert Bonnemaison, vice-président du Conseil national pour la prévention de la délinquance.** — *« Plus que jamais, il faut réhabiliter le témoignage. Chaque citoyen doit se sentir concerné et être prêt à témoigner chaque fois qu'il aura à connaître un fait qui relève du terrorisme. (...) La police, comme toute fonction d'autorité, nécessite une très grande volonté et une très grande prudence dans sa direction. »*

● **L'Association de la presse ministérielle** *« regrette les récents propos tenus par le ministre de l'intérieur à l'égard de la presse. Les journalistes, dans leur ensemble, ont effectué consciencieusement leur travail en relatant des informations et des témoignages recueillis tant auprès des autorités policières que des personnes ayant assisté aux événements, sans pour autant faire leurs les positions exprimées. »*

● **Le Syndicat des commissaires de police condamne la** *« violence aveugle »*. *« Considérant qu'il est impossible d'isoler cet attentat inqualifiable du climat créé autour du débat sécuritaire, les commissaires veulent croire qu'il rencontrera dans les médias le même écho et la même émotion que le drame de la rue de Mogador. »*

● **La Fédération professionnelle indépendante de la police** (proche de l'extrême droite), *« consciente de l'effort mené par la nouvelle majorité dans sa lutte contre les forces nocives qui minent notre société, ne se laissera pas entraîner par la provocation des terroristes gauchistes qui tentent de discréditer aux yeux de l'opinion publique la politique sécuritaire du gouvernement. »*

● **Le Syndicat des avocats de France** *« condamne l'attentat meurtrier qui a tué et blessé grièvement plusieurs policiers. (...) L'exploitation politicienne de cet attentat, avant toute enquête sérieuse sur son origine, est choquante. On veut ainsi faire oublier que la police est aujourd'hui victime de la politique d'un gouvernement qui, sous couvert de la défendre, contribue à l'isoler davantage de la population. »*

● **Les Verts,** qui *« condamnent toute forme de terrorisme, souhaitent par respect pour les victimes que cesse la gesticulation sécuritaire, que cessent les attaques contre la presse et que soit mise en œuvre une politique de sécurité discrète qui s'en prenne aux causes tant dans le domaine de la délinquance que dans celui du terrorisme. »*

L'affaire du Carrefour du développement

Une lettre de M. Mermaz

A la suite de la publication dans le Monde *du 12 juillet d'extraits de la lettre d'Yves Chalier, nous avons reçu de M. Louis Mermaz la lettre suivante.*

M. Louis Mermaz, ancien président de l'Assemblée nationale, député de l'Isère, conseiller général et maire de Vienne, oppose un démenti absolu à l'allégation mensongère de M. Yves Chalier selon laquelle la campagne électorale qu'il a conduite en mars dernier dans le département de l'Isère ait pu bénéficier de quelque financement que ce soit du Carrefour du développement ou d'une association ou groupe semblable.

Une réponse de M. Nucci

M. Christian Nucci, député de l'Isère et ancien ministre de la coopération, a catégoriquement affirmé, vendredi 11 juillet, qu'il n'y avait *« pas eu d'argent public »* dans sa campagne électorale. Il a qualifié de *« mensonges »* les affirmations contenues dans la lettre adressée par son ancien chef de cabinet, aujourd'hui en fuite, M. Yves Chalier, à l'actuel ministre de la coopération, M. Michel Aurillac, révélées par *le Monde* du 12 juillet. M. Nucci précise avoir effectivement organisé dans sa commune de Beaurepaire un certain nombre de *« manifestations à caractère socio-culturel »* qui ont pu être financées par Carrefour du développement *« conformément à son objet social »*. Il a bien invité à Paris une soixantaine d'élus, ou de membres du personnel municipal, pour visiter le ministère de la coopération et y entendre des exposés sur la politique étrangère, fin octobre 1985. Mais, en aucun cas, affirme-t-il, il n'a reçu *« quelque argent que ce soit »* pour ses affiches électorales.

M. Nucci s'élève enfin contre les *« accusations scandaleuses »* contenues dans cette lettre, dont il n'a pas eu connaissance. Il se demande si M. Chalier, en le mettant en cause, n'essaie pas de *« cacher les détournements »* qu'il a peut-être commis à ce niveau.

[Dans sa lettre, M. Chalier dresse notamment une liste de dépenses financées par Carrefour du développement à concurrence de 5 millions de francs environ, englobant sans distinction les invitations d'ambassadeurs africains en poste à Paris, diverses manifestations à Beaurepaire, un *« meeting : 300 000 francs »* dont les circonstances ne sont pas précisées et des *« affiches (Nucci) »* et sur la ligne d'en dessous *(Mermaz)* et encore en dessous *400 000 francs »*. Selon nos informations, cette somme — peut-être arrondie — aurait été versée directement à l'imprimeur ayant réalisé les affiches. Celui-ci aurait d'ailleurs remboursé récemment cette somme, s'apercevant qu'elle avait été tirée sur le compte de Carrefour du développement.]

Accusé de « détournement de deniers »

M. Laignel (PS) veut porter plainte pour dénonciation calomnieuse

CHATEAUROUX

De notre correspondant

Accusé de *« détournement de deniers et d'ingérence »*, M. André Laignel, député socialiste de l'Indre, maire d'Issoudun, a annoncé, vendredi 11 juillet, qu'il a demandé à ses avocats, Mes Jean-Denis Bredin, et Yves Baudelot, *« de réunir les éléments juridiques dans les meilleurs délais afin de déposer, à l'égard de ses diffamateurs, une plainte en dénonciation calomnieuse »*.

Au cours d'une conférence de presse à la mairie d'Issoudun, M. Laignel a indiqué : *« L'affaire qui nous réunit (...) n'est en aucun cas une affaire douteuse. Mais, à coup sûr, elle est une affaire politique. Et une affaire politique appuyée sur une diffamation odieuse. Dans l'Indre, c'est le leader de la gauche qui est visé. Et, en France, le responsable national du Parti socialiste. La droite, cinquante ans après le Front populaire, veut, à sa manière, célébrer cet anniversaire. Et, apparemment, c'est l'affaire Salengro qui l'inspire. »*

M. Laignel a ensuite repris les principaux points des accusations portées par M. Daniel Bernardet, député non inscrit, maire de Châteauroux et président du conseil régional. Il s'est tout d'abord expliqué sur le bail de l'appartement qu'il loue pour son épouse au 14 de la rue de Marignan, à Paris : *« J'ai été autorisé à le signer par une délibération du conseil général du 20 juin 1983. (...) Pourquoi au nom de Mme Pernin ? Parce que c'est son cabinet d'avocat, qu'elle plaide sous ce nom, et qu'il était nécessaire que ce soit à son nom pour obtenir et l'autorisation de l'ordre des avocats de s'installer et l'autorisation de créer un bureau. (...) A Paris, il n'est pas possible de créer librement des bureaux. Il faut une autorisation préfectorale. »*

Sur l'appartement même, M. Laignel a précisé que sa superficie habitable est de 121 mètres carrés, auxquels on peut ajouter 19,10 mètres carrés de dégagement. En ce qui concerne les travaux, le député a indiqué que l'appartement *« était occupé depuis plusieurs décennies par un monsieur veuf qui n'avait fait aucun entretien »*. Il était nécessaire, selon lui, de le remettre en état. *« Si ces travaux n'avaient pas été réalisés et donc avaient entraîné une dépréciation des biens qui étaient sous ma garde, je serais critiquable »*, a-t-il ajouté.

M. Laignel a enfin démenti avoir fait installer une cheminée de style, précisant, à propos du loyer, qu'il avait été *« doublé par rapport à celui de l'occupant précédent, pour tenir compte des travaux. Ce loyer est le plus élevé (ramené au mètre carré) de tous les loyers d'habitation de l'immeuble. »*

P. L.

Université d'été à Gif-sur-Yvette

Des policiers et des enseignants face aux problèmes de l'adolescence

Pour la première fois, policiers et enseignants de l'éducation nationale ont participé ensemble à une « université d'été », du 1er au 11 juillet. M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, s'était félicité, lors de son passage à « L'heure de vérité » sur Antenne 2, de cette expérience originale axée sur la *« prévention »* de la délinquance. Préparée sous son prédécesseur, M. Pierre Joxe, l'université d'été a consacré ses travaux à « L'adolescence et ses problèmes ».

Si M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, ne s'est pas rendu au centre d'études et de formation de Gif-sur-Yvette (Essonne), créé en 1982 par M. Jean-Marc Erbès, directeur de la formation, c'est à cause, a-t-il fait savoir, de l'attentat du quai de Gesvres. Les deux ministres de la place Beauvau avaient cependant tenu à être représentés par un membre du cabinet de M. Pasqua, M. Bernard Tomasini. Ce dernier a affirmé l'*« intime complémentarité »* de la police et de l'éducation nationale en matière de *« prévention »* à laquelle MM. Pasqua et Pandraud sont *« si attachés »*.

Démission des parents

Vingt-quatre policiers de tous grades, du commissaire au gardien de la paix et autant d'éducateurs, proviseurs ou assistantes sociales, ont donc examiné les *« problèmes de l'adolescence »*.

Après des conférences données par des professeurs de l'université Paris-X-Nanterre et des formateurs policiers, les participants ont pu confronter leurs points de vue. A entendre les policiers *« les échecs de l'éducation annoncent nécessairement les leurs dans la prévention »*.

Aborder les questions de la toxicomanie, des violences familiales de l'insertion dans le monde du travail, ou des immigrés de la seconde génération, thèmes retenus par universitaires et formateurs policiers, n'était pas *a priori* choisir la facilité. D'autant moins que les positions affirmées par le représentant de M. Charles Pasqua ont fait « tiquer » plus d'un enseignant. M. Tomasini a ainsi évoqué la *« démission des parents »*, le *« laxisme »* de l'éducation, les *« charmes de l'enfant-roi, si vantés au cours des anciennes décennies »*, qui se seraient aujourd'hui estompés devant le modèle de l'*« adolescent en détresse »*. Pour M. Ignasse, directeur de l'institut d'éducation permanente à Paris-X, l'essentiel reste en fait la possibilité de débattre de modèles sociaux et d'ouvrir les institutions, police et école, sur l'extérieur. Des deux côtés, l'expérience de l'université de Gif-sur-Yvette est jugée positive.

Sur cette lancée, le directeur du Centre de formation de la police nationale, M. Jean-Claude Guézou, parle déjà — après l'université d'été sur l'adolescence — d'une université de printemps sur le troisième âge.

Le représentant de MM. Pasqua et Pandraud a envisagé d'étendre l'expérience à toute la France, au niveau départemental et de l'ouvrir à des magistrats, sans pour autant empiéter sur les fonctions des comités locaux de prévention de la délinquance. Les deux ministres ont souhaité que l'université d'été connaisse des prolongements puisque la formation — des policiers et des enseignants — reste, disent-ils, l'un des plus sûrs moyens de prévenir la délinquance des adolescents.

E. I.

● **Une nomination dans la police.** — Le commissaire divisionnaire Jacques Delebois vient d'être nommé chef du Service de coopération technique internationale de police (SCTIP) par le ministre chargé de la sécurité, M. Robert Pandraud. Il remplace à ce poste M. François Zuccarelli, dont il était jusqu'alors l'adjoint.

Les pouvoirs des polices municipales

M. Pandraud annonce l'abrogation des circulaires de M. Joxe

M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, a annoncé, le vendredi 11 juillet, l'abrogation des circulaires prises le 10 mars 1986 par M. Pierre Joxe, alors ministre de l'intérieur, sur les pouvoirs des maires et des policiers municipaux.

Selon M. Pandraud, ces circulaires *« avaient donné une interprétation inutilement restrictive des textes en vigueur au détriment des exigences que pose la protection des personnes et des biens »*.

Le ministre a rappelé qu'il a décidé, *« afin de permettre une meilleure définition des compétences des policiers municipaux, de mettre en place un groupe de travail qui aura pour objectif d'étudier les conditions dans lesquelles les personnels dont il s'agit exercent actuellement leur activité, et de proposer la mise au point d'un dispositif juridique assurant une réelle complémentarité entre les différentes forces de police qui concourent à la sécurité publique »*.

Les cinq circulaires de M. Joxe précisaient notamment que les policiers municipaux ne sont pas habilités à procéder à des contrôles d'identité et que le port d'armes leur est interdit en dehors des heures de service.

M. Pandraud a cependant précisé que les textes législatifs et réglementaires existants relatifs aux polices municipales restent applicables aussi longtemps que de nouvelles dispositions n'auront pas été adoptées.

Prisons

Baisse record des détenus prévenus

Le nombre de détenus continue d'augmenter : 46 622 au 1er juillet en métropole, ce qui signifie très probablement plus de 48 000 pour la France entière (les chiffres des DOM-TOM ne seront connus que dans quelques jours). L'augmentation sur un mois peut paraître faible (210 détenus), mais elle est en réalité préoccupante : le nombre des personnes incarcérées chute traditionnellement le 1er juillet. En un an, le nombre des détenus a augmenté de 9,05 %. Il y a 32 500 places dans les prisons françaises.

Seul signe encourageant : la baisse du nombre de prévenus, c'est-à-dire des personnes en attente d'un jugement définitif : 21 668 le 1er juillet en métropole contre 22 294 le 1er juin. Le pourcentage des prévenus s'établit aujourd'hui à 46,47 %, un record depuis cinq ans. Ce pourcentage était monté jusqu'à 53,47 % le 1er juin 1983.

● **Prisons privées : une réaction de gardiens.** — Deux organisations syndicales de surveillants de prison, la Fédération nationale des personnels pénitentiaires et de justice et le Syndicat autonome des personnels pénitentiaires (affilié à la Fédération générale autonome des fonctionnaires) s'inquiètent dans un communiqué commun *« des déclarations du ministre de la justice relatives à la privatisation des prisons »*. Elles admettent *« le financement privé des constructions »* mais condamnent néanmoins, *par avance, le recours à des officines spécialisées ou douteuses qui se substitueraient ainsi aux fonctionnaires de justice, d'une justice d'Etat unique et indivisible »*.

● **Condamnation de radios privées.** — Le tribunal correctionnel de Saint-Denis de la Réunion a condamné vendredi matin 11 juillet Radio Free DOM, une station privée qui relaie dans l'île les émissions d'Europe no 1, à une amende de 10 000 francs pour utilisation de réémetteurs sur l'île. Une autre station privée, Radio Corail, a également été condamnée pour ces mêmes faits a une amende de 5 000 francs. — *(Corresp.)*.

L'ambassadeur des Etats-Unis se porte partie civile contre Georges Ibrahim Abdallah

Au lendemain de la condamnation à quatre ans de prison pour usage de faux papiers, détention d'armes et d'explosifs et association de malfaiteurs prononcée par le tribunal de Lyon contre Georges Ibrahim Abdallah, chef présumé des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL) en Europe, Me Georges Kiejman, agissant au nom de l'ambassadeur des Etats-Unis en France et de la famille du lieutenant-colonel Charles Ray, s'est constitué partie civile contre le même Abdallah inculpé à Paris depuis le 4 juillet 1985 de complicité d'homicide volontaire par M. Yves Boulouque, juge d'instruction.

Cette inculpation concerne à la fois l'assassinat, à Paris, le 18 janvier 1982, boulevard Emile-Augier à Paris, du lieutenant-colonel Charles Robert Ray, attaché militaire adjoint à l'ambassade des Etats-Unis en France, et celui de Yacov Barsimentov, deuxième conseiller à l'ambassade d'Israël, commis le 3 avril de la même année, avenue Ferdinand-Buisson à Boulogne-Billancourt. Elle a été motivée par la découverte parmi les armes saisies dans un appartement loué rue Lacroix, dans le dix-septième arrondissement de Paris, par Abdallah, d'un pistolet 6/65 d'origine tchécoslovaque dont les expertises ont établi qu'il fut utilisé pour ces meurtres.

En se constituant partie civile, l'ambassadeur des Etats-Unis et la famille du colonel Ray signifient leur volonté d'avoir accès au dossier et de pouvoir éventuellement interjeter appel d'une ordonnance de non-lieu dont Me Jacques Vergès, avocat d'Abdallah, a déjà dit publiquement qu'elle lui paraissait devoir s'imposer.

S'il en allait ainsi, le chef présumé des FARL en Europe, arrêté à Lyon le 25 octobre 1984, et dont la libération a déjà été réclamée par ceux qui ont revendiqué plusieurs attentats commis à Paris pourrait devenir après sa seule condamnation correctionnelle de Lyon, un enjeu non négligeable dans les négociations diplomatiques dont s'accompagne toujours ce type d'affaires.

Société

La réforme des universités

M. Devaquet entre les « libéraux » et les « étatistes »

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur adopté en conseil des ministres risque d'être contesté à l'Assemblée aussi bien par la majorité que par l'opposition.

La première partie du marathon dans lequel est engagé M. Alain Devaquet est terminée : le texte de son projet de réforme de l'enseignement supérieur a été examiné et adopté par le conseil des ministres du 11 juillet.

Tenu de mettre en œuvre l'une des promesses électorales des partis de la majorité, le ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur a navigué au plus près depuis trois mois : il lui fallait à la fois donner satisfaction aux demandes pressantes d'une minorité d'universitaires ultralibéraux qui s'étaient violemment opposés à la loi Savary et, en même temps, tenter de désarmer les préventions ou l'opposition à l'égard d'une nouvelle réforme de structure engagée, selon de nombreux universitaires, pour des raisons idéologiques ou corporatistes. Bref, abattre la loi Savary sans démolir brutalement un fragile équilibre, favoriser la « diversité », l'« autonomie » et l'« ouverture » des universités, tout en les maintenant dans un cadre national contrôlé par l'Etat.

L'architecture générale de son projet est connue (*le Monde* du 14 juin et du 26 juin) : possibilité offerte à des « unités internes » (en réalité les anciennes facultés) de se constituer en établissements publics, avec budget et personnels propres, à l'intérieur des universités ; modification de la composition des conseils d'administration et des conseils scientifiques des universités au profit des enseignants, et en particulier des professeurs ; sélection des étudiants à l'entrée à l'université et au moment du passage en second cycle ; maintien des diplômes nationaux mais possibilité accrue pour les universités de créer leurs diplômes spécifiques ; enfin, suppression du doctorat unique institué par la loi Savary et rétablissement de l'ancien système (doctorat de troisième cycle et doctorat d'Etat).

Plusieurs coups de barre

En deux mois, cependant, M. Alain Devaquet a été conduit à donner plusieurs coups de barre en direction des « libéraux ». Ainsi l'article 12 du texte définitif étend les possibilités de dérogation à la loi — déjà offertes aux IUT et aux écoles d'ingénieurs — à un certain nombre d'« unités internes » qui choisiraient de demander le statut d'établissement public. Autant dire que leurs « universités mères » n'auraient plus guère de prise sur la vie et les choix de ces établissements.

De même M. Devaquet s'était-il fortement prononcé contre la libération sauvage des droits d'inscription à l'université. Son avant-projet du mois de mai prévoyait de fixer chaque année par décret les limites dans lesquelles ces droits devraient se situer. Le texte définitif ne fait plus référence à ce système de « fourchette », et M. Juppé s'est contenté d'indiquer à l'issue du conseil des ministres que le montant des droits d'inscription *« restera dans des limites permettant le libre accès à l'enseignement supérieur »*. On ne saurait être plus évasif. En outre, et malgré les promesses du ministre devant le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) le 1er juillet, il n'est fait aucune mention de la possibilité pour les non-bacheliers d'accéder aux études supérieures.

En revanche, M. Devaquet a partiellement obtenu gain de cause sur le chapitre de l'évaluation des universités. Le conseil national d'évaluation créé en 1984 et présidé par M. Laurent Schwartz avait disparu de la précédente mouture du texte. Il n'est pas rétabli, mais le projet définitif donne la possibilité au ministre de faire évaluer les universités par des « personnalités indépendantes ». Les présidents d'université ne sont pas l'objet des mêmes attentions : la durée de leur mandat est subrepticement réduite de cinq à quatre ans.

S'il peut donc suivre les conseils du premier ministre et partir en vacances avec le sentiment d'avoir jusqu'à présent conduit sa barque sans difficultés majeures, M. Alain Devaquet a toutes les chances d'entrer dès l'automne dans une période beaucoup plus mouvementée. Si, comme cela semble désormais acquis, son texte ne vient en discussion au Parlement qu'au mois d'octobre, il devra affronter ce débat en pleine rentrée universitaire, sans grand soutien de ses amis politiques et face à une opposition d'autant plus résolue que l'absence de concertation pendant la préparation du projet a braqué bon nombre d'universitaires. La navigation à vue sera-t-elle alors suffisante ?

GÉRARD COURTOIS.

L'enseignement supérieur en France

Les soixante-quatorze établissements universitaires français, ainsi que les 68 instituts universitaires de technologie (IUT) qui en dépendent, ont reçu à la rentrée de 1985-1986 985 800 étudiants.

La région parisienne accueille 30 % du nombre des étudiants. Les académies les plus importantes après Paris sont Lyon, Aix-Marseille, Toulouse, Bordeaux et Lille.

304 240 étudiants sont inscrits en lettres, sciences humaines ou en préparation à la carrière d'instituteurs. Droit et sciences économiques viennent en seconde position : 239 750 (+ 2,1 %). En troisième position, les sciences avec 164 700 étudiants. On compte 134 300 étudiants en médecine 35 200 en pharmacie et 10 420 en odontologie.

Agés de vingt-trois ans et trois mois en moyenne, un peu plus souvent filles que garçons, les étudiants viennent majoritairement de familles aisées : 8,1 % sont fils de patrons de l'industrie et du commerce, 35,4 % de cadres supérieurs et professions libérales, 13,8 % de cadres moyens. Les fils d'employés représentent 5,8 %, ceux d'ouvriers 6,8 % et ceux d'agriculteurs 4,7 %. Les bourses ont cependant augmenté de 32,4 % en cinq ans.

Quatre-vingt deux mille personnes concourent directement à la formation des étudiants : 44 000 enseignants et 38 000 non-enseignants.

Les réactions

● Le SNESup estime que *« le projet prévoit le démantèlement du service public d'enseignement supérieur. Il institue des universités concurrentielles et accentue les inégalités sociales en libérant les droits d'inscription et en instaurant à tous les niveaux des procédures de sélection. Le SNESup appelle l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur à mettre en échec ce projet néfaste pour le service public, ses personnels et les étudiants. »*

● Pour le SGEN-CFDT, *« le texte est dangereux car le baccalauréat ne garantit plus l'accès à l'enseignement supérieur, il fait l'impasse sur la nécessaire professionalisation des études universitaires, réserve à une petite minorité d'enseignants tous les postes de responsabilité, affaiblit les universités en les coinçant entre les facultés recréées sous le nom d'établissements fédérés d'une part, et le rectorat et le ministère, d'autre part »*.

● M. Jean Foyer, ancien garde des sceaux, dans une déclaration au *Quotidien de Paris*, estime que le projet *« est en retard d'une année universitaire »*. *Hélas*, déclare-t-il, *M. Devaquet a été aussitôt saisi par l'ambition de faire une loi Devaquet... qu'il n'a pas été capable d'envoyer à l'Assemblée avant la fin du mois de juin »*.

● Pour M. Roger-Gérard Schwartzenberg, ancien secrétaire d'Etat chargé des universités, *« ce nouveau texte qui considère l'université surtout comme un enjeu de pouvoir ne dit pratiquement rien sur les grands objectifs que doit poursuivre l'enseignement supérieur. Il risque d'avoir des effets malthusiens par la mise en place d'une procédure de sélection inadaptée pour l'accès au premier cycle. Au lieu de promouvoir la privatisation de plusieurs filières afin de mieux assurer l'avenir des étudiants, il semble en recul là aussi. Au lieu de considérer les universités comme de grands ensembles pluridisciplinaires, il risque d'entraîner le morcellement de celles-ci. Ce texte*, conclut M. Schwartzenberg, *risque d'être un facteur de division de la communauté universitaire au lieu de la rassembler sur de grands objectifs mobilisateurs. »*

Un médecin français expérimente sur lui-même le premier vaccin antiparasitaire

Le docteur Loïc Monjour restera-t-il dans l'histoire de la médecine comme l'inventeur du premier vaccin antiparasitaire ? S'il est encore trop tôt pour l'affirmer, on peut au moins dire qu'il a été le premier être humain à avoir été vacciné contre une maladie parasitaire, en l'occurrence la leishmaniose.

Les leishmanioses sont des maladies parasitaires extrêmement répandues, principalement en Afrique, en Inde et au Brésil. Le parasite est véhiculé de l'animal-réservoir — un rongeur ou un canidé — à l'homme par un insecte, le phlébotome. Mortelle lorsqu'elle n'est pas traitée, spécialement chez les enfants, cette maladie sévit également dans le sud de la France où l'on comptait l'an dernier 1 099 cas de leishmaniose canine et 27 cas de leishmaniose humaine. Selon l'OMS, chaque année dans le monde environ 1 million et demi de personnes seraient atteintes par cette maladie, un chiffre qui, selon certains spécialistes, pourrait, en fait, avoisiner les 4 millions.

Parasites résistants

Tout a commencé en novembre 1985. A cette époque, l'équipe du docteur Monjour, du service des maladies parasitaires et tropicales du professeur Marc Gentilini (hôpital de la Pitié-Salpêtrière de Paris) avait réussi à isoler sur les parasites responsables de la maladie, les leishmanies, une protéine vaccinante. Une protéine capable, lorsqu'elle est injectée à diverses lignées de souris, de déclencher l'apparition d'une réaction immunitaire de protection. Et ce, sans induire l'apparition d'effets secondaires.

Après avoir expérimenté ce vaccin sur des singes et des chiens, le docteur Monjour décida de sauter le pas et de s'injecter à lui-même sa préparation vaccinale (*le Monde* du 28 novembre 1985). Ensuite, à deux reprises, à six mois d'intervalle, il s'est injecté le parasite lui-même afin de tester l'efficacité de son vaccin. Dans le même temps, un volontaire recevait la même injection de parasite de manière à vérifier son infectiosité. Il fut par la suite atteint d'une leishmaniose que l'on parvint à traiter sans problème.

Sept mois plus tard, le docteur Monjour est en bonne santé. Son vaccin l'a effectivement protégé contre la leishmaniose. Il n'a eu aucun effet secondaire (1). *« On peut donc considérer que cette vaccination est faisable*, nous a-t-il déclaré. *Encore que je suis certain d'arriver sous peu à améliorer mon vaccin »*. Des essais ultérieurs sur un plus grand nombre de personnes pourraient être tentés prochainement, mais seulement après que le comité d'éthique eut donné son accord. Il sera en particulier intéressant d'observer les éventuels effets protecteurs de ce vaccin dans les zones d'endémie. S'il s'avérait que le docteur Monjour a effectivement mis au point le premier vaccin contre la leishmaniose, il s'agirait du premier vaccin antiparasitaire jamais mis au point.

Un vaccin attendu avec d'autant plus d'impatience que depuis quelque temps on note l'apparition de souches de parasites résistant au Glucantime, l'un des principaux médicaments actifs contre la maladie.

Afin de hâter la mise au point de son vaccin, le docteur Monjour pourrait être amené sous peu à collaborer avec une firme pharmaceutique dont, pour l'instant, il préfère taire le nom.

FRANCK NOUCHI.

(1) Les résultats de cette expérimentation sont publiés dans le dernier numéro du journal scientifique *The Lancet*.

ENVIRONNEMENT

Les incendies dans le Midi

Forêts interdites

Les incendies de forêt ont refait leur apparition, vendredi 11 juillet, dans le sud de la France, après vingt-quatre heures de relative accalmie, a annoncé la protection civile. Si les Bouches-du-Rhône et le Var, où 7 500 hectares ont été ravagés par les flammes depuis le début de la semaine, n'ont pas connu de feux importants vendredi, la Lozère et le Gard ont été en revanche touchés à leur tour.

C'est ainsi qu'en Lozère une reprise d'un incendie qui s'était déclaré jeudi après-midi sur la commune de Saint-Georges-Lévéjac a parcouru plus de 50 hectares de chênes verts et de pins. Combattu par cinquante pompiers et un détachement d'autant d'hommes de la sécurité civile de Lunel, il persistait toujours, vendredi soir. Dans le Gard, trois feux se sont déclarés, vers 15 heures, dans la région d'Alès et, poussés par un vent fort, se sont rapidement répandus dans une zone de forêts. Toutefois, selon les services de secours, les incendies dans ces deux départements sont en voie de régression.

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a toutefois demandé aux quatorze départements du Midi de *« se mettre sur le pied de guerre »*, ce week-end, en prévision du mistral, apprend-on auprès du Centre interrégional de la coordination des opérations de la sécurité civile (CIRCOS) à Valabre (Bouches-du-Rhône). Par mesure de précaution, la préfecture des Bouches-du-Rhône a d'autre part pris un arrêté interdisant, à partir du vendredi 11 juillet, le passage, le stationnement et la circulation automobile et pédestre dans les massifs forestiers du département.

● **Fuite de chlore à Toulouse.** — Un nuage de chlore s'est accidentellement échappé, vendredi 11 juillet au matin, d'une cheminée de l'usine Oraganochim située dans le complexe chimique AZF à Toulouse. Le gaz s'est répandu sur les quartiers sud de la ville, sans faire de victimes, mais les services administratifs ont donné des consignes pour que les gens rentrent chez eux et que portes et fenêtres restent fermées dans cette zone. La direction de l'usine, qui produit du chlore destiné aux traitements des piscines et à la fabrication de détergents, a confirmé la fuite, précisant que cette dernière avait été provoquée par l'ouverture accidentelle d'une soupape.

SPORTS

Tour de France cycliste

Sur les chapeaux de roue

NANTES
De notre envoyé spécial

Le Danois Jorgen Pedersen a conservé le maillot jaune vendredi 11 juillet, à l'issue de la 8e étape Saint-Hilaire-du-Harcouët-Nantes, remportée au sprint par le Belge Eddy Planckaert. Un sprint record qui a opposé... 184 concurrents.

Autrefois, les premières étapes du Tour de France étaient dominées par les routiers sprinters. Encore une tradition qui se perd. Ces puncheurs du vélo qui bousculent habituellement les autres ont été bousculés eux-mêmes et il a fallu attendre une semaine pour assister enfin à une arrivée massive digne des grandes confrontations du passé. Elle nous a restitué un authentique Eddy Planckaert qui a devancé sur le fil un peloton de 183 coureurs.

Il est apparu, à travers une bataille d'athlètes aussi totale, que la hiérarchie des sprinters avait subi quelques modifications. Bien qu'il porte le maillot vert du classement par points, le Belge Vaderaerden n'a plus la « frite » qu'il possédait les années précédentes et Josef Lieckens, un protégé de Merckx, menace aujourd'hui sa suprématie.

Rien de changé, en revanche, pour ce qui concerne les Français. Ils n'ont décidément pas la vocation pour ce genre d'exercice. Le plus rapide d'entre eux, Francis Castaing, ne s'est classé que 8e et il faut ensuite descendre à la 21e place pour identifier Frédéric Vichot.

La faillite des routiers sprinters en général, celle des Français en particulier, trouve vraisemblablement son explication dans la course folle et débridée à laquelle nous assistons depuis le départ. Les attaques sont incessantes, les échappées succèdent aux échappées, et les moyennes dépassent largement les prévisions des organisateurs. Entre Saint-Hilaire-du-Harcouët et Nantes, distants de 204 kilomètres, les professionnels ont roulé à 43,727 kilomètres/heure. Il faut préciser que, dans le tour féminin, la moyenne de la deuxième étape, longue de 107 kilomètres et gagné par la Française Valérie Lafargue, a frisé les 42 kilomètres/heure.

« Aucune équipe n'est suffisamment forte pour contrôler un peloton de 200 unités, constate Bernard Vallet, un habitué de l'épreuve. *Mais les efforts que nous fournissons quotidiennement vont se payer très cher. De nombreux coureurs frisent déjà le point de rupture. Je n'ose imaginer ce qui nous attend dans la montagne. »*

Les plus habiles, en définitive, seront peut-être ceux qui sont restés bien sagement dans les roues, en évitant de prendre des initiatives.

Parmi eux : Zimmermann, Andersson, Millon, Wimen, Pascal Simon, Criquélion, et un certain Luis Herrera. Ce sont tous, notons-le, d'excellents grimpeurs.

JACQUES AUGENDRE.

Les résultats

SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET NANTES

Tour de France masculin

1. Eddy Planckaert, les 204 km en 4 h 39 mn 55 sec (moy. 43,727 km/h) ; 2. Vanderaerden, m. t. ; 3. Lieckens, 4. Bomans ; 5. Bontempi.

Classement général. — 1. Jorgen-Vagn Pedersen, 33 h 28 mn 31 sec ; 2. Van der Velde, à 8 sec ; 3. Bontempi, à 27 sec ; 4. Gaigne, à 44 sec.

Tour féminin

CHATEAUGIRON-NANTES

1. Virginie Lafargue (France B), les 106,5 km en 2 h 34 mn ; 2. Meljer (P.-B.) à 1 sec ; 3. Havik (P.-B.) ; 4. Carmine (Sui.) ; 5. Menuzzo (It.).

Classement général. — 1. Jeannie Longo (France A), 4 h 8 mn 58 sec ; 2. Canins (It.) à 4 sec ; 3. Thompson (EU.) à 18 sec.

● **TENNIS : tournoi de Bordeaux.** — Les Français Thierry Champion et Thierry Tulasne ont été éliminés respectivement par l'Italien Paolo Cane (7-5, 6-1) et par l'Haïtien Ronald Agenor (6-4, 6-1), vendredi 11 juillet, en quarts de finale du tournoi de Bordeaux, doté de 150 000 dollars.

Record sur l'Atlantique à la voile

La voie royale

Sept jours, vingt et une heures, cinq minutes, quarante-deux secondes : c'est le nouveau record de la traversée de l'Atlantique à la voile établi, vendredi 11 juillet, par le catamaran *Royale*, mené par ses deux coskippers Loïc Caradec et Philippe Facque, assistés de quatre équipiers, Olivier Despaignes, Laurent Rivals, Paul Watine et le Canadien Jerry Roof. Il avait fallu attendre trois quarts de siècle pour voir Eric Tabarly *(Paul Ricard)* améliorer en 10 jours, 5 heures, 14 minutes, 20 secondes le vieux record (12 jours, 4 heures) de la goélette *Atlantic*, barrée par Charlie Barr en 1905 sur le parcours d'environ 3 000 milles (5 400 km) entre New-York et le cap Lizard (pointe sud-ouest de l'Angleterre). Or, depuis cinq ans, ce record avait été à nouveau battu deux fois par Marc Pajot *(Elf Aquitaine)* en 9 jours, 10 heures, 6 minutes, puis par Patrick Morvan *(Jet Services)* en 8 jours, 16 heures, 36 minutes.

Cette progression spectaculaire résulte, bien sûr, en premier lieu des performances étonnantes de la nouvelle génération des multicoques, et notamment des maxi-catamarans. Après sa victoire dans Québec-Saint-Malo en 1984, *Royale* avait été rallongé de 1,31 mètre pour être porté à 25,90 mètres, avec une coque plus rigide, une nacelle centrale et un gigantesque mât-aile. Sa légèreté (10 tonnes) lui permet même, à certaines allures, d'avancer plus vite que le vent. Ainsi, par 15 nœuds de vent réel (près de 30 km/heure) et mer plate, *Royale* a déjà atteint 20-25 nœuds (entre 35 et 45 km/heure).

Au cours de cette traversée record, le maxi-catamaran rouge et blanc s'est offert quelques belles pointes de vitesse en parcourant 468 milles le 8 juillet, où il a même tenu une moyenne de 21,6 nœuds pendant trois heures en naviguant quelques minutes sur une seule coque. Mais il a été considérablement freiné à proximité de l'arrivée par un anticyclone installé au sud-ouest de l'Irlande.

Cette progression des records résulte aussi des nouvelles techniques de navigation assistée depuis la terre. Comme lors de la transat anglaise en double gagnée le mois dernier par Loïc Caradec et Olivier Despaignes, c'est en effet Jean-Yves Bernot *(Informatique et Mer)*, l'ex-navigateur de Philippe Jeantot, sur *Crédit-Agricole II*, qui assurait depuis Bayonne le routage de *Royale* à partir des cartes météo et d'un programme informatique prenant en compte les possibilités du bateau. Charlie Barr et même Eric Tabarly n'avaient sans doute pas rêvé à cela lors de leur traversée de l'Atlantique.

G. A.

LOISIRS

Eurodisneyland

Monts et merveilles

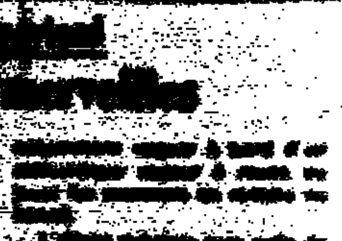
L'accord donné à l'implantation d'un Eurodisneyland à Marne-la-Vallée, jeudi 11 juillet, par la majorité des conseillers régionaux de l'Ile-de-France (*le Monde* du 12 juillet), a suscité *« une grande satisfaction »* à la Walt Disney Company. Le contrat définitif entre Français et Américains pourrait être signé d'ici quelques semaines ou quelques mois.

Si les négociations se déroulent sans encombre, c'est en 1991 que s'ouvrira le « royaume magique », principal élément du projet du parc de loisirs. Identique à ceux qui font déjà la fortune de Disney en Floride et en Californie, ce « royaume » sera bâti autour de six thèmes.

Dès l'entrée, le visiteur se trouvera au cœur de l'Amérique du tournant du siècle, dans une « Grande Rue » animée. Puis il remontera le cours de l'histoire au « Pays du western », où il pourra notamment voguer à bord d'un authentique vapeur à roues ou jouer les pionniers en radeau ou canoë.

L'étape suivante sera celle de La Nouvelle-Orléans, empreinte de culture et de gastronomie françaises. Au « Pays de l'aventure », il sera entraîné dans des expéditions vers des lointaines et mystérieuses contrées. Viendront ensuite le « Pays de l'imaginaire », où il rencontrera les héros des grands classiques de Walt Disney, puis le « Pays de la découverte », résolument tourné vers le futur.

Outre ce royaume magique, la société Disney s'est engagée à ouvrir, en 1991 également, un parc aquatique équipé entre autres choses de torrents bouillonnants et de piscines, un golf, 20 000 mètres carrés de commerces de détail, autant en bureaux, cinq mille chambres d'hôtel et un camping.





FESTIVAL D'AVIGNON

« La Tempête » dans la Cour d'honneur

Les nostalgies de Shakespeare

La dernière pièce de Shakespeare est un autoreportage sur le théâtre et ses métiers, un hommage tendre aux acteurs. Alfredo Arias la fait jouer à contre-emploi.

Notre durée de vie s'est accrue, au cours des siècles. Mais quand même, nos jours restent courts, Shakespeare le rappelle dans *la Tempête*. Arrive forcément une heure où, quels que soient notre allant, notre cran, une peur du vide nous prend, passagère.

Du même coup, nous sentons que le temps, pour chacun de nous, est passé très vite. Et que nous n'avons pas accompli ce dont nous avions rêvé.

Même les génies vacillent un peu, dans ces instants-là. Ils font un retour sur eux-mêmes, sur leur œuvre. Picasso, par exemple, se met à peindre la peinture. Par centaines d'exemplaires, il trace le peintre et sa toile, et son modèle. Il y met de la dérision, parfois un peu de rage.

La Tempête, c'est cela. C'est la dernière pièce de Shakespeare. Avec une légèreté feinte, il imagine un bonhomme, Prospero, qui invente des histoires et les met en scène, les fait jouer par des acteurs. Il est secondé dans cette tâche par un homme habile, rapide, efficace, Ariel, lui-même acteur à l'occasion, qui tient en somme l'emploi de ce qu'est aujourd'hui le « premier assistant ».

Shakespeare fait presque un autoreportage, il montre à l'action l'homme de théâtre qu'il a été, qu'il est pour la dernière fois, il dirige les comédiens, les reprend ou les encourage. Quand il est content, il leur dit : *« it works »*, ce que Pierre Leiris traduit inexactement par *« le charme opère »*, alors que cela signifie simplement : « ça marche », « ça va », ou « ça fonctionne ». Prospero a parfois des indications ou des compliments plus précis. Il dit à Ariel, qui vient d'interpréter le rôle d'une carabosse : *« Tu as crânement joué cette figure de harpie — quelle beauté c'était, dévorante ; des indications que je t'avais données, pour dire le texte, tu n'as rien atténué ; et les autres, dans chaque emploi, ont fait preuve d'une belle vie et de nuances étonnantes. »*

Shakespeare a portraituré un auteur metteur en scène, ce Prospero, qui ressemble beaucoup à Shakespeare. Il lui a donné ses idées fixes, ses manies de certaines visions ou pratiques magiques, venues des mystères d'Eleusis, ou des œuvres des illuminés. Plus personnellement, Shakespeare aimait bien les garçons, et l'assistant Ariel est l'ami cher de Prospero. Prospero l'a choisi jeune, bien fait, bien musclé, et d'un physique particulièrement attachant, c'est un natif d'Algérie.

Le double jeu des mots

Il y a entre eux deux un problème de ménage. Ariel en a assez, de cette vie, de ce vieux. Il semble que notre couple se soit adjoint, depuis quelques années, un troisième larron, ce Caliban, qu'ils traitent comme un chien. Mais Caliban préfère les femmes, supporte mal son esclavage.

Dans cette œuvre plutôt autobiographique sur le théâtre et ses métiers, Shakespeare se laisser aller à deux petites nostalgies. Il dit que le théâtre, à tout prendre, n'est pas tellement plus fictif que nos existences réelles, lesquelles sont si souvent faites de semblants, de compromis, de coutumes. Et il dit que les acteurs s'orientent parfois difficilement entre les êtres qu'ils jouent et les personnes qu'ils redeviennent, entre deux représentations. Prospero-Shakespeare dit tout cela au public, il s'adresse à lui simplement, comme à des gens embarqués dans le même bateau.

Cette sincérité, ce ton personnel, font de *la Tempête* l'une des pièces de Shakespeare les plus proches de nous. Il y a, faufilée dans la trame, une histoire de prince dépossédé de son pouvoir, comme Shakespeare en raconte souvent. Mais c'est comme si, cette fois, l'auteur ne la prenait pas au sérieux. C'est juste un dessin, au crayon de couleur, fait de chic. Le dialogue est gai, désinvolte, et Shakespeare ne prend à cœur vraiment, dans cette pièce, que ce qu'il aime, que ce qui le touche, comme lorsqu'il décrit, merveilleusement, un très beau jeune homme qui nage dans la mer, contre le courant : l'une des plus belles pages de la littérature sportive.

La mise en scène d'Alfredo Arias, qui ouvre, avec *la Tempête*, le Festival d'Avignon, ignore cet aspect intime de la pièce. Arias a choisi de faire jouer une adaptation française de Jean-Louis Curtis qui rase les pâquerettes, qui oublie le double jeu des mots. C'est du Shakespeare en semelles de plomb.

Arias a ensuite distribué les rôles à contre-emploi. Celui de Prospero est confié à Pierre Dux, sans doute parce qu'il fait remplir la cour du palais. Pierre Dux est un acteur très connu et aimé, et il est un grand acteur. Mais il n'a pas grand-chose d'un poète dément et rêveur, ni d'un magicien, ni non plus du Prospero qui traite avec une sauvagerie, un colonialisme rare, le malheureux autochtone Caliban.

Un père tranquille et une cheftaine

Pierre Dux a tout d'un père tranquille, d'un bon papa consciencieux, son dernier rôle dans une pièce de boulevard était celui d'un retraité gardien de parking. Cela lui allait comme un gant. En Shakespeare-Prospero, il est plan-plan, et il semble désespérément hétérosexuel.

Le rappel de l'homosexualité est d'ailleurs carrément mis sous cloche par Alfredo Arias, dans la mesure où les deux garçons qui entourent Prospero sont interprétés par des femmes. Clotilde Mollet est une Ariel très petite cheftaine, simplement obéissante, et Marilu Marini une Caliban tout à fait caricaturale. Quasimodo chez Dracula.

La pièce est déséquilibrée car Arias a monté en épingle ses deux clowns maison, Marilu Marini (Caliban) et Facundo Bo (un sommelier ivrogne). Il leur fait faire mille singeries, mille très gros effets faciles. Ils occupent carrément le terrain. Il leur soigne leurs sorties de scène à grands renforts de lumière et de musique tonitruante pour déclencher mécaniquement les bravos du public.

Peut-on être un bon cœur, une bonne pâte, autant que Michel Robin ? C'est pourtant à lui qu'est échu le rôle de Gonzalo, un seigneur envers qui Prospero a de la reconnaissance, mais qui, dans la première scène de la pièce, engueule avec une violence très grossière, très réactionnaire, les matelots sur un navire au plus fort du naufrage. Il est vrai qu'Alfredo Arias bâcle cette première scène, nous n'y assistons pas, nous n'en percevons que des cris, d'ailleurs incompréhensibles.

Pour une fois le décor de Roberto Plate n'apporte pas grand-chose au jeu, ni au spectacle. C'est un fragment de mur en matière synthétique — reproduction du vrai mur du palais que nous voyons juste derrière ; ce pan de mur inutile est entouré d'une eau stagnante qui ne sert à rien, elle non plus, et qui va faire fondre sur la cour des escadrons de moustiques.

Le comédien Bernard Waver, qui joue le roi de Naples, a, lui, quelque chose d'étrange, de hautain, d'inquiet. Il irradie une poésie, une intelligence. Il est sobre. Il nous permet de saisir un peu ce que Shakespeare voulait dire.

Enfin, Alfredo Arias sait très bien réaliser les moments de danse, les apparitions brèves des fantômes, les robes des « esprits » sont jolies et fluides.

MICHEL COURNOT.

MARC ENGUERAND

MARILU-CALIBAN **Cette créature d'un autre monde — espèce de E.T. ravagé qui se penche sur son texte — s'est appelée Beauty, la délicieuse chatte anglaise, ou Clara Gazul, l'adorable coquette. Son vrai pseudonyme est Marilu Marini. On la savait changeante, voire capricieuse. On ne la croyait pas capable de se métamorphoser en Caliban, le malheureux esclave de Prospero dans *la Tempête*. Elle-même s'en étonne. Et s'en amuse.**

Mais regardez bien son sourire : c'est celui de la *Femme assise*, le personnage de Copi, symbole de la bêtise butée, qui a valu à Marilu Marini d'être couronnée meilleure comédienne de l'année 1984 par les critiques — pourtant blasés sur l'art de la grimace.

La roulotte de Dupeyron

Dans la cour de la maison Jean-Vilar à Avignon, jusqu'à la fin du Festival, sont remisées deux roulottes tsiganes. Elles recèlent une librairie théâtrale riche de trois tonnes de livres, animée par Christian Dupeyron. Ce fou de théâtre et de bateau a crée l'an dernier une petite maison d'édition, Papiers, qui s'est tout de suite fait remarquer par les amateurs.

L'édition de théâtre ne se porte pas bien. Si, là comme ailleurs, le catalogue Gallimard écrase les autres, l'écriture dramatique, plutôt difficile d'accès, ne tente guère les éditeurs malgré les incitations du Centre national des lettres. Dupeyron, ancien gérant de *l'Avant-scène*, s'est aperçu que ces brochures grand format illustrées ne sont pas tout à fait des livres aux yeux des auteurs et des lecteurs. Aussi en libraire-éditeur à l'ancienne mode, tient-il boutique de livres de théâtre au 18 de la rue de Savoie à Paris, et a-t-il publié une quarantaine d'ouvrages en douze mois.

Ces livres, d'une présentation toujours identique, sont beaux : format, impression, papier, ont été choisis avec un soin évident. Tirées à mille exemplaires, vendues de 42 francs à 88 francs, les pièces de Papiers sont diffusées en dépôt dans une soixantaine de points de vente (FNAC, librairies spécialisées, lieux de spectacle) ou acheminées par poste. Au catalogue, le texte de spectacles joués au moment de la publication, mais aussi des éléments de répertoire. Des classiques, *John Gabriel Borkman*, d'Ibsen ; *Amphitryon*, de Kleist ; *Au perroquet vert*, de Schnitzler ; *Il importe d'être aimé*, de Wilde et une majorité d'auteurs contemporains, français ou étrangers : Jean-Claude Grumberg *(L'Atelier, les Autres, l'Indien sous Babylone)*, Jean Bouchaud *(Un drôle de cadeau)*, Bruno Villien *(Un amour qui attend la mort)*, etc. Best-seller : *l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune*, de Jean-Claude Brisville, le spectacle de J.-P. Miquel au Petit-Odéon interprété par H. Virlojeux et D. Mesguich, déjà vendu à 1 800 exemplaires et traduit en allemand.

A la rentrée, Dupeyron rééditera le théâtre de Billetdoux, publiera les nouvelles pièces de D. Chalem, D. Van Cauwelaert et Frédéric Dard. Il abordera aussi la danse avec des textes de Ph. Soupault *(Terpsichore)*, de Marius Petipa, de Mary Wigman. Musique et cinéma figurent également dans les goûts et les projets de l'homme de Papiers.

OLIVIER BARROT.

OPÉRA

« Le Corsaire », de Verdi, à Nîmes

« Maudit sur la terre et dans les cieux »

Création en France de cette œuvre mal aimée, abandonnée par son auteur lui-même. Injuste négligence.

Après avoir repris les années passées les productions de Bercy (*Aïda* et *Turandot*), la ville de Nîmes s'est payé un coup d'éclat avec la création en France du *Corsaire*, de Verdi, qui a réuni aux arènes quelque trente mille personnes. Belle revanche pour un opéra négligé, abandonné par son auteur lui-même, dont certaines pages méritent incontestablement d'être connues.

Une étude de Jean Lafont, publiée dans le programme luxueux réalisé à cette occasion, montre bien que Verdi s'est désintéressé du *Corsaire* parce qu'en vertu d'un contrat léonin avec un éditeur qu'il détestait il n'aurait retiré aucun bénéfice de ses représentations. Il connaissait les mérites de son ouvrage, mais, sachant s'être mépris sur le choix du sujet emprunté à Byron, qu'il trouvait *« froid et de peu d'effet théâtral »*, il ne se sentait pas à l'aise avec un héros fatal *« maudit sur la terre et maudit dans les cieux »*, ennemi de la société et tombeur de femmes.

L'intrigue étrange n'est pas plus invraisemblable que bien d'autres : à la tête de ses troupes, un corsaire pénètre chez les Turcs, met le feu au sérail, sauve la favorite du pacha (qui s'éprend de lui immédiatement), est fait prisonnier. La jeune femme le remercie en tuant son maître. Mais, revenu chez lui, il trouve sa maîtresse qui, lasse d'attendre, s'est empoisonnée, et il se jette dans la mer, abandonnant la favorite écrasée de tristesse.

Cet argument a le mérite de fournir plusieurs airs et duos d'amour avec deux sopranos d'une égale dignité, mais au caractère différent, sans compter un pacha fier et cruel, et des chœurs de corsaires farouches ou de sémillantes odalisques. Mais la trame dramatique de la musique est assez décousue, bien que les événements se déroulent à une vitesse confondante lors du sac du sérail, et mis à part de superbes morceaux choisis, l'œuvre créée à Trieste en 1848 présente bien moins d'intérêt que *Nabucco*, *Ernani*, *Attila* ou le premier *Macbeth* qui la précèdent.

Guerriers et feux de Bengale

Elle n'offrait guère de prise à un grand spectacle dans le lieu imposant que sont les arènes de Nîmes, plus difficile encore à investir que le Théâtre antique d'Orange. Le décor de Ricardo Bofill se limite à un mât gigantesque de navire vers lequel convergent les échelles de corde des corsaires et à de grandes corolles bariolées pour évoquer le harem avec les charmants costumes de courtisanes de Matias. Jean-Louis Thamin tente de meubler l'espace avec de classiques alignements de guerriers porteurs de lances qui s'étagent sur les gradins, des feux de Bengale imagent l'incendie du palais ; les projecteurs simulent des éclairs ; les prisonniers défilent dans la galerie haute de l'amphithéâtre. Quant au jeu des protagonistes principaux, il est difficile d'en juger, la distance réduisant mimiques et gestes à leur plus simple expression, comme d'ailleurs la plupart des subtilités du chant.



BRIGITTE ENGUERAND

Sarah Reese

On en dira autant de l'orchestre (celui du Liceu de Barcelone), toujours aussi mal placé à Nîmes, dont on entend rarement les cordes, invariablement couvertes par les cuivres et les voix des chanteurs.

Dans la distribution que nous avons entendue, le corsaire Giorgio Lamberti est un ténor italien classique à la voix forte, assez criard, savonnant les mots et prenant la plupart des notes par en dessous, sans aucune épaisseur psychologique, ce qui n'enlève rien à son pouvoir sur le public. Mais les deux femmes sont de qualité, Stefka Evstatieva, très émouvante dans l'air mélancolique de la pauvre Medora et le terzetto final ; Sylvia Sass, la belle favorite meurtrière dont on reconnaît la présence dramatique, même si sa voix a quelque peine à fendre l'air et à vaincre l'espace. Le timbre chaleureux de Barry Anderson donne une réelle majesté à son pacha, qui avec lui ne paraît pas si méchant qu'on le dit.

N'oublions pas les chœurs puissants et disciplinés du Liceu et le jeune chef Patrick Fourniller, remplaçant Emmanuel Krivine. Il faudra encore beaucoup travailler pour faire des arènes un lieu favorable à l'opéra.

JACQUES LONCHAMPT.

Le sort de l'Opéra de la Bastille

Le monde musical et culturel se mobilise

Quatre-vingt-huit personnalités du monde culturel et musical prennent la défense de l'Opéra de la Bastille dont la réalisation est suspendue aux décisions du gouvernement (*le Monde* du 10 juillet). Dans un texte commun, elles affirment : *« La construction du nouvel Opéra de la Bastille, et notamment de la salle modulable, constitue une grande chance pour l'avenir de l'art lyrique et de la culture en France et dans le monde. Nous attendons de cet opéra qu'il apporte d'autres possibilités de création et d'expression aux artistes de tous pays, qu'il facilite leurs conditions de travail et soit le vecteur d'un nouvel état d'esprit. Nous tenons à témoigner de l'intérêt que nous portons à ce que ce projet soit achevé tel qu'il a été prévu. »*

Parmi les signataires, on relève les noms de Pierre Boulez, Gilbert Amy, Daniel Barenboïm, Jean-Louis Barrault, Hildegard Behrens, Luciano Berio, Pierre Bourdieu, Sylvano Bussotti, Patrice Chéreau, Luis de Pablo, George Duby, Henri Dutilleux, Rita Gorr, Bernhard Haitink, Pierre Henry, Mauricio Kagel, Jorge Lavelli, Lorin Maazel, James Levine, Maurice Ohana, Richard Peducci, Margret Price, Leonie Rysanek, Wolfgang Sawallisch, Sir Georg Solti, Wolfgang Wagner et Bob Wilson.

Programmes

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), sam., dim. à 19 h 30.

SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : jeu., sam. : la Flûte enchantée.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), sam., à 20 h 30 : le Menteur ; dim. à 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; dim., 14 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie.

BEAUBOURG (42-77-12-33) : Vidéo-musiques : sam., dim. à 13 h : En remontant le Mississippi, de R. Manthoulis ; 16 h : Aïda, de Verdi ; 19 h : le Lac des cygnes, de Tchaïkovski.

Les autres salles

ATELIER (46-06-49-24), sam. 21 h : Hot House (dern.).

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : les Amoureux de Molière.

BOURVIL (43-73-47-84), sam. 16 h, 22 h : Pas deux comme elle ; 20 h 30 : Y'en a marre...ez vous.

CENTRE CULTUREL DU XVIIe (45.43.32.92), sam. 20 h 30 : Poquelin et l'autre.

CENTRE LATINO - AMÉRICAIN (45.08.48.28), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Kabaret de la dernière chance.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), sam. 21 h : Poil de carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), sam. 20 h 30 : Phèdre.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Poésies avec Vicky Messica (dern.).

EDEN-THEATRE (43-56-64-37), sam. 21 h : Du sang sur le cou du chat (dern.).

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), sam. 21 h : Vieilles Canailles.

ESSAION (42-78-46-42), sam. 20 h 30 : C'était comment déjà... du caf'conc' à Saint-Germain-des-Prés ; à 22 h : Un souvenir... les années 30.

FONTAINE (48.74.74.40), sam. 18 h, 20 h 30 : Les mystères du confessionnal ; sam. 15 h 30, 22 h : Les chaussures de Madame Gilles.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) sam. 21 h, mat. dim. 15 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51) sam. 20 h 30 : The Fantasticks.

GRAND HALL MONTORGUEIL (39-52-42-79) sam., dim. 20 h 30 : l'École des mères (dern. le 13).

HUCHETTE (43-26-38-99), sam. 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), sam. 20 h 30, mat. dim. 15 h : la Voisine.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam. 19 h : les Désirs de l'amour (dern.) ; 20 h 30 : le Rire national ; 20 h 15 : Arlequin, serviteur de deux maîtres ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo.

MARIE-STUART (45-08-17-80), sam. 20 h 30 : Maman Napoléon.

MICHEL (42-65-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six (dern.).

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas mesdames.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. sam. 20 h 30 : l'Ecume des jours (dern.). – II. sam. 20 h 30 : Huis clos (dern.).

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), sam. 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Folies Show.

THÉATRE DU TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 18 h 30 : Mamouna (dern.) ; 20 h 30 : Pasolini (dern.).

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), sam. 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or (dern.).

VARIÉTÉS (42-33-09-92), sam. 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : l'Age en question (dern.).

Music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-27), sam., dim. 21 h : Chansons françaises ; sam., 19 h : Un rat dans la contrebasse.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam., dim. 20 h : C. Vence chante B. Vian ; 22 h : C. Caussimon.

MUTUALITÉ, Paris Reggae Sun Flash, sam. 20 h : Yellow Man ; F. Mc Gregor ; Kotch.

POTINIÈRE (42-61-44-16), sam. 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TOURTOUR (48-87-82-48), sam., dim. 22 h 30 : Mannick.

TROIS MAILLETZ (43-54-00-79), sam., dim. 0 h 30 : F. Mello.

Opérettes, comédies musicales

A DEJAZET, TLP (48-87-97-34), sam. 20 h 30, dim. 16 h : la Petite Boutique des horreurs.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79), sam. 20 h 30 : Lady Day.

THÉATRE DE L'ŒUVRE (48-74-42-52), sam. 21 h, dim. 16 h : Grand-Père Schlomo.

RENAISSANCE (42-08-18-50), sam. 20 h 45 : le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), sam. 21 h : le Cocktail de Sergio.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

Les concerts

SAMEDI 12 JUILLET

Table Verte, 22 h : P. Nazarian et M. Blot (Bach, Spohn, Gluck, Ravel, Khatchaturian).

DIMANCHE 13

Eglise Saint-Merri, 16 h : N. Bera Tagrine (Bach, Mozart, Chopin, Debussy, Liszt, Ravel).

Chapelle de la Salpêtrière, 16 h 30 : M. Guyard (orgue).

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars antiqua de Paris (Musique du XVIe siècle).

Jazz, pop, rock, folk

ARTISTIC ATHEVAINS (43-79-06-18), sam. 20 h 30 : Duo musique indien Paban Dos.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), sam. 20 h 30 : Alpha et ses Roméos ; dim. 23 h : Bonbon Tropical Groupo.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), sam., dim. 21 h 30 : Clarinet Connection.

DUNOIS (45-84-72-00), sam., dim. 20 h 30 : A. Rodriguez Combo ; dim. : Macoubary.

GIBUS (47-00-78-88), dim. 23 h : The Sentinels ; dim. : King Size.

MERIDIEN (45-58-12-30), sam. 22 h 30 : Orchestre R. Martel (jusqu'au 12).

MONTANA (45-48-93-08), dim. 20 h 30 : D. R. Utreger, R. Gallezzzi.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), dim. 22 h : S. et N. Rahoerson (jusqu'au 12) ; dim. : P.-P. Galligaris et S. Guerault.

NEW MORNING (45-23-51-41), sam. 20 h 30 : C. Freeman Quartet ; J. Copeland Blues.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), sam. 21 h 30 : Caldonnia.

PIED BLEU (42-85-32-16), sam. 22 h 30 : Jenny Bel Air.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), sam., dim. 23 h : Sal Nistico, H. Sellin, A. Cullaz, A. Levitt.

PHILONE (47-76-44-26), sam. : Koffi Olomide ; dim. : Soirées Fresh de Dan.

SUNSET (42-61-46-60), sam, dim. 23 h : E. Lockwood, J.-M. Jafet, A. Romano.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), sam. 22 h, + 24 h : O. Piro Quintet.

Ile-de-France

(47-23-40-84)

BRETEUIL, Château, dim. à 16 h : Quatuor de clarinettes Lutèce (Haendel, Vivaldi, Breteuil, Arrieu, Mozart).

XVIIIe FESTIVAL DE L'ORANGERIE DE SCEAUX
(47-02-95-91)

Sam, à 17 h 30 : C. Helffer (Beethoven, Schubert, Berg, Bartok, Schönberg), dim 13 à 17 h 30 : Orchestre baroque d'Ile-de-France (Schmerlzer, Fux, Haydn, Salieri, Mozart).

Les festivals à Paris

FESTIVAL DU MARAIS
(48-87-74-31)

Centre culturel Wallonie-Bruxelles Sam, 20 h 30 : les Exaltés (dern.).

Cave gothique de l'hôtel de Beauvais Sam, 20 h : Au perroquet vert.

FESTIVAL DE LA BUTTE MONTMARTRE
(42-54-87-03)

Arènes de Lutèce, Sam, 21 h 30 : E Pericoloso Sporgessi (dern.).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 12 JUILLET

Hommage aux cinémathèques étrangères : 15 h, Washington : The Ten Commandments, de C. B. de Mille ; 19 h, Munich : Mysterien eines Frisiersalons, de B. Brecht, E. Engel et K. Valentin : la Fiancée vendue, de M. Ophuls ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Encore une nuit (v.o. - s.-t. anglais).

DIMANCHE 13 JUILLET

Cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, la Mort du soleil, de G. Dulac ; 17 h, Cessez le feu, de J. de Baroncelli ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Munich : 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Croissance (v.o. - s.-t. anglais).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 12 JUILLET

15 h, la Volonté du mort, de P. Leni ; 17 h, le Jardin des Finzi Contini, de Vittorio de Sica : Avignon 86 : The french-american film workshop : 19 h, Hôtel New York, de J. Raynal (v.o. - s.-t. fr.) : 21 h, The Boss'Son, de B. Roth (v.o.).

DIMANCHE 13 JUILLET

15 h, Tramp tramp tramp, de H. Edwards ; 17 h, Une poule, un train... et quelques monstres, de D. Risi ; Avignon 86 : The french-american film workshop : 19 h 15, Eating Raoul, de P. Bartel (v.o. - s.-t. fr.) ; 21 h, Walls of Glass, de S. Goldstein (v.o.).

Salle Garance

Tous les jours à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (programmation détaillée au 42-78-37-29).

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Samedi 12 - Dimanche 13 juillet

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CAMORRA (It., v.o.) (*) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

DAKOTA HARRIS (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

LE DÉBUTANT (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos ; 14e (43-27-52-37).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

I LOVE YOU (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA NUIT DU RISQUE (Fr.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet, Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (Jap.), v.o. : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-42-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

ROSE BONBON (A.), George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

SALVADOR (A.), v.o. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SHOKING ASIA II (All.) (*), v.f. : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais), v.o. : Republic Cinema, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

YOUNG BLOOD (A.), v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

ANGEL (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BAARA (Malien, v.o.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE DIABLE AU CORPS (Fr.) : Logos, 5e (43-54-42-34).

DIVORCE A L'ITALIENNE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o) (**) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40).

GILDA (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

GOLDFINGER (A. v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

JAMAIS PLUS JAMAIS (A., v.f.) : Le Club, 9e (47-70-81-47).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

JOURNAL INTIME (Hong., v.o.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MAD MAX II (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NOSFERATU (All., v.o.) : Templiers (h. sp.), 3e (42-72-94-56).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORCHERIE (It.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

PORTES DISPARUS (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TERMINATOR (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (You., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES FILMS NOUVEAUX

CASH-CASH, film américain de Richard Lester. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

FUTURE COP, film américain de Charles Band. V.o. : Forum, 1er (43-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40).

LA LOI DE MURPHY*, film américain de John Lee Thompson. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30), Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-35-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PROFESSION : GENIE, film américain de Martha Coolidge. V.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

PRUNELLE BLUES, Film français de Jacques Otmezguine. Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

TOUT VA TROP BIEN, film américain de Jim Kouf. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS EN VISITES

LUNDI 14 JUILLET

« Ruelles et jardins de Mouffetard », 11 h, métro Monge (Cerise Sagave).

« Cités d'artiste, et jardins de Montmartre », 15 h, métro Abbesses (Cerise Sagave).

« Les multiples jardins secrets du quartier Mouffetard », 15 h, métro Censier-Daubenton (M. Banassat).

« L'Académie française et le collège des quatre nations. Le tombeau de Mazarin », 15 h, 23, quai Conti (I. Hauller).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 h, 11 h 30, 14 h 30 et 16 h, entrée principale (ces promenades seront filmées par la TV BBC) (B. de Langlade).

« Le vieux village de Saint-Germain-l'Auxerrois », 15 h, sortie métro Louvre (G. Botteau).

« Le vieux Belleville et ses jardins », 15 h, sortie métro Télégraphe (Résurrection du passé).

« La Conciergerie et la Révolution française », 15 h, entrée (Ch. Merle).

« Vaux-le-Vicomte » : Inscriptions : 45-26-26-77 (Paris et son histoire).

« Du domaine de Saint-Cyr au château de Maintenon ». Inscriptions : 45-26-26-77 (Paris et son histoire).

« Bagatelle où la rose est reine », 13 h, terminus autobus 43 Neuilly (Paris et son histoire).

« Hôtels, cours et passages de Saint-André-des-Arts », 14 h 30, place Saint-Michel (Les Flâneries).

MARDI 15 JUILLET

« Le quartier du Marais illuminé », 21 h, sortie métro Saint-Paul (Hauts lieux et découvertes).

« Versailles : quartier Saint-Louis », 14 h 30, devant cathédrale Saint-Louis (Office tourisme).

« L'Opéra », 15 h, haut des marches gauche (AITC).

« Cinquante rois et princes de France dans la basilique Saint-Denis », 15 h, entrée basilique (Paris et son histoire).

« Le faubourg Saint-Germain », 14 h 30, métro Invalides (Ch. Merle).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Couvents et jardins cachés de Denfert. Dans un monastère, une ferme, un verger et un parc. Vie monastique jusqu'à la Révolution française », 15 h, 79, avenue Denfert-Rochereau (I. Hauller).

« Toutes les maisons, cours et escaliers de la rue Mouffetard », 14 h 30, métro Censier-Daubenton (M. Banassat).

« Ateliers d'artistes et curiosités de Montparnasse », 15 h, métro Vavin (Cerise Sagave).

« De la place des Vosges aux hôtels Rohan-Soubise », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Hôtels du Marais (nord) », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau).

« Les hôtels célèbres du Marais », 21 h 15, métro Saint-Paul (Lutèce).

Communication

ETATS-UNIS

Tentative de fusion entre le Syndicat du livre et les télécommunications

L'organisation syndicale la plus ancienne des Etats-Unis, le Syndicat international du livre (ITU), vient de décider de tenter une fusion avec les travailleurs des Communications d'Amérique (CWA), organisme qui représente six cent cinquante mille travailleurs de l'industrie américaine des télécommunications.

L'ITU qui, en son temps, fut l'un des syndicats les plus puissants du pays, a pris cette décision en raison du déclin notable de ses forces : de cent trente mille, il y a vingt ans, le nombre de ses membres est, en effet, tombé, aujourd'hui à soixante-dix mille. Encore ne compte-t-on, parmi ces derniers, qu'une quarantaine de mille en activité.

L'introduction des nouvelles technologies dans la fabrication des journaux d'outre-Atlantique explique en grande partie l'affaiblissement progressif de l'ITU. La fin des années 60 a marqué le début de ce déclin, mais c'est en 1974 qu'il s'est brusquement aggravé lorsque le Syndicat numéro six des typographes de New-York (connu sous le nom de « *Big six* ») a accepté l'accord en faveur de l'usage des nouvelles technologies dans les journaux new-yorkais.

Depuis plusieurs années déjà, l'ITU cherchait à s'unir à un syndicat plus puissant. Des tentatives successives avaient été faites avec l'Association des journaux, *Newspaper Guild*, avec le Syndicat des graphistes, *Graphic Union*, et celui des camionneurs, *Teamsters Union*. Mais elles avaient échoué. En revanche, les responsables de l'ITU et du CWA estiment que leur fusion a des chances de réussir dans la mesure où leurs organisations ont des intérêts communs liés au développement constant de l'informatisation dans la fabrication des journaux. A l'heure, aussi, où de plus en plus de grands groupes de presse deviennent propriétaires de réseaux de télévision câblés.

Nouvelle grève à l'AFP mardi 15 juillet

Une nouvelle grève touchant les fils français et étrangers, et reconductible toutes les quarante-huit heures, a été décidée pour le mardi 15 juillet, à partir de 10 heures, à l'agence France-Presse (AFP), à l'issue d'un vote à bulletins secrets qui a eu lieu vendredi 11 juillet. Cette décision a été prise par le personnel pour s'opposer au « *plan de redressement* » » du PDG de l'agence, M. Henri Pigeat, qui prévoit, notamment, de supprimer trois cents emplois avant la fin de 1988 (*le Monde* du 9 juillet).

Le vote en faveur d'un arrêt de travail, soutenu par les syndicats CFDT et FO (toutes catégories), CGT et SNJ (journalistes) et CFTC (employés), a recueilli 444 voix (62,7 %). 217 votants (30,6 %) se sont exprimés contre et 47 (6,7 %) se sont abstenus. 710 salariés ont participé à la consultation, mais les syndicats CGT des ouvriers, employés et cadres techniques ainsi que ceux des administratifs n'avaient pas appelé à cette consultation.

Avant le vote, M. Pigeat avait annoncé, dans une note d'information aux journalistes, qu'il se proposait de rencontrer leur intersyndicale le mardi 15 juillet, à 10 h 15. Dans cette lettre, le PDG de l'AFP se déclare prêt à ouvrir des discussions sur les meilleurs moyens de « *faciliter le plus grand nombre possible de départs volontaires, dans le but d'éviter au maximum les licenciements secs* ». Il indique d'autre part qu'il est prêt à arrêter « *un calendrier de réunions de travail avec les organisations syndicales sur les différents chapitres de son plan de redressement* ».

Le Carnet du Monde

Naissances

– M. Jean-Claude REVOL et Mme, née Catherine Migeot,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Mathieu.

Paris, le 7 juin 1986.

Mariages

– **Eric DIOR** et **Anne-Marie LE PAPE,**

sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été célébré à Londres, le 16 mai 1986.

Décès

– Joigny (89).
Bucey-lès-Gy (70).

Mlle Huguette Beurlaugey,
sa fille,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Simone BEURLAUGEY,
née Aniere,

survenu à Joigny, le 9 juillet 1986, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques religieuses ont eu lieu à Bucey-lès-Gy, le vendredi 11 juillet, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Raymonde Escaich,
son épouse,
Bernard et Françoise Escaich,
ses enfants,
Thomas et Mathilde,
ses petits-enfants,
Ainsi que Christian Lemaire,
Et tous ses proches,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jean ESCAICH,

en son domicile de Mazères-sur-Salat, le 11 juillet 1986, à la suite d'une longue et pénible maladie.

Route de Toulouse,
31260 Mazères-sur-Salat.

– Mme Jean Vergès,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Vergès, Lucas, Albany, Mas et Belmin,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean VERGÈS,
magistrat,

survenu le 9 juillet 1986, à Paris.

Les obsèques auront lieu le mardi 15 juillet, à Saint-Agnan (Yonne).

Anniversaires

– Il y a neuf ans, le 14 juillet 1977,

Maurice FEFER

nous quittait.

Souvenez-vous de lui.

93260 Les Lilas.

– Le 14 juillet 1980, le

docteur Simon FINGERHUT

disparaissait.

Ses qualités humaines et son intelligence sont toujours très présentes au cœur de ceux qui l'ont connu et aimé.

– Pour le huitième anniversaire de la mort de

M. Félix NAGGAR,

une fidèle pensée est demandée à ceux qui se souviennent.

– Il y a un an disparaissait notre fils

Remi.

Laure Adler et Alain Veinstein.

–18 juillet 1983.

Que tous ceux qui ont connu et aimé

Sophie PERROIS,

si tôt disparue, aient une pensée pour elle.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Informations « services »

La célébration du 14 juillet

Les feux de la liberté

La statue de la Liberté a cent ans, la prise de la Bastille bientôt deux siècles. Deux raisons de fêter ce 14 juillet. Trois cent mille spectateurs sont attendus le 14 juillet dans les jardins du Trocadéro pour un spectacle pyrotechnique et musical ayant pour thème « La liberté ». Il débutera à 22 h 30 par trente-cinq minutes de feux d'artifice et jeux de lumière entrecoupés de séquences musicales (Mireille Mathieu, Nicoletta) et littéraire (François Périer lira des extraits d'œuvres poétiques d'Eluard, La Fontaine, Baudelaire...) et s'achèvera par l'embrasement d'une statue de la Liberté de plus de 10 mètres de haut et d'un décor représentant les anneaux olympiques.

Mais la célébration de la fête nationale commencera le 13 juillet, comme le veut la tradition, par des bals de quartiers. Les plus importants auront lieu place de la Bastille, devant les gares Montparnasse et Saint-Lazare, place Gambetta et place d'Italie. Le plus original sera celui des Antilles-Guyane-Réunion, organisé pour la première fois par la Ville de Paris, avec le ministère des DOM-TOM, devant la maison des Antilles, place de la Nation.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4267

HORIZONTALEMENT

I. Pensions de famille. Institution charitable. – II. Vapeurs d'éther. Inversé : direction maritime. Point de saignée d'un pur-sang. – III. Agrandissement de la surface au sol. Salle de banquet. – IV. Symbole. Étudiante en géographie. – V. Vers alexandrins. S'est donc allongé à la suite d'une grande fatigue. Parfum de plantes. – VI. Enregistrement de bagage. Était apte pour le sévice. – VII. N'a donc pas séché. Sans lustre ou qui en a beaucoup. – VIII. Durée déterminée. Abréviation universitaire. Certains lui passent de la « pommade », d'autres le battent. – IX. Place d'armes. Poète mythique autant que mystique. – X. On peut leur voir les côtes lorsqu'elles sont bien plantées. Gros cafard. – XI. Son de cloche. Ramassés à la pelle. – XII. N'est donc pas en manque d'inspiration. Spécialiste. Exprime des mots doux ou n'arrête pas de protester. – XIII. Opère par déduction. Bombe faite pour pulvériser. – XIV. Réunie en un seul cœur. Conjonction. – XV. Points à la ligne. Accrocheuse de nature.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I												■			
II							■	■				■			
III							■								■
IV			■												
V				■	■					■	■				
VI													■		
VII		■								■				■	
VIII				■				■				■		■	
IX	■								■						
X						■					■		■		■
XI							■		■						
XII					■			■							
XIII				■										■	
XIV												■	■		
XV	■									■					

VERTICALEMENT

1. Corps médical. Parfaitement qualifié. – 2. Ne souffre pas de troubles de la vue. Prends des forces. – 3. C'est tout un poème. Trouble de la « vue ». – 4. Peur d'enfant. Conjonction. Branche de l'Oubangui. Possessif. – 5. Démonstratif. Heureusement fini. Adresse personnelle que l'on n'hésite pas à donner dans le travail. – 6. Bien propres et parfois trop. Relevai en couchant. – 7. Belle-de-jour. A intérêt à être bien soutenu. – 8. Livre de « créance ». Appellation d'origine. Reine de Corée. – 9. Collection de timbres. « Crème » de beauté. – 10. Poule. Prend l'eau. – 11. Improvisation vocale. Prendre par l'oreille. Arriver à quelque chose en partant de rien. – 12. Espaces entre les dents. A donc été élevé dans le travail. – 13. Bassin près des côtes. Ni oui ni non. N'excelle pas dans la composition. – 14. Manuel intellectuel. Ville de Hongrie. Accord de félibre. – 15. Symbole de réussite. Tente donc de récupérer une affaire qui coule. Abri de verdure.

Solution du problème n° 4266

Horizontalement

I. Honneur. – II. Ivoiriers. – III. Reine. Art. – IV. Soif. – V. Ennéade. – VI. Dos. Tula. – VII. ER. PE. Ils. – VIII. Libérable. – IX. Leur. Nier. – X. Enéide. UF. – XI. Télé. Ors.

Verticalement

1. Hirondelle. – 2. Ove. Orient. – 3. Noises. Buée. – 4. Ninon. Péril. – 5. Ereinter. De. – 6. Ui. (Cf. Brecht.) – 7. Réa. Alibi. – 8. RR. Dalleur. – 9. Astre. Serfs.

GUY BROUTY.

loterie nationale
TRANCHE N° 201 DU SUSPENSE

TIRAGE DU SAMEDI 12 JUILLET 1986

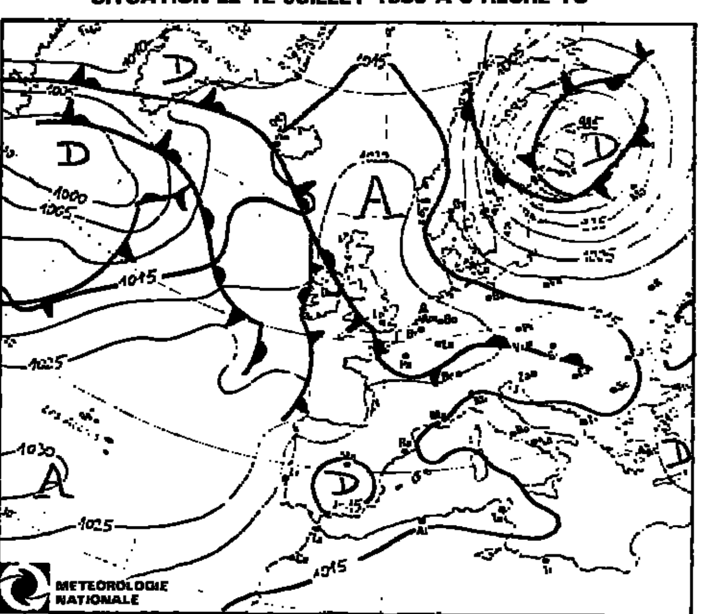
LE NUMÉRO 0 8 1 9 9 3 GAGNE LE LOT DE 1 000 000,00 F

LES BILLETS SE TERMINANT PAR 3 2 4 GAGNENT 1 500,00 F

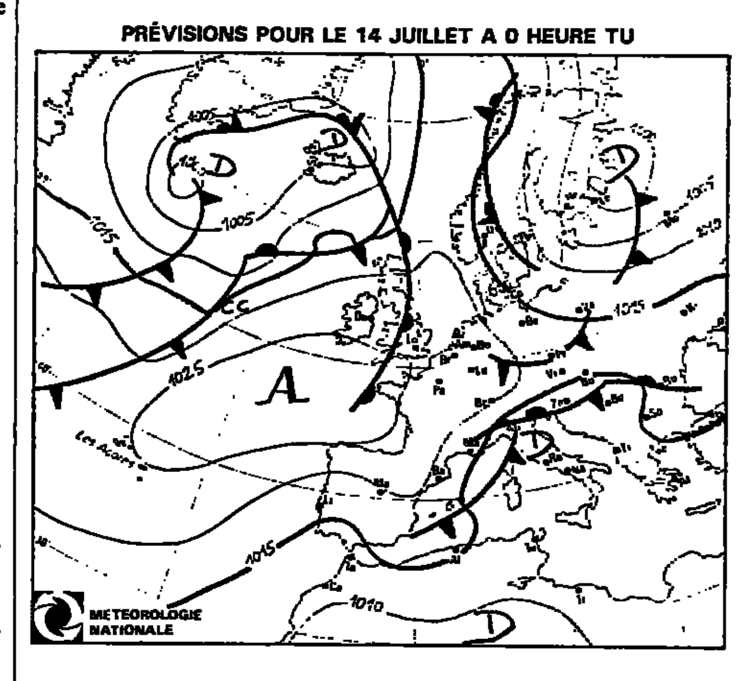
AVEC LE MÊME BILLET, PROCHAIN TIRAGE DEMAIN

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 12 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 14 JUILLET A 0 HEURE TU

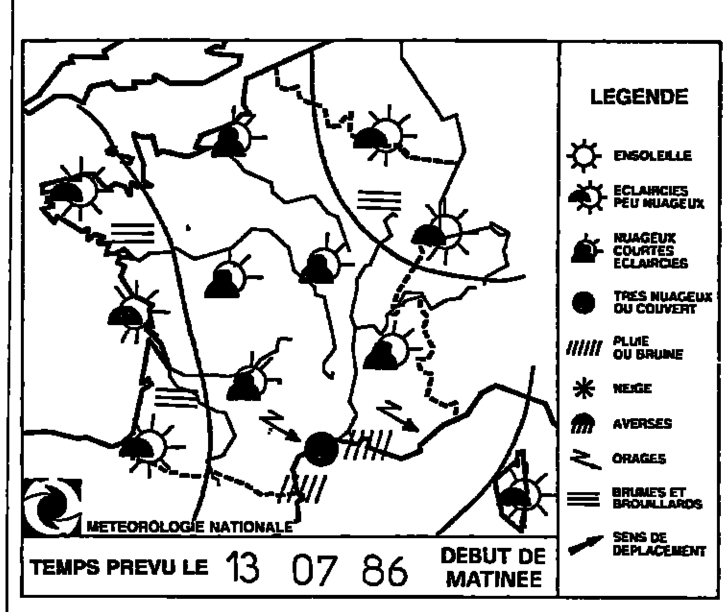


Evolution probable du temps en France entre le samedi 12 juillet à 0 heure et le dimanche 13 juillet à minuit.

Les hautes pressions de l'Atlantique, restant au large de la France, ne protègent pas notre pays des perturbations amenant nuages et pluies. De plus, une évolution orageuse née en Espagne affectera les régions du sud de la France et en particulier son relief. La journée de dimanche sera encore généralement assez nuageuse. Pluies et orages affecteront en matinée les régions méditerranéennes et se limiteront en soirée aux Alpes et à la Corse. Le ciel restera très nuageux toute la journée sur un grand quart sud-est du pays. Alors que des éclaircies se développeront sur les autres régions, en particulier près des côtes atlantiques et dans le Nord-Est, après la brume du matin.

Le mistral et la tramontane souffleront modérément et faibliront lundi.

Côté températures : les minima varieront de 10 à 15 degrés du nord au sud, parfois 9 degrés dans le Nord-Est, mais 16 à 19 degrés près de la Méditerranée. Les maxima atteindront 18 degrés près des côtes de la Manche à 28 degrés sur le pourtour méditerranéen.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 11-7-1986 à 6 h TU et le 12-7-1986 à 6 h TU

Temps observé le 12-7-1986 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	26	16	N
BIARRITZ	22	19	C
BORDEAUX	31	17	N
BOURGES	25	15	P
BREST	16	13	C
CAEN	19	13	P
CHERBOURG	18	13	P
CLERMONT-FERR.	26	13	C
DIJON	23	13	C
GRENOBLE-SM-H	28	14	N
LILLE	19	9	S
LIMOGES	26	17	C
LYON	24	15	C
MARSEILLE-MAR.	29	18	C
NANCY	18	8	B
NANTES	23	15	C
NICE	26	20	N
PARIS-MONTS.	21	15	P
PAU	27	17	O
PERPIGNAN	29	22	O
RENNES	21	14	C
ST-ÉTIENNE	26	14	C
STRASBOURG	18	8	B
TOURS	25	16	C
TOULOUSE	32	19	C
POINTE-A-P.	32	23	A

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	29	17	S
AMSTERDAM	19	8	N
ATHÈNES	31	20	S
BANGKOK	31	27	C
BARCELONE	28	18	O
BELGRADE	24	12	P
BERLIN	18	9	S
BRUXELLES	19	7	S
LE CAIRE	33	23	C
COPENHAGUE	18	10	S
DAKAR	29	26	N
DELHI	34	25	N
DJERBA	30	24	S
GENÈVE	25	12	N
HONGKONG	30	24	A
ISTANBUL	27	19	S
JÉRUSALEM	28	14	S
LISBONNE	24	16	N
LONDRES	22	14	P
LOS ANGELES	24	17	C
LUXEMBOURG	16	10	N
MADRID	38	20	N
MARRAKECH	35	23	S
MEXICO	22	12	S
MILAN	30	18	S
MONTRÉAL	21	9	N
MOSCOU	15	12	P
NAIROBI	25	10	S
NEW-YORK	28	17	C
OSLO	20	12	S
PALMA-DE-MAL.	30	16	N
PÉKIN	32	21	S
RIO-DE-JANEIRO	19	17	S
ROME	28	16	S
SINGAPOUR	30	26	C
STOCKHOLM	20	10	P
SYDNEY	14	9	S
TOKYO	25	21	A
TUNIS	29	17	S
VARSOVIE	17	9	N
VENISE	26	17	C
VIENNE	17	12	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Chronologie

Juin 1986 dans le monde

La chronologie paraît le deuxième dimanche de chaque mois. Les chiffres entre parenthèses indiquent la datation du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

par EDOUARD MASUREL

ETRANGER

2. – URSS : Mme Elena Bonner regagne l'URSS après un séjour de six mois en Occident. L'épouse d'Andrei Sakharov, qui a quitté les Etats-Unis le 24 mai pour se rendre à Paris, où elle a été reçue par MM. Mitterrand et Chirac, puis à Londres et à Rome, s'est inquiétée des tentatives soviétiques de *« désinformation »* sur les opinions exprimées par son mari (du 27/V au 5/VI, 17 et 19).

3. – RFA : Le chancelier Helmut Kohl annonce la création d'un grand ministère de l'environnement, chargé, entre autres attributions, de la sécurité des centrales nucléaires, afin de tenter d'endiguer la contestation nucléaire, redevenue très vive après la catastrophe de Tchernobyl. Le 15, aux élections de Basse-Saxe, la coalition au pouvoir à Bonn réussit de justesse à conserver la majorité au Parlement régional (5, 11, 12, 13, 17, 18 et 20).

7. – FRANCE-IRAN : *M. Massoud Radjavi,* dirigeant iranien des Moudjahidins du peuple, quitte *« volontairement »* la France où il vivait en exil depuis 1981 et gagne l'Irak. Le départ des opposants iraniens était une des conditions posées par Téhéran à la normalisation des relations. Des pourparlers se sont ouverts sur le contentieux financier (3, 4, du 8 au 12, 21, 22-23, 27 et 28/VI, 1/VII).

8. – AUTRICHE : Au deuxième tour de l'élection présidentielle, M. Kurt Waldheim (conservateur) est élu avec 53,9 % des voix contre 46,1 % au candidat socialiste, M. Kurt Steyrer. Tandis que Moscou et les capitales arabes expriment leur satisfaction, Israël accueille avec *« chagrin et déception »* l'élection de M. Waldheim, en raison des révélations faites depuis trois mois sur son passé nazi, et décide le rappel de son ambassadeur à Vienne. Le 9, le chancelier Fred Sinowatz démissionne après la *« défaite »* subie par le Parti socialiste. Il est remplacé par M. Franz Vranitzky, ministre des finances, qui entre en fonctions le 16 (du 5 au 13, 15-16, 18, 21 et 26).

9. – ÉTATS-UNIS : La commission présidentielle d'enquête sur l'explosion en vol, le 28 janvier, de la navette Challenger estime que la décision de lancement prise par la NASA était une faute, en raison de l'état défectueux des joints d'étanchéité sur la fusée d'appoint, qui est à l'origine de la catastrophe (5, 8-9, 10, 11 et 13).

9-12. – FRANCE-ESPAGNE : Des chalutiers espagnols bloquent le port d'Hendaye : les pêcheurs basques veulent continuer à pouvoir pêcher dans une zone de 24 kilomètres carrés au large des côtes landaises qui leur est interdite depuis l'entrée de l'Espagne dans la CEE. Des négociations hispano-françaises, menées à Bruxelles sous l'égide de la Commission, ne parviennent pas à régler le contentieux (du 10 au 14, 20 et 21).

11. – EST-OUEST : Un sommet du pacte de Varsovie, réuni à Budapest, s'achève par un *« appel »* aux pays de l'OTAN en faveur d'une réduction mutuelle des forces classiques et des armes nucléaires tactiques en Europe *« de l'Atlantique à l'Oural »*. A ce plan, proche de celui présenté par M. Gorbatchev, le 18 avril, à Berlin-Est, s'ajoutent de nouvelles concessions faites par Moscou aux négociations *américano-soviétiques* de Genève sur les armes nucléaires et spatiales. Le 19, M. Reagan qualifie ces propositions de *« sérieux effort »* qui *« pourrait représenter un tournant »* (7, 10, 11, du 13 au 19, 25 et 28/VI, 1/VII).

12. – AFRIQUE DU SUD : L'état d'urgence est instauré sur l'ensemble du territoire. Cette décision du président Pieter Botha ainsi que l'arrestation d'au moins mille huit cents syndicalistes et militants anti-apartheid provoquent la condamnation ou les *« regrets »* de l'ensemble de la communauté internationale ; cependant, Washington et Londres continuent de s'opposer à des sanctions économiques contre Pretoria. Le 16, tandis qu'un sévère contrôle gouvernemental est imposé à la presse sud-africaine et étrangère, *les cités noires sont* soumises à un quadrillage policier sans précédent pour empêcher toute manifestation à l'occasion du dixième anniversaire des émeutes de Soweto ; mais la grève générale, à l'appel d'organisations anti-apartheid et de syndicats, est très suivie. Les violences ne diminuent pas : le bilan officiel s'élève à près de cent morts du 12 à la *fin du mois (à partir du* 3).

16. – FRANCE-NOUVELLE-ZÉLANDE : M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, accepte d'être le médiateur dans le différend qui oppose Paris et Wellington après le sabotage, en juillet 1985, du *Rainbow-Warrior* et l'arrestation des faux « époux Turenge » (du 1er au 5, 8-9, et du 17 au 23).

16-19. – FRANCE-CHINE : M. Hu Yaobang visite la France, après la Grande-Bretagne et la RFA, et avant l'Italie. Cette tournée est la première en Europe occidentale d'un secrétaire général du PC chinois (8-9, 12, 13, du 17 au 21 et 24).

17. – FRANCE-RFA : Le chancelier Helmut Kohl se rend à Rambouillet pour un entretien avec M. François Mitterrand (11, 18 et 19).

18-19. – PÉROU : Plus de deux cents guérilleros du Sentier lumineux sont tués au cours de la répression de mutineries dans trois établissements pénitentiaires : la plupart ont été exécutés après s'être rendus. Tandis que le président Alan Garcia affirme que les militaires responsables des massacres seront jugés, le Sentier lumineux s'attaque pour la première fois à des étrangers : un attentat contre le « train des touristes » à Cuzco fait huit morts (à partir du 20).

19-21. – TUNISIE : *A l'occasion* du douzième congrès du Parti socialiste destourien (PSD), le président Bourguiba confirme M. Mzali dans ses fonctions, mais la plupart des amis du premier ministre sont écartés du bureau politique et du comité central du PSD (20, 21, 24 et 25).

20. – LIBAN : Georges Hansen *et Philippe Rochot, deux des quatre* membres de l'équipe d'Antenne 2 enlevés le 8 mars, sont libérés à Beyrouth par l'Organisation de la justice révolutionnaire, qui se félicite de *« certains faits, indices et engagements nouveaux du gouvernement français dans sa politique moyen-orientale »*. M. Chirac, avant d'aller accueillir les otages libérés, le 21, à Orly, remercie *« les gouvernements syrien, algérien et, bien sûr, iranien »* (du 21 au 25).

22. – ESPAGNE : Le Parti socialiste (PSOE) de M. Felipe Gonzalez, premier ministre depuis 1982, conserve la majorité absolue aux Cortès, en obtenant 184 (– 18) des 350 sièges. La Coalition populaire (droite), regroupée autour de l'Alliance populaire de M. Manuel Fraga, avec 105 (– 1) sièges, maintient ses positions, tandis que le Centre démocratique et social (centre-gauche) de M. Adolfo Suarez, premier ministre de 1976 à 1981, passe de 2 à 19 sièges (4, 12 et du 18 au 26).

23-25. – FRANCE-NIGER : Le général Seyni Kountché, chef de l'Etat nigérien, est reçu en France pour une visite d'Etat (24, 25 et 28).

25. – *ÉTATS-UNIS-NICARAGUA* : M. Reagan obtient que la Chambre des représentants, à majorité démocrate, vote une aide aux « contras » nicaraguayens de 100 millions de dollars, dont 70 millions à titre militaire. Le gouvernement sandiniste réagit en durcissant le ton à l'égard des opposants et en ordonnant la fermeture du quotidien d'opposition *la Prensa* (10 et du 24/VI au 1/VII).

25. – ISRAËL : Le chef du Shin Bet (services de renseignements intérieurs) démissionne mais est aussitôt « grâcié » par le président *Haïm Herzog, alors qu'il était* soupçonné d'avoir couvert le meurtre de deux terroristes palestiniens, capturés le 13 avril 1984 par les services de sécurité après qu'ils eurent détourné un autobus civil entre Tel-Aviv et Ashkelon. Cependant, la polémique politique se poursuit contre le refus des autorités d'ouvrir des poursuites judiciaires dans cette affaire (3, 18, 26 et 27/VI, 1, 2, et 3/VII).

25. – SRI-LANKA : Le président Jayewardene présente un plan de paix visant à mettre fin au conflit entre Cinghalais et Tamouls qui a fait au moins 2 000 morts depuis *juillet 1983* (*12, 13, 15-16, 20, 27* et 28).

26. – RÉPUBLIQUE D'IRLANDE : Le rejet, par 63 % des voix, de l'introduction du droit au divorce dans la Constitution représente un échec pour le premier ministre, M. Garret FitzGerald, qui avait proposé ce référendum (14, 25 et 29-30).

26-27. – CEE : Le Conseil européen de La Haye, auquel participent pour la France MM. Mitterrand et Chirac, est principalement consacré au problème sud-africain : Mme Thatcher obtient un sursis de trois mois avant que les Douze n'envisagent des sanctions économiques contre Pretoria (11, 21 et du 25/VI au 1/VII).

27. – ITALIE : M. Bettino Craxi, premier ministre depuis août 1983 et champion de la longévité gouvernementale, démissionne après le rejet par les députés, le 26, d'un projet de loi organisant la répartition des fonds de l'État entre les collectivités locales (20, 25, 28 et 29-30/VI, 1/VII).

28. – LIBAN : L'armée libanaise se déploie à Beyrouth-Ouest en application de l'accord conclu mi-juin à Damas pour mettre fin aux affrontements entre milices musulmanes. D'autre part, des observateurs syriens supervisent le cessez-le-feu autour des camps palestiniens où les combats entre miliciens chiïtes et fedayins ont fait au moins 150 morts depuis le 19 mai (du 1er au 19, 26 et 29-30/VI, 1 et 2/VII).

29. – MEXIQUE : L'équipe d'Argentine remporte la Coupe du monde de football en battant en finale l'équipe d'Allemagne fédérale. La France, qui avait battu l'Italie, le 17, puis le Brésil, le 21, mais s'était fait éliminer par la RFA, le 25, a obtenu, le 28, la troisième place en battant la Belgique (du 30/V au 1/VII).

30. – EUROPE : Dix-neuf pays participant au programme Eurêka approuvent, à Londres, soixante-deux projets de coopération technologique. Un secrétariat permanent d'Eurêka est créé, qui s'installera à Bruxelles et sera dirigé par un Français (1er et 2/VII).

30. – HONGRIE : Mort du cardinal Laszlo Lekaï, primat de l'Eglise catholique, qui avait mené depuis 1975 une politique de réconciliation avec l'Etat socialiste (2 et 3/VII).

30. – PÉTROLE : L'échec de la conférence de l'OPEP, réunie à Brioni (Yougoslavie) depuis le 25, provoque une nouvelle baisse des cours du pétrole brut, qui retombent aux environs de 10 dollars le baril (4, 7, 10, 26, 27 et 28/VI, 1er, 2 et 5/VII).

REGARD

Promesses

Ce serait amputer la démocratie que de vouloir interdire les promesses électorales. C'est, dans le discours politique, un ornement sans danger. Il n'est plus guère d'électeurs aujourd'hui pour attacher plus d'importance que cela aux envolées de préaux dans lesquelles se réunissent les candidats pour promettre la lune ; autrement dit, la fin du chômage, de la délinquance et du terrorisme. M. Mitterrand annonça la première. On a vu. M. Chirac prédit la deuxième et la troisième. On voit.

Aussi n'en est-il que plus étonnant d'entendre le premier ministre garantir à des chefs d'entreprise réunis par le RPR, le 21 de ce mois, que *« la majorité actuelle est assurée de rester longtemps en charge du pays. »* Qu'on risque de se parjurer pour conquérir le pouvoir, cela se conçoit, c'est le jeu ; mais récidiver dans le péché alors qu'on est déjà installé au pouvoir, c'est vouloir se leurrer soi-même.

Ph. B.

FRANCE

2. – La loi d'habilitation autorisant le gouvernement à prendre par *ordonnances des mesures économiques* et sociales, dont la privatisation, est définitivement adoptée par le Sénat. Le Conseil constitutionnel, saisi par des députés et des sénateurs socialistes, déclare, le 26, que la loi *« n'est pas contraire »* à la Constitution, *« sous les strictes réserves d'interprétation »* qu'il énonce et qui définissent les conditions de validité des ordonnances (du 1 au 5, 7 et 28/VI, 1 et 2/VII).

4. – Le projet de retour au scrutin majoritaire pour l'élection des députés est définitivement adopté par le Sénat, qui n'a pas modifié le texte. Les socialistes saisissent le Conseil constitutionnel (5, 6, 7 et 11).

4. – M. Lionel Jospin, invité de « L'heure de vérité » sur Antenne 2, souhaite que *« la coexistence institutionnelle aille jusqu'en 1988 »* et incite les centristes à quitter la majorité (6).

4. – M. Claude Quin, président de la RATP et membre du Parti communiste, remet sa démission à M. Jacques Douffiagues, ministre délégué chargé des transports, qui la lui avait demandée. M. Quin avait tenté de s'opposer au plan gouvernemental d'économies qui provoque, d'autre part, le 11, une grève très suivie à l'appel des syndicats de la RATP (1-2, 4, 6, 7, 11, 12 et 13).

5. – La nouvelle que cinq chercheurs de l'Institut Pasteur de Paris, spécialisés dans les manipulations génétiques, ont été atteints de cancer, suscite une vive émotion dans les milieux de la recherche (6, 7, 13, 15-16, 17 et 19).

7. – *La* cour d'assises de *la* Corse-du-Sud condamne à perpétuité Antoine Recco, marin-pêcheur de Propriano, jugé coupable d'avoir étranglé et jeté à la mer deux jeunes vacancières, en septembre 1981 (du 4 au 9).

8. – Le Tchécoslovaque Ivan Lendl remporte les Internationaux de tennis de Roland-Garros en battant le Suédois Mikael Pernfors. Le 7, Chris Evert-Lloyd, vainqueur de Martina Navratilova, a gagné le titre pour la septième fois (du 24/V au 10/VI).

10. – Le Sénat adopte en première lecture le projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie, après avoir modifié le texte initial, en particulier pour rétablir certains pouvoirs des conseils de région (6, 12, 17 et 21).

10. – M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, déclare que lui-même et le CDS, dont il est président, restent *« fidèles à Raymond Barre »* pour l'élection présidentielle (12).

11. – Le conseil des ministres approuve un projet de loi qui redéfinit les conditions d'entrée, de séjour et d'expulsion des étrangers en France. M. Mitterrand émet d'*« extrêmes réserves »* sur ce projet, *critiqué par les autorités religieuses* et jugé *« extrêmement dangereux »* dans un appel signé par une cinquantaine d'associations (12, 13, 20, 24, 25 et 29-30).

11. – Le projet de loi relatif à la *« liberté de communication »* est approuvé en conseil des ministres, mais M. Mitterrand émet d'*« extrêmes réserves »* sur *« l'amputation du service public »*. Tandis que les réactions hostiles, en particulier à la privatisation de TF 1, se multiplient, que des manifestations et des arrêts de travail à la radio-télévision sont organisés, l'examen du texte commence le 25 au Sénat où de nombreux amendements ont été déposés, par l'opposition mais aussi par la majorité (du 7 au 16 et du 20 au 28/VI, 1 et 2/VII).

12. – MM. René Monory et Alain Devaquet présentent les grandes lignes du projet de loi sur l'enseignement supérieur. Ce texte, qui abroge la loi Savary de 1984, prévoit d'accorder davantage d'autonomie aux universités et de leur permettre de fixer leurs propres conditions de recrutement des étudiants (du 13 au 19, 24, 26 et 27).

16. – Mort de Christian Beullac, ancien ministre du travail puis de l'éducation *de M. Raymond Barre* (18 et 19).

16. – Mort de Stanislas Mangin, ancien conseiller d'Etat, compagnon de la Libération (20 et 21).

16-17. – Le comité central du *PCF se réunit sur le thème des* rapports du parti avec les intellectuels alors qu'une liste de trois mille communistes, réclamant un congrès extraordinaire, a été publiée dans *le Monde* du 14. Les « rénovateurs » prennent la parole mais M. Georges Marchais affirme, le 17 : *« On a annoncé que le comité central prendrait des sanctions à l'égard de Pierre Juquin. On voit bien le piège, mais nous ne tomberons pas dedans. »* (du 14 au 19).

17. – En mai, le nombre des chômeurs a augmenté de 0,8 %, le déficit du commerce extérieur a atteint 2,1 milliards de francs et les prix ont augmenté de 0,2 % (13, 14, 19 et 27).

19. – Les sondages confirment que les Français apprécient la cohabitation. M. Mitterrand retrouve la popularité du début de son septennat, mais la cote de confiance de M. Chirac, qui s'était considérablement améliorée après son entrée en fonctions, recommence à baisser (7, 11, 20, 21 et 24).

20. – Le gouvernement français lève son veto à la reprise de Valéo, premier fournisseur d'équipements automobiles français, par M. Carlo De Benedetti, industriel italien (22, 23 et 25).

21. – M. Chirac, s'adressant aux dix mille participants du forum « Décider pour une libre entreprise », organisé par le RPR, porte de Versailles à Paris, assure les chefs d'entreprise de la *« pérennité »* de la politique engagée, car *« la majorité actuelle est assurée de rester longtemps en charge du pays »* (du 8 au 11, 20, 22-23 et 24).

23. – La Bourse de Paris inaugure un marché de cotation en continu (22-23 et 24).

23. – Mme Michèle Barzach annonce que la publicité pour les préservatifs va être autorisée, au moment où la deuxième conférence internationale sur le SIDA, réunie à Paris, constate que l'épidémie ne cesse de progresser (5, 7 et du 24 au 30).

24. – La loi de finances rectificative pour 1986 est définitivement adoptée par le Parlement dans la version mise au point par la commission mixte paritaire après les modifications apportées au texte par le Sénat. Les députés socialistes saisissent le Conseil constitutionnel (du 13 au 16, 19, 26, 29-30).

24. – L'Assemblée nationale commence à débattre des quatre projets de loi sur la sécurité. Une réelle discussion s'engage entre la droite et la gauche, qui a décidé de faire une critique pointilleuse des projets gouvernementaux, sans contestation globale, pour éviter de s'opposer aux besoins sécuritaires des Français (du 11 au 14, 17, 19 et à partir du 25).

24. – La société de construction navale Normed est déclarée en cessation de paiement après la décision prise par M. Alain Madelin de supprimer les aides exceptionnelles de restructuration versées par l'Etat. Un administrateur judiciaire est nommé le 30 tandis que M. Madelin annonce qu'il rendra public un *« plan social ambitieux »* en faveur des six mille huit cents salariés et des sites concernés : Dunkerque, La Seyne et La Ciotat (6, 11, 13, 18, 19 et du 24/VI au 2/VII).

24. – M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, dénonce *« les coquins et les copains »*, après *la découverte d'irrégularités dans la* gestion de l'Office national à l'action sociale, éducative et culturelle (ONASEC), organisme d'aide aux rapatriés de confession islamique créé en juillet 1984 par M. Raymond Courrière, ancien secrétaire d'Etat aux rapatriés (à partir du 25).

25. – Le conseil des ministres approuve le projet de loi de *M. Méhaignerie sur le logement : il* prévoit des mesures fiscales en faveur de l'investissement locatif et une réforme des relations entre bailleurs et locataires ; la « loi Quilliot » de 1982 sera abrogée et l'extinction progressive de *la loi de 1948* sera organisée (3, 4, 5, 14, 26, 27 et 28).

25. – La loi supprimant l'autorisation administrative de licenciement est définitivement adoptée : le texte avait été voté, le 8, par l'Assemblée nationale, en dépit de ce que M. Philippe Séguin avait qualifié d'*« obstruction systématique »* de l'opposition de gauche ; puis les députés socialistes avaient déposé une motion de censure, qui n'avait obtenu, le 11, que 251 voix ; enfin le Sénat a voté le texte, le 19, après quelques légères modifications. Le patronat et les syndicats décident de se retrouver le 9 juillet pour des négociations sur les procédures de licenciement (du 4 au 11, du 13 au 17, du 20 au 25 et 27).

27. – Le Sénat adopte définitivement la proposition de loi, d'origine sénatoriale, modifiant le régime juridique de la presse écrite et abrogeant l'ordonnance de 1944 et la loi de 1984. Les députés socialistes, qui, lors de l'examen du 10 au 18 par l'Assemblée nationale, avaient tenté de s'opposer à ce *texte*, saisissent le Conseil constitutionnel (7, *11*, du *12* au *20*, *28* et *29-30/VI*, 2/VII).

28-29. – La convention nationale du PS, réunie au Pré-Saint-Gervais, met l'accent sur le combat politique immédiat aux dépens du débat sur la modernisation du parti. M. Jospin annonce la prochaine création d'un « Conseil national de la gauche » pour *« réunir aux côtés des responsables socialistes des personnalités de diverses sensibilités (...) qui refusent la politique de la droite et préparent les conditions d'une prochaine victoire »* (du 8 au 11, 18, 20, 21, 25 et à partir du 28).

30. – M. Christian Nucci, ancien ministre de la *coopération*, porte plainte contre X... pour faux et usage de faux, alors que la gestion de son ministère est mise en cause après l'ouverture de poursuites judiciaires dans l'affaire du Carrefour *du développement :* plus de 20 millions de francs de fonds publics auraient disparu par l'intermédiaire de cette association qui dépendait du ministère de la coopération et dont le trésorier, M. Yves Chalier, ancien chef de cabinet de M. Nucci, reste introuvable (3, 4, 10, 11, 12, 15-16, 17, 20, 26 et à partir du 29).

Un choix d'enquêtes et de reportages

FRANCE : les quarante ans du Centre de formation des journalistes (1-2).

GHANA : le pays « révolutionnaire » est devenu « le meilleur élève du FMI » (5 et 12).

VILLE NOUVELLE : Evry (6).

AFRIQUE DU SUD : le peuple le plus seul au monde (7).

FRANCE : les concubins devant l'impôt (10).

AFRIQUE : les criquets menacent le continent (11).

BELGIQUE : Albert Frère, de la ferraille à la télévision (11).

FRANCE : les sous-marins nucléaires d'attaque (14).

ÉCONOMIE : *le chômage* des jeunes (17).

INDE : les Hindous face au terrorisme sikh au Pendjab (18).

MÉDECINE : l'aide médicale d'urgence (18).

CAMPUS : stratégies pour le premier emploi (19).

VILLE AU FUTUR : Lille (20).

ARCHÉOLOGIE : les trésors des fouilles du Louvre (20).

ÉTATS-UNIS : la statue de la Liberté a cent ans (21).

EUROPE : terrorisme et projets sécuritaires (27).

CIRCULATION : la sécurité routière (28).

URSS : l'accident de Tchernobyl *raconté par la presse* soviétique (29-30).

CULTURE

2. – M. François Léotard inaugure les appartements restaurés du *château de Versailles. Les travaux* de reconstitution, commencés en 1978, sont achevés (5).

2. – Un Mois de l'affiche est organisé à Paris (31/V et 7/VI).

5. – Mort de Henri Michel, historien, spécialiste de la seconde guerre mondiale (7).

10. – M. Philippe de Villiers inaugure le musée consacré à Napoléon Ier au château de Fontainebleau (12 et 14).

13. – Mort à New-York de Benny Goodman, clarinettiste de jazz (15-16 et 17).

14. – Mort à Genève de Jorge Luis Borges, écrivain argentin (17, 20 et 28).

14. – Plus de cent mille personnes participent à un carnaval et à un concert gratuit organisés place de la Bastille à Paris par SOS-Racisme et retransmis en direct par la « 5 » (du 14 au 18).

16. – Mort de Maurice Duruflé, organiste et compositeur (25).

19. – Le comédien Coluche se tue dans un accident de moto près *de Valbonne (Alpes-Maritimes)* (21, 22-23, 25, 28 et 29-30).

21. – La fête de la musique pâtit de la concurrence du match de football France-Brésil (14, 22-23 et 24).

23. – Mort de Sir Moses Finley, professeur émérite d'histoire ancienne à l'université de Cambridge (28).

24. – Le Festival du Marais présente *la Fedelta premiata*, opéra de Joseph Haydn, au Cirque d'hiver à Paris (19 et 29-30).

26. – La fête du cinéma provoque une grande affluence dans les salles alors que la fréquentation avait été très faible depuis le début du mois en raison des retransmissions télévisées de la Coupe du monde de football (25, 26 et 28).

27. – Mort de Jean Lacroix, philosophe (29-30).

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde

ÉCONOMIE

Economie

Point de vue

La libération totale des forces du marché condition de la confiance

Nous publions ci-dessous un article que M. Chotard nous avait fait parvenir quelques jours avant que M. Gattaz annonce son intention de ne pas demander le renouvellement de son mandat.

par Yvon Chotard
ancien vice-président du CNPF

UN régime de liberté économique que ne se limite pas à une économie de l'entreprise, à une économie des syndicats, à une économie des intérêts particuliers ou à une économie de l'Etat. Il doit se conformer à l'intérêt de tous : les entreprises, les syndicats, les intérêts particuliers, l'Etat y trouvant leur bénéfice.

Ce que l'on appelle plus couramment l'économie de marché est essentiellement fondé sur le respect des droits fondamentaux de la personne humaine. L'économie de marché n'est pas le résultat d'une succession ou d'une addition de palliatifs destinés à redresser des situations dues en réalité à des types d'économies inaptes et désordonnées. Elle n'est donc la propriété de personne. Elle est sociale en elle-même du moment où elle répond à sa finalité qui est de produire davantage de richesses, chaque jour, et à les rendre accessibles au public au meilleur prix et aux plus hautes qualités. Les Etats-Unis, qui restent maîtres de la technologie mondiale, offrent un exemple de ce que permet un marché parfaitement organisé et compétitif.

Une baisse régulière des revenus

Mais cette volonté de mieux-être s'exprime aussi corrélativement par une hausse régulière de revenus non érodés par l'inflation.

Cette notion de revenu est capitale quant à la conception même d'une économie libre et progressive. En effet, on ne saurait concevoir que les entreprises puissent produire artificiellement plus que ne l'autorise le revenu consommable des acheteurs. De même, on ne saurait davantage concevoir que ces mêmes entreprises puissent investir plus que ne le permet le revenu non consommé des épargnants, à moins qu'elles ne soient subventionnées par l'Etat — ce qui conduit alors à la négation de la fonction monétaire d'orientation des forces de marché.

La philosophie allemande est, de ce point de vue, particulièrement intéressante. Ludwig Erhard, père de l'économie sociale de marché, a rejeté tout l'appareil de réglementation national-socialiste et y a substitué des « conditions-cadres » qui consistent dans l'établissement d'un marché libre, d'une solidarité sociale et de la responsabilité économique de l'Etat. Ces « conditions-cadres » doivent garantir l'autonomie des initiatives et engager la responsabilité des individus, des entreprises, comme toute association privée, professionnelle, syndicale. Dans la mesure d'ailleurs où l'Etat se retire du jeu économique, les partenaires sociaux sont responsables de leur maintien.

Elles visent donc au préalable, pour ce faire, à assurer la stabilité de la monnaie et du niveau général des prix sans laquelle il est vain d'espérer qu'un marché généralisé puisse se structurer et évoluer au mieux de ses capacités. On aura observé le rôle prépondérant qu'ont joué le Federal Reserve System et la Bundesbank dans le rétablissement de l'économie américaine et de l'économie allemande, en dépit de certaines contestations dont toutes n'étaient pas uniquement politiques.

Mais elles confèrent aussi une primauté à la concurrence s'exerçant à tous les niveaux (Etat et secteur public comme secteur privé) afin de permettre à l'organisation interne des prix, des salaires et des revenus de s'adapter aux nécessités du progrès. Il est à remarquer, à ce sujet, que les législations concurrentielles, aux Etats-Unis et en Allemagne fédérale (mais aussi en Suisse), ne s'opposent pas aux concentrations technico-financières — mais elles veillent à protéger les droits à la concurrence de tout un chacun.

Un régime de liberté économique — c'est l'enseignement qui se dégage des transformations qui s'opèrent sous nos yeux — établit donc un lien indissoluble entre l'ordre monétaire, l'ordre économique et la construction politique et sociale de toute communauté. Il faut bien admettre que les droits sociaux des individus sont beaucoup mieux assurés au sein d'une économie qui dispense richesses et revenus aptes à les financer et à les absorber qu'au sein d'une économie de pénurie. Il faut aussi considérer que les libertés civiles sont indissociables de l'exercice des libertés d'initiative économique, lesquelles ne peuvent s'épanouir que dans leur ajustement aux règles de marché précitées.

Il convient d'insister sur une notion qui n'apparaît pas toujours, même aux esprits les plus avertis. Il s'agit de la cohérence qui doit lier cet ensemble de conditions.

Le vice de constitution des régimes d'économie dirigée et administrée, encore que ceux-ci apparaissent paradoxalement à première vue comme plus rationnels et mieux adaptés aux besoins de la population, c'est justement que leurs éléments sont dissociés et contradictoires. Par exemple, une politique budgétaire inflationniste contrevient à la politique de stabilité de la monnaie et du niveau général des prix. L'étatisation ou la nationalisation de l'appareil financier et des moyens de production rend inapplicable toute législation protectrice de la concurrence et, par voie de conséquence, ôte toute signification économique à la politique salariale des entreprises. La politique sociale déduite d'un tel état des choses suppose à son tour par nécessité le rétablissement d'équilibres néanmoins rompus...

Il faut savoir que cette discordance finit à terme par rendre caduques, *de facto*, les institutions politiques fondées sur le respect des libertés civiles, en les reléguant au rang de dossiers que l'on tient dans les tiroirs, ne serait-ce que pour les exhumer de temps à autre afin de prouver qu'elles existent.

Cohérence et contradictions

Au contraire, la politique de marché restaure la cohérence de ces différentes données dans leur principe et dans leur application.

Il existe encore en France, même dans les rangs libéraux, une sorte de timidité en ce qui concerne le rétablissement des conditions de fonctionnement régulier d'une économie de type monétaire et de caractère concurrentiel.

Par exemple, beaucoup de responsables des affaires publiques et privées ne conçoivent pas encore qu'une économie tournée vers le bien des citoyens puisse donner des résultats sans que la puissance publique ne reste au moins relativement maîtresse des prix et des revenus. Il est pourtant contraire à toute leçon expérimentale de croire qu'une réglementation des prix, qu'une police des revenus et qu'un contrôle des changes forment conjointement le traitement indispensable d'une économie inflationniste par nature, alors que c'est une mauvaise organisation de l'économie et ses conséquences inflationnistes qui détruisent la structure des prix, des revenus et des changes. Mais il serait aussi vain de croire que la simple levée des contraintes qui pèsent sur l'activité économique puisse suffire à lui restituer la santé. Il y faut, au préalable, la mise en place des conditions générales précitées au terme desquelles les prix, les revenus, les changes sont naturellement libres sans que personne trouve prétexte pour les réglementer.

A la vérité, cinquante années de dirigisme ont façonné des modes de pensée et d'action qui ne se réadapteront pas d'eux-mêmes à la réalité qui se fait jour mais qui n'est pas encore complètement explorée. Les œuvres de progrès se heurtent toujours à des noyaux de résistance. C'est d'ailleurs naturel.

De ce point de vue, la tâche de rénovation que s'est assignée le gouvernement n'est donc pas des plus faciles, d'autant qu'elle n'est pas très bien comprise par le public. Il est vrai qu'elle ne lui a été principalement présentée que sous le rapport de l'entreprise et de l'emploi. C'est donc en limiter la portée. Il faut élargir le champ et ouvrir l'explication.

Si la confiance n'est pas entièrement accordée, dès le départ, elle vient avec les résultats. Ceux-ci dépendront, en ce qui nous concerne, de la mise en place des conditions d'organisation générale qui viennent d'être largement évoquées.

Il s'agit d'aboutir au plus tôt à la libération complète des forces de travail et de production sur un marché rendu complètement concurrentiel. Or cela suppose une autre politique sociale et implique au moins la dénationalisation rapide de l'appareil financier.

Le progrès ne s'accomplit pas dans les restrictions. Il convient donc d'élever le niveau des revenus et, pour ce faire, de réduire les prélèvements qu'ils subissent directement et indirectement. La réforme fiscale et la réduction des dépenses publiques sont, au demeurant, à l'ordre du jour des pays occidentaux : le président Reagan engage son dernier mandat sur la question. Et l'on remarquera que l'économie la plus équilibrée, la moins préoccupée par le chômage, à savoir celle de la Suisse, est aussi celle qui distribue le niveau de revenus le plus élevé par tête.

Le passage d'une économie dirigée à une économie de marché ne peut s'effectuer si subsistent des tendances profondes à l'inflation, qui créent le désordre dans les prix. La stabilité du niveau général des prix est l'affaire de la Banque centrale, qui doit disposer des moyens nécessaires à une politique monétaire anti-inflationniste et de conservation de la valeur de la monnaie. Si l'on songe à ce qu'était la valeur du franc vers 1950 et à ce qu'elle est aujourd'hui, en trente-cinq années, on mesure l'ampleur de sa dépréciation. Ce n'est certainement pas une simple dévaluation, intervenant après tant d'autres, qui peut remédier à un mal aussi pernicieux.

Il ne faut pas s'y tromper : c'est, en fait, une œuvre de reconstruction et non pas de simple correction qui s'impose à notre économie. Il faut s'y atteler fermement. D'autres nous ont précédés qui s'en portent déjà mieux.

MM. Gattaz, Chotard et la présidence du CNPF

Un troisième homme entre les Yvon

(Suite de la première page.)

Mais depuis quelques mois, la mauvaise fortune semblait s'acharner sur M. Gattaz. M. Chotard, en partant avec fracas, avait ébranlé une organisation qui préfère d'ordinaire régler discrètement les querelles de famille. M. Chirac l'avait reçu en audience à Matignon avant M. Gattaz. Et puis, même si le légitimisme des chefs d'entreprise de province faisait rarement défaut au patron des patrons à chacune des étapes de son récent tour de France, ce n'était pas assez pour ressouder le CNPF, affirmer son autorité devant l'Etat et faire taire les dissensions au sein du conseil exécutif où un bon tiers des membres ont juré de ne pas laisser M. Gattaz en paix. Comment oublier enfin cette maladresse — on peut même parler de gaffe — la lettre signée Yvon Gattaz destinée fin mai à tous les patrons de France, qui leur fournissait un mode d'emploi détaillé du licenciement, version ordonnances 1986...

Et, coup de grâce, la manière « cafouilleuse » qui a présidé à la préparation de la négociation sur les conséquences de la suppression administrative de licenciement, puisque ce n'est pas le président de la commission des affaires sociales du CNPF, M. Achille (choisi par M. Gattaz), qui se trouve face aux syndicats, mais deux experts patronaux chevronnés, MM. Guillen et Lemoine, « chotardiens » de bon aloi.

Dans ces circonstances, M. Yvon Gattaz pouvait-il solliciter devant ses pairs un nouveau mandat pour trois ans ? Il lui aurait fallu, selon les statuts du CNPF, rallier à la mi-décembre 66 % des suffrages des quelque 550 membres de l'assemblée générale. Les chances de réussite paraissaient minimes. D'autant que la trêve estivale n'ôte pas à ses rivaux leur détermination de fourbir les armes, au grand jour ou en sous-main, ce que M. Gattaz dénonce par avance en stigmatisant *« les intrigues, les pressions et les complots »*.

Ce faisant, M. Gattaz prend un risque. Le quarantième anniversaire du CNPF, qui sera célébré le 30 septembre au Zénith, avec l'organisation d'assises sur le thème, « La jeunesse et l'entreprise », peut se révéler, soit son chant du cygne glorieux, vibrant d'unité patronale et de messages dynamiques, ou bien un enterrement de première classe, orchestré par et pour un président en sursis. D'ici là, M. Chotard aura publié un livre dont on chuchotte qu'il devrait faire du bruit.

Pendant ce temps, l'idée d'un troisième homme continue de faire son chemin. La liste officieuse des prétendants s'allonge de jour en jour. Toute la difficulté tient au choix de cet homme qui ne soit, ni tout à fait l'homme du premier Yvon, ni tout à fait celui du second. Au moins devra-t-il être un vrai chef d'entreprise qui, comme inventeur, comme gestionnaire ou comme animateur d'une équipe d'ouvriers et de cadres, aura, sur le terrain, fait ses preuves.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Le communiqué

« Seule pour moi l'institution compte... »

Après l'annonce par M. Yvon Gattaz qu'il ne demanderait pas un renouvellement de son mandat à la tête de l'organisation nationale, le CNPF a diffusé le communiqué suivant :

« L'exercice de la présidence du CNPF, a déclaré M. Gattaz, *exige une liberté d'action qui ne peut être entachée du moindre soupçon d'électoralisme. C'est pourquoi j'ai tenu à annoncer ma décision dès maintenant.*

» Je tiens à rester au-dessus de toute compétition de personnes. Seule, pour moi, l'institution compte, son unité, son audience, son autorité au service des entreprises.

» J'ai accepté en décembre 1981 cette importante fonction, dans l'inquiétude générale des chefs d'entreprise, pour discuter fermement, bien que courtoisement, mais toujours sans compromis ni compromission, avec un pouvoir qui n'avait pas encore compris le rôle irremplaçable de l'entreprise comme créateur de richesses et d'emplois.

» Je crois qu'ensemble, grâce à l'unité patronale que nous avons su maintenir, nous avons sauvé l'essentiel.

» J'ai imposé au CNPF une attitude transpolitique (le parti de l'entreprise) que je maintiens encore aujourd'hui et sur laquelle je ne transigerai pas jusqu'à la fin de mon mandat. Les intrigues, les pressions et les complots n'y changeront rien.

» Mais, pendant cette période, je suis resté président-directeur général de la société Radiall, entreprise performante de composants électroniques hyperfréquence que j'ai créée avec mon frère. C'est grâce au dévouement discret de mon frère et d'une équipe de jeunes cadres supérieurs que j'ai pu, pendant cinq ans, consacrer quatre-vingts heures par semaine au CNPF. Aujourd'hui, nos projets ambitieux d'expansion internationale, d'investissements et de création d'emplois nécessiteront la mobilisation de toutes les énergies, et je pense que ma présence sera nécessaire. »

REPÈRES

Inflation

Net ralentissement en Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, les prix de détail ont baissé de 0,1 % en juin par rapport à mai. En un an (juin 1986 comparé à juin 1985), le taux d'inflation n'est plus que de 2,5 %, le meilleur résultat depuis dix-huit ans. En juin 1985, le taux d'inflation annuel était encore de 7 %.

La baisse des prix du mois dernier est due surtout à la réduction des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires au logement, qui a plus que compensé certaines hausses, celles de l'assurance automobile notamment.

Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre pendant quelques mois, mais en fin d'année, la tendance pourrait se retourner, du fait des fortes hausses de salaires (7 % à 8 % l'an), que les progrès de productivité ne peuvent absorber. Le chancelier de l'échiquier, M. Lawson, a demandé que la progression des salaires soit limitée à 4 %, ce que l'organisation patronale, CBI, a approuvé.

Prix de gros

Stabilité aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, les prix de gros sont restés stables en juin par rapport au mois précédent. En mai, ils avaient sensiblement augmenté (+ 0,6 %), sous l'effet d'une remontée des prix des carburants (+ 8,6 %) dont la baisse continue avait été interrompue.

De janvier à juin, les prix de gros ont baissé de 6,5 % en rythme annuel, ce qui ne s'était jamais vu. Si l'effet des baisses pétrolières sur les prix touche peut-être à sa fin, aucun signe de reprise de l'inflation ne se manifeste. C'est la raison pour laquelle la Réserve fédérale vient de décider d'abaisser son taux d'escompte d'un demi-point, ramenant celui-ci à son plus bas niveau depuis huit ans.

Matières premières

25 % de baisse en un an

Les prix des matières premières importées par la France ont baissé en francs de 2,1 % en juin par rapport à mai, et de 25 % en un an (juin 1986 comparé à juin 1985). En dollars, la baisse sur un an n'est que de 5,4 %. Les prix en francs des matières premières alimentaires ont baissé de 6,6 % en juin et de 25,2 % en un an. Les prix des matières premières industrielles ont augmenté de 0,4 % le mois dernier, mais baissé de 25 % par rapport à juin 1985.

Nouveau contretemps pour le tunnel sous la Manche

Londres *(AFP)*. — L'organisation du financement du tunnel sous la Manche vient de connaître un nouveau contretemps. Déjà remise de juin au 24 juillet, l'émission de la première tranche de titres participatifs a maintenant été reportée à septembre ou octobre, apprend-on dans la City.

D'un montant de 200 millions de livres sterling (environ 2,2 milliards de francs), cette émission doit être effectuée auprès d'investisseurs institutionnels, principalement de Grande-Bretagne, de France, du Japon et des Etats-Unis.

Divers motifs sont mentionnés dans les milieux financiers pour expliquer ce nouveau délai :

— le climat boursier n'est pas actuellement très propice à une opération de ce genre ;

— le prospectus n'est pas encore parfaitement au point ;

— les rangs des investisseurs institutionnels sont décimés par les vacances ;

— en Grande-Bretagne, le Parlement n'as pas encore terminé la grande enquête sur le projet qu'il a décidé de mener.

Une seconde opération, de bien plus grande envergure — environ 10 milliards de francs (et celle-ci à l'intention du grand public), — doit avoir lieu au printemps prochain.

FAITS ET CHIFFRES

Conjoncture

● **INDICE DES PRIX DE LA CGT : + 0,4 % en juin.** — Selon l'indice publié par la CGT, la hausse des prix en France a été de 0,4 % en juin, de 2,1 % depuis le début de 1986 et de 4,1 % sur un an. Les postes qui, selon la CGT, enregistrent les hausses les plus fortes sont les transports-télécommunications (+ 1 %), l'habillement et la santé (+ 0,6 %), ainsi que l'alimentation (+ 0,4 %) ; la hausse n'est, en revanche, que de 0,2 % pour l'habitation et le poste culture-loisirs.

Étranger

● **CANADA : chômage au plus bas depuis mars 1982.** — Le chômage au Canada, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), est descendu en juin à 9,5 % de la population active (contre 9,6 % au cours des trois mois précédents. C'est le taux le plus bas atteint depuis mars 1982, où il n'était que de 9,3 %). En juin 1985, le taux de chômage s'élevait à 10,5 %. La population active s'est légèrement accrue en juin, atteignant 12 894 000 personnes, contre 12 842 000 en mai.

● **PAYS-BAS : baisse des prix.** — Les prix de détail ont baissé de 0,4 % aux Pays-Bas entre la mi-mai et la mi-juin. Par rapport à juin 1985, la hausse n'est plus que de 0,2 %.

● **GATT : la Chine demande officiellement sa réintégration.** — La Chine a officiellement demandé, le vendredi 11 juillet, à réintégrer le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), a annoncé l'agence Chine nouvelle. M. Qian Jiadong, représentant de la Chine auprès du bureau de l'ONU à Genève, a déposé, vendredi 11, une demande officielle auprès du directeur général du GATT à Genève, M. Arthur Dunkel.

Plaidoyer américain pour le libre-échange

Membre, depuis 1979, de la commission américaine pour le commerce international (US International Trade Commission), Mme Paula Stern a déclaré devant la chambre de commerce et d'industrie de Paris que le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis (qui a atteint l'an dernier le montant record de quelque 150 milliards de dollars) *« ne peut pas s'expliquer par les pratiques déloyales des autres pays »*.

Pendant les deux années (1985 et 1986) au cours desquelles elle a présidé la Trade Commission, Mme Stern (démocrate) a résisté aux pressions protectionnistes qui s'exercent sur cette juridiction chargée de se prononcer sur les cas de concurrence déloyale, de dumping par exemple, dont se plaignent les producteurs américains. Se félicitant de l'accord conclu par l'administration Reagan le 22 septembre dernier sur la baisse du dollar, Mme Stern a prononcé à Paris un vibrant discours en faveur de l'*« ouverture des marchés »*, insistant sur l'importance que les échanges, désormais *« moteur de la croissance »*, jouent dans des économies telles que celles des Etats-Unis et de la France.

RECTIFICATIF. — Une erreur de transmission nous a fait écrire dans *le Monde* du 12 juillet que M. Calvet était président de Citroën. C'est évidemment du groupe PSA qu'il fallait lire.

Exonérations fiscales dans les « zones d'entreprises »

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat chargé de l'économie, des finances et de la privatisation, a décidé *« d'autoriser la création de zones d'entreprises à statut fiscal particulier »* afin d'aider aux reconversions dans les zones touchées par la crise dans les chantiers navals de la NORMED, avec une exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans.

Cette décision, a indiqué, tard dans la soirée du 11 juillet, le cabinet de M. Balladur, a été prise à la demande de M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme. Elle est *« destinée à favoriser la création d'emplois nouveaux, sains et durables, pour accompagner la reconversion de ceux des sites de Dunkerque, La Seyne et La Ciotat qui apparaîtraient les plus gravement affectés par les conséquences de la crise actuelle de la construction navale »*.

« Dans ces zones, de dimension géographique limitée, situées au voisinage des sites concernés, les entreprises appartenant au secteur industriel et répondant à certains critères d'éligibilité ou au secteur dit du tertiaire industriel, passibles de l'impôt sur les sociétés, nouvellement implantées dans la zone en y créant à cette occasion des emplois, bénéficieront donc pendant dix ans d'une exonération totale d'impôt sur les sociétés », ajoute la Rue de Rivoli. *« Ces dispositions figureront dans une ordonnance prise en application du 5e alinéa de l'article 2 de la loi d'habilitation promulguée le 2 juillet 1986. »*

[En rendant publiques ces dispositions, M. Balladur coupe pour une large part l'herbe sous le pied à M. Madelin, qui a prévu d'annoncer une série de mesures sur les chantiers navals et les « zones d'entreprises », mardi 15 juillet.]

Economie

Au Parlement européen

Pas de système de primes conduisant à l'abandon des terres

Les parlementaires européens ont refusé « l'Europe de la jachère » pour remédier aux excédents agricoles.

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

« Le mode de développement agricole s'est complètement emballé. » Et pourtant, le Parlement européen a accepté la discipline budgétaire et approuvé la maîtrise des volumes de production. En présentant, le jeudi 10 juillet, un rapport sur les « mesures sociostructurelles » à appliquer à l'agriculture européenne, M. Bernard Thareau (socialiste, France) a mis le doigt sur quelques paradoxes inquiétants : *« Moins il y a d'hommes et plus la politique agricole coûte cher à la Communauté » ;* l'Europe croule sous les excédents mais présente une balance commerciale agro-alimentaire déficitaire d'environ 20 milliards de dollars. Manifestement, il y a quelque chose de pourri au royaume de la PAC (politique agricole commune), ce qui fait dire à M. Thareau : *« Je ne crois pas que nous ayons trop de produits dans la Communauté, mais il y a véritablement absence d'orientation des productions. Je ne crois pas qu'il y a trop de paysans, mais il y a une mauvaise répartition des crédits et des productions entre paysans. »*

La Commission européenne a proposé, et obtenu, en avril dernier un gel des prix puis, pour limiter les effets sociaux de ce gel — en fait de cette baisse, — elle a élaboré des mesures d'accompagnement dites sociostructurelles, sur lesquelles le conseil des ministres devrait statuer avant le mois d'août. Le Parlement européen a tenté, avec son rapporteur, approuvé notamment par les représentants français de presque tous les groupes, d'améliorer la copie de la Commission pour éviter qu'au gel des prix ne succède, en fait d'accompagnement, qu'un simple gel des terres. Finalement ce rapport a été adopté par 185 voix pour, 17 contre et 39 abstentions.

C'est que l'Europe de la jachère est à l'ordre du jour. La Commission envisage de verser des primes substantielles à l'hectare dites de prépensions, à ceux des agriculteurs de plus de cinquante-cinq ans qui cesseraient de produire pendant au moins cinq ans. Ces aides seraient majorées si les terres étaient reboisées, et d'autres primes seraient accordées si elle étaient cédées à de jeunes agriculteurs, descendants en ligne directe, à condition qu'ils s'engagent vers une production plus extensive (réduite d'environ 20 %). D'autres primes encourageraient une agriculture plus respectueuse de l'environnement, tandis que des aides compensatrices liées à certaines productions dans les régions défavorisées seraient généralisées et augmentées. M. Thareau admet que des terres agricoles puissent servir à la réalisation de projets touristiques et récréatifs, mais il n'accepte pas la philosophie de l'abandon des terres aux conséquences néfastes (désertification, avalanches, incendies). Surtout, cet abandon risque de toucher les zones défavorisées quand, dans le même temps, les régions à forte valeur ajoutée continueront à produire intensivement, aggravant ainsi leur déséquilibre par rapport aux autres. Aussi propose-t-il de limiter l'intensification abusive (recours au soja importé, aux engrais, aux ateliers d'élevage géants). Et si l'extensification n'est pas rejetée, encore faut-il qu'elle soit contrôlée et que les prix soient suffisamment élevés pour que les entreprises extensives soient viables.

Le Parlement, suivant le rapporteur, a estimé aussi que le reboisement ne pouvait être laissé à l'initiative individuelle sous peine d'avoir une forêt en timbres-poste, alors que ce reboisement nécessite un plan d'ensemble.

Une politique globale de développement

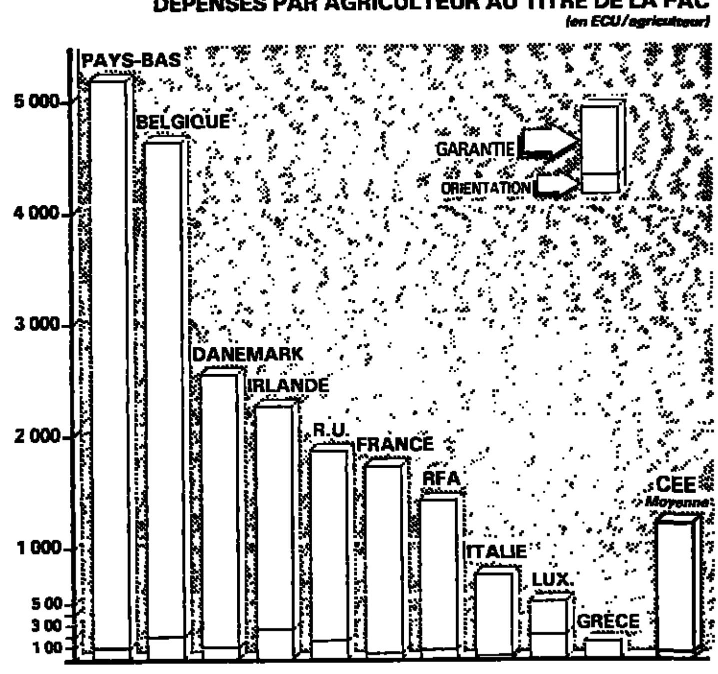
Il a également estimé que les conjointes, travailleuses à part entière, devaient bénéficier des prépensions, au même titre que les exploitants et les salariés. Quant aux régions de montagne et aux zones défavorisées en général, l'approche spécifiquement agricole ne suffit pas, même avec des aides compensatrices. Il leur faut une politique de développement global, incluant l'industrie, l'artisanat et le tourisme. Enfin, le rapport estime que ces différentes mesures doivent être modulées selon les régions, leurs richesses et leurs handicaps respectifs. Pour ce faire, la Communauté européenne devrait définir des lignes directrices à partir desquelles les Etats moduleraient leurs interventions, cela afin d'éviter une renationalisation rampante de la politique agricole.

Mais il convient aussi de renverser la tendance des mesures actuelles qui, loin de corriger les disparités entre les Etats et les régions, les ont aggravées comme le montre le graphique ci-dessus. Aussi, le rapport propose-t-il que les aides européennes qui s'ajoutent aux aides nationales soient inversement proportionnelles à la richesse des pays.

De quels moyens la Communauté pourra-t-elle disposer pour mettre en œuvre ces mesures si elles sont retenues par le conseil des ministres ? Plusieurs intervenants, Simone Martin (groupe libéral, France), Pierre Pranchère (communiste, France), soutenant le rapporteur, ont dénoncé la faiblesse des moyens prévus par la Commission : moins de 900 millions d'ECU pour cinq ans, soit moins de 1 % du budget agricole communautaire. Bernard Thareau pense que les différents fonds, agricole, social et régional, doivent être mis à profit mais il se heurte là au conflit majeur qui a animé le Parlement dans l'affaire budgétaire, les travaillistes britanniques et les nouveaux Etats membres du sud de l'Europe plaidant pour une diminution du budget spécifiquement agricole au profit des fonds dits structurels. Logiquement, ces mesures structurelles devraient à terme entraîner une diminution des dépenses de soutien à l'agriculture. Mais, en attendant que le transfert puisse être fait, il faut bien amorcer avec des aides substantielles la réorientation de la politique agricole projetée. Le cercle est parfaitement vicieux, car la Communauté ne peut faire plus, ayant atteint la limite de ses ressources propres. En raccourci, pour réduire les dépenses liées à l'emballement de la production, il faut trouver les moyens de financer sa réduction.

JACQUES GRALL.

DÉPENSES PAR AGRICULTEUR AU TITRE DE LA PAC
(en ECU/agriculteur)



Ramenées en nombre d'ECU par agriculteurs, les dépenses effectuées au titre de la politique agricole commune (PAC) présentent une grande inégalité. Dans un peloton de tête, les Pays-Bas et la Belgique sont les pays qui profitent le plus des dépenses de garantie (prix de soutien pour les produits qui en bénéficient, aides aux exportations) : ils devancent largement le groupe composé du Danemark, de l'Irlande, du Royaume-Uni, de la France et de la RFA. En queue, on trouve l'Italie, le Luxembourg et la Grèce. Cela signifie que les règlements communautaires actuels ne sont pas capables de rétablir un équilibre des dépenses et que, grossièrement, les agricultures les plus productives, ou intensives, sont aussi les plus aidées. La faiblesse du budget d'orientation, théoriquement censé corriger les écarts structurels entre les différentes agricultures, ne lui permet pas de remplir ce rôle.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS — Semaine du 7 au 11 juillet 1986

L'effet privatisations

EN annonçant le 6 juillet, au « Club de la presse d'Europe 1 », qu'il serait *« le défenseur des petits poissons »*, qu'il favoriserait l'actionnariat du personnel et du public par des *« facilités d'achat et de paiement différé »*, M. Balladur a de nouveau distillé, cette semaine, l'entêtant parfum de la privatisation. Si, comme le faisait remarquer à juste titre un professionnel, cette perspective est encore trop lointaine pour justifier une fébrilité sans mesure, elle suffit pour orienter la tendance dans le bon sens et alimente les conciliabules derrière chaque pilier ; chaque opérateur s'essayant à l'exégèse des propos officiels et des textes qui ne tarderont pas à l'être.

Tout avait pourtant mal commencé autour de la corbeille. Alors que le marché résistait bien lundi (+ 0,13 %), digérant les hausses successives des cinq séances précédentes, il subissait, mardi, une douche froide (– 1,48 %), l'effondrement intervenu la veille à Wall Street, où le Dow Jones avait perdu d'un coup plus de 60 points, faisant quelques dégâts à Paris. Mais, dès mercredi, les cours repartaient de l'avant sous les lambris (+ 0,94 %). Ils ne devaient plus dévier de ce cap haussier. D'une semaine sur l'autre, le score était une nouvelle fois positif (+ 0,96 %), l'indice CAC gagnant près de 3 points, à 374,1.

Si le marché n'a rien appris de bien nouveau sur les modalités de la privatisation, il a eu confirmation, par la voix de M. Balladur, puis par le projet d'ordonnance remis pour examen au Conseil d'Etat, du traitement favorable dont pourront bénéficier les petits porteurs. Outre les rabais sur les prix de cession et les délais de paiement, ils pourront, précise le texte (*le Monde* du 9 juillet), recevoir des actions gratuites (une action pour une dans le cas des salariés des entreprises concernées, une action pour dix pour les tiers de nationalité française).

Si, comme c'est probable, le Conseil d'Etat avalise ces dispositions, elles apaiseront ceux qui craignaient de voir le thème de la privatisation « mal vendu » aux investisseurs par les pouvoirs publics. Ces inquiétudes tendent à s'estomper, et chacun — petit, moyen ou gros — affûte ses armes à l'approche des grandes manœuvres. En précisant que *« les titres d'emprunt d'Etat ou les titres d'emprunt dont le service est pris en charge par l'Etat sont admis en paiement des actions détenues par l'Etat »* dans les entreprises privatisables (à concurrence de 50 % du montant de chaque acquisition), le projet d'ordonnance a eu pour effet de rassurer les boursiers, certains voyant là le moyen d'acquérir des « morceaux » de dénationalisées... Toujours dans le même dessein, une nouvelle société d'investissement fermée (SICAF) a fait son entrée le 10 juillet sur le second marché. Saint-Honoré-Matignon — c'est son nom, — créée par MM. Bernard Esambert (président de la Compagnie financière Edmond de Rothschild) et David de Rothschild (président de P.O. Banque), compte fermement participer au « partage », à l'instar de Frandev (France Développement), animée par M. Pierre Moussa (ancien PDG de Paribas), intronisée au second marché au début du mois.

Si cette mise sur orbite des sociétés en vue des privatisations (Navigation mixte va lever 950 millions de francs à travers quatre emprunts d'ici au 24 juillet) a pu émoustiller les investisseurs, d'autres éléments de choix sont venus garnir la corbeille. La confirmation de la maîtrise de l'inflation (0,3 % en juin, selon l'indice provisoire de l'INSEE) et la chute des prix pétroliers, qui devrait alléger les coûts des entreprises, ont été bien accueillies, ainsi que la baisse du taux d'escompte de la Réserve fédérale américaine. Le feu vert donné par le conseil régional d'Ile-de-France à son président, M. Michel Giraud, pour signer le contrat avec Disney a aussi ravi les boursiers.

C'est ainsi que des titres comme Carrefour et Darty ont touché leur plus haut niveau de l'année, les « blue chips », comme Thomson CSF, Peugeot et Navigation mixte, suscitant un intérêt non démenti. Parmi les valeurs les plus traitées, figuraient aussi Peugeot, Moët-Hennessy, Lafarge-Coppée, Michelin, Thomson-CSF et Schneider.

***« Le marché monte lentement mais sûrement »*, observait en fin de semaine un professionnel, dans un volume d'activité moyen, variant chaque jour autour du milliard de franc sur le « règlement mensuel ». Désolidarisé de Wall Street, encore en recul le 11 juillet, le palais Brongniart confirme que la « reprise estivale » est là, les seules réserves portant seulement sur l'arrivée de l'été...**

ERIC FOTTORINO.

Pierre Belfond : l'éditeur du palais Brongniart

On s'attendait plutôt à l'entendre parler de best-sellers, de tirages, ou de nouveaux romans. Pas du tout. D'entrée de jeu, Pierre Belfond se prend à jongler avec le *« flottant »* (nombre de titres en circulation sur une valeur boursière) et ce *« price earning ratio »* (rapport cours-bénéfice par action) qui comble d'aise les analystes financiers. Editeur avant tout, le président de la maison qui porte son nom connaît à merveille les mécanismes du palais Brongniart ; une science bien nouvelle dans ce monde fermé — le livre — où il convient encore de baisser la voix lorsqu'on ose parler d'argent.

Introduit le 15 octobre dernier sur le second marché de Paris (1) via sa société, cet intellectuel aux lunettes d'écaille et au sourire jovial avait déjà fait l'apprentissage d'une autre forme de culture, celle de l'entreprise. Une maison créée en 1962 avec son épouse, Franca, et qui a su se hisser depuis parmi les dix grands *groupes français d'édition de littérature générale*. Avec des résultats financiers à la hauteur des ambitions affichées lors de sa présentation au public puisque le chiffre d'affaires du groupe a augmenté de 23 % en 1985, pour s'établir à 93 millions de francs, le bénéfice net croissant de 24 % dans le même temps, à 7,5 millions de francs. Ce qui autorisait à procéder pour juin 1986 à l'attribution d'une action gratuite pour cinq anciennes.

Ces résultats, qui permettent de placer les Editions Belfond *« au premier rang de l'édition française par sa rentabilité avec une marge nette supérieure à 8 % »*, selon ses dirigeants, proviennent en partie de la société-mère et des Presses de la Renaissance. Autre label qui s'ajoute au Pré aux Clercs, et aux Editions de l'Acropole (ouvrages de réflexion et romans français et étrangers) et à l'acquisition d'une participation de 35 % dans les Editions Messinger.

Poursuivant sa diversification, le groupe vient de créer une société, JET 7, sous la responsabilité de son *fils, Stéphane, sous forme d'une filiale à 47 %* des Editions Belfond. Elle devrait ouvrir ses services en septembre prochain. Avec un programme de jeux et de messageries *« si les études de marché en cours en confirment l'intérêt »*, précise Pierre Belfond, toujours prudent. Septembre 1986 devrait être aussi pour lui, une période importante, mais cette fois-ci dans le domaine de l'édition, la parution du premier roman de Cavanna, celui-ci ayant écrit pour l'instant une quinzaine d'ouvrages mais jamais de livre de cette nature. Quel rapport entre Cavanna et la télématique ? C'est bien simple : si tout va bien, chaque jour, à l'heure du thé, l'auteur à succès répondra sur minitel aux questions que voudront bien lui poser ses lecteurs grâce à la messagerie mise au point par le fiston.

Des idées, il en a, mais pas question de jouer au vedettariat. *« C'est très mal vu dans la profession »*, assure ce nouveau venu à la cote que certains de ses confrères commencent à consulter discrètement *« pour savoir si, à son avis, la Bourse... pour ma société... »*. Une véritable révolution culturelle dans ce secteur de l'écrit qui reste encore, de l'aveu même de ceux qui en font partie, *« la plus grande aristocratie française »*.

SERGE MARTI.

(1) « Le Monde de l'économie » du 15 juillet sera consacré en partie à une étude de la Commission des opérations de Bourse sur le second marché.

BONS DU TRÉSOR

Séance du 11 juillet 1986

Echéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Sept.	93.65	93.60	93,63	+ 1
Déc.	93,74	93,71	93,71	+ 2
Mars	93,80	93,76	93,76	+ 4
Juin	93,82	93,79	93,79	+ 3

Volume estimé : 258 (324).

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 11 juillet

COURS	ÉCHÉANCES Juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Premier	110,95	111,60	112,70	112,80
+ haut	110,95	111,85	112,70	112,80
+ bas	110,85	111,60	112,40	112,45
Dernier	110,85	111,70	112,45	112,55
Cours comp. ..	110,85	111,70	112,50	112,55

Nombre de contrats : 3 062.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	7 juillet	8 juillet	9 juillet	10 juillet	11 juillet
RM	1 033 018	861 355	916 290	957 523	960 678
Comptant					
R. et obl. .	4 377 308	5 107 659	5 657 008	5 556 513	6 695 943
Actions ..	274 725	256 211	368 970	389 785	218 081
Total	5 685 051	6 225 225	6 942 268	6 903 821	7 874 702
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)					
Françaises	142	139,8	141,3	142,6	–
Étrangères	105,7	104,4	104	104,4	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1985)					
Tendance .	143,4	141,3	141,3	142,4	143,3
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	372,6	366,1	368,1	372,3	374,1

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 4 juillet	Cours 11 juillet
Or fin (kilo en barre) ...	78 500	78 500
— (kilo en lingot) ...	77 100	78 800
Pièce française (20 fr.) .	520	511
Pièce française (10 fr.) .	375	382
Pièce suisse (20 fr.) ...	516	522
Pièce latine (20 fr.)	442	450
● Pièce tunisienne (20 fr.)	430	430
Souverain	567	574
Souverain Elizabeth II ..	586	589
● Demi-souverain	346	346
Pièce de 20 dollars	2 870	2 955
— 10 dollars	1 382	1 415
● — 5 dollars	880	902
— 50 pesos	2 940	2 950
● — 20 marks	585	591
— 10 florins	466	458
● — 5 roubles ...	360	350

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Saupiquet	+ 12,7	Génér. fonderie	– 18,7
Epeda Bertrand	+ 11,7	Salomon SA ..	– 12,8
Jean Lefebvre. .	+ 11,7	Olida et Caby .	– 11,4
Fraissinet	+ 11,3	SCREG	– 11,3
Lachaire	+ 10,4	Gal. Lafayette .	– 10,7
Francarep	+ 10,3	Moulinex	– 8,9
Nord-Est	+ 10	Poclain	– 8,3
Fichet-Bauche .	+ 9,8	Quilmes	– 7,6
Dumez	+ 9,3	M. P. Salsigne .	– 6,9
Dome Mines ..	+ 9,3	Eurocom	– 6,8
Fives-Lille	+ 9,2	Maisons Phenix	– 6,3
East Rand	+ 7,6	Inco Limited ..	– 6,3

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Peugeot SA	299 960	289 430 618
Moët-Hennessy ..	98 975	210 543 509
Lafarge-Coppée .	157 516	209 751 874
Michelin	65 767	199 567 531
Thomson CSF ...	116 223	154 658 834
Schneider SA ...	200 100	142 489 904
Total	356 115	129 492 733
Carrefour	38 505	122 153 330
Chargeurs	94 680	117 453 728
BSN	29 645	115 424 683
Dumez	74 374	109 066 279
Midi	16 040	96 561 860
L'Oréal	26 430	95 164 110
Navigation mixte	79 767	86 780 899
Air Liquide	104 874	80 817 592
Source Perrier ...	104 742	80 511 224
Club Méditerran.	110 276	61 074 274
Bancaire	51 921	59 870 697

(*) Du 7 au 11 juillet inclus.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Vif recul

Wall Street est descendu cette semaine de ses sommets, l'indice Dow Jones perdant plus de 60 points lundi, et terminant vendredi sur une note baissière. L'abaissement du taux d'escompte, ramené jeudi soir de 6 1/2 à 6 par la Réserve fédérale américaine, n'a pas eu d'influence positive sur le marché, ni la diminution du taux de base bancaire décidé ensuite par plusieurs grandes banques. Ces mesures étaient anticipées depuis plusieurs jours et les analystes doutaient, autour du Big Board, qu'elles puissent à elles seules stimuler rapidement les affaires et améliorer les bénéfices des entreprises.

L'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles clôturait le 11 juillet à 1 821,43, contre 1 900,87 points le 4 juillet.

	Cours 3 juillet	Cours 11 juillet
Alcoa	38 1/8	36 5/8
ATT	24 1/8	24 3/8
Boeing	64	61 5/8
Chase Man. Bank ..	44 3/8	41
Du Pont de Nemours	82 1/8	80 1/2
Eastman Kodak ...	57 3/4	55
Exxon	60 3/4	59 1/4
Ford	54 5/8	52 3/8
General Electric ...	80 1/8	76 1/8
General Motors ...	77 7/8	75 3/8
Goodyear	33 1/4	32 1/4
IBM	149	143 1/8
ITT	58 1/8	56 5/8
Mobil Oil	31	30
Pfizer	72 3/4	67 3/8
Schlumberger	34 1/8	33 7/8
Texaco	30 7/8	30
UAL Inc.	52	51
Union Carbide	24 1/8	23 1/2
US Steel	20 3/8	19 1/4
Westinghouse	52 1/8	51 3/4
Xerox Corp	56	54 1/4

LONDRES

Repli

Après un départ hésitant, le marché s'est effondré, établissant un nouveau record de baisse quotidienne dans le sillage de Wall Street, en début de semaine.

La dépression a été aggravée par l'annonce d'une nouvelle augmentation, jugée excessive, de la masse monétaire britannique, qui est venue écarter l'espoir de la réduction, depuis longtemps attendue, du loyer de l'argent, et qui a affaibli les fonds d'Etat. Ceux-ci ont reculé progressivement, malgré la réduction vendredi du taux d'escompte américain.

Les valeurs ont amorcé une reprise en milieu de semaine, mais le désintérêt des investisseurs à la veille du week-end, dans un marché délaissé, a freiné les gains.

Indices « F.T. » du 11 juillet : 1 337,3 (1 356,5 le 4 juillet) ; mines d'or, 198,1 (contre 196,3) ; fonds d'Etat, 89,91 (contre 91,66).

	Cours 4 juillet	Cours 11 juillet
Beecham	435	435
Bowater	315	315
Brit. Petroleum ...	578	565
Charter	261	251
Courtaulds	297	294
De Beers (*)	650	665
Free Gold (*)	7 5/16	7 1/4
Glaxo	10 3/8	10
Gt. Univ. Stores ...	13 3/8	12 7/8
Imp. Chemical	100 1/8	99,6
Shell	776	775
Unilever	17 51/64	17,60
Vickers	478	453
War Loan	39 5/8	38,88

(*) En dollars.

FRANCFORT

Irrégulier

La Bourse de Francfort a évolué cette semaine sur une note irrégulière. Après un fort repli initial lundi (chute des automobiles et des chimiques), elle a, paradoxalement, peu réagi au plongeon de Wall Street, gagnant même quelques points le lendemain. Une résistance technique s'est organisée en fin de période.

Indice de la Commerzbank : 1 859,80 (1 867,4 le 4 juillet).

	Cours 4 juillet	Cours 11 juillet
AEG	293	295
BASF	257	258,20
Bayer	282	285,50
Commerzbank	295	302,50
Deutschebank	741,50	760
Hoechst	255,10	258,50
Karstadt	347	372
Mannesman	187	181,20
Siemens	613	615,50
Volkswagen	472	484

TOKYO

Un final en hausse

La Bourse de Tokyo a tour à tour salué la réélection comme premier ministre de M. Nakasone, puis la baisse du taux d'escompte américain par de sensibles hausses. Parmi les secteurs les mieux orientés du marché figuraient les valeurs sidérurgiques et celles de la fabrication électrique. Mais entre lundi et vendredi, la Bourse a évolué irrégulièrement, enregistrant quelques replis en milieu de période, consécutifs à la chute de Wall Street.

Indices du 11 juillet : Nikkeï : 17 670,70 (17 595,36 le 4 juillet) ; Indice général : 1 375,15 (contre 1 355,31 le 4 juillet).

	Cours 4 juillet	Cours 11 juillet
Akaï	460	440
Bridgestone	741	715
Canon	997	971
Fuji Bank	1 500	1 500
Honda Motors	1 130	1 080
Matsushita Electric	1 370	1 330
Mitsubishi Heavy ..	398	426
Sony Corp.	3 230	3 080
Toyota Motors	1 500	1 400



Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Comment manufacturer du papier synthétique

Les grandes banques commerciales internationales ont progressivement vu fondre leur activité de prêts traditionnels au cours des dernières années. La raison en tient à la baisse considérable et ininterrompue du volume des eurocrédits remplacés, dans le grand mouvement de « mobiliérisation » qui a saisi le monde bancaire depuis deux ans, par des instruments nouveaux tel, entre autres, l'europapier commercial, eurobillet de trésorerie dont le développement croissant est une des caractéristiques de l'année en cours. Pour compenser la diminution de leurs prêts classiques, les eurobanques ont mis sur pied une nouvelle technique, celle des « swaps d'actifs ». Celle-ci consiste à créer, à partir d'un instrument à taux d'intérêt fixe, du papier synthétique à taux variable destiné à renforcer l'actif des bilans bancaires.

Pour expliquer comment une telle synthèse peut s'effectuer, prenon l'exemple suivant : M. Dupont emprunte auprès de sa banque 1 million de dollars dont le taux d'intérêt fixe est l'addition de 80 points de base au rendement des bons du Trésor américain. Il utilise alors ces capitaux pour acquérir des euro-obligations dont le taux d'intérêt également fixe est l'ajout de 95 points de base aux mêmes bons du Trésor des Etats-Unis. La différence de 15 points obtenue de cette manière est non seulement empochée par M. Dupont mais donne naissance à une marge qui lui permet de reprêter le million de dollars à sa banque à un taux d'intérêt, cette fois-ci variable, qui est celui du Libor. M. Dupont percevra donc un intérêt qui sera l'ajout de 15 points de base au taux du Libor tandis que la banque bénéficiera de capitaux dont le coût sera celui du seul Libor. Au bout du circuit, on en est arrivé à créer de toutes pièces une dette, le million de dollars prêté à la banque, similaire à des euro-obligations à taux variable, d'où le nom de papier synthétique à taux d'intérêt flottant (*synthetic FRN*).

On estime que le marché des « swaps d'actifs » représente maintenant environ 4,5 milliards de dollars. Il a donc pratiquement doublé durant les seuls six premiers mois de l'année par rapport à l'ensemble de l'an dernier. Il est pour l'instant dominé par cinq banques principales qui, à Londres, et, par ordre alphabétique, sont : Bankers Trust International, la Banque Paribas Capital Markets, Citicorp Investment Bank, Morgan Guaranty Ltd et Morgan Stanley International. A l'exception de Paribas qui n'est pas la moins active parmi les cinq, il est donc présentement dans les mains des banques américaines.

Un pari à ne pas faire

L'abaissement, jeudi, du taux de l'escompte aux Etats-Unis n'a eu pour effet que de faire avancer de 0,25 % à 0,50 % les cours des émissions euro-obligataires sans pour autant raviver l'intérêt des investisseurs. Le mouvement était trop largement anticipé pour avoir un impact plus profond. En outre, la détestable habitude qu'a pris le marché international des capitaux de fixer les taux d'intérêt des euro-émissions nouvelles en ajoutant une marge au rendement des bons du Trésor américain de même durée a pour effet de par trop dissocier le niveau des coupons de celui recherché par les euro-acheteurs. Ce système n'est pas seulement un signe de paresse intellectuelle mais une mode, dont l'obsession frise dorénavant l'aberration.

Commentant, il y a quelque trois ans, ce qui n'était encore à l'époque qu'une approche nouvelle, Hans-Joerg Rudloff, l'homme dont la vaste expérience est inversement proportionnelle à sa taille et qui, aujourd'hui, préside aux destinée du Crédit Suisse-First Boston, le leader du marché primaire des euro-obligations, disait déjà : *« Prouvez-moi tout d'abord que le papier du gouvernement américain représente le meilleur risque au monde ? »* La valeur de cette remarque a encore plus de poids aujourd'hui, les Etats-Unis étant, entre-temps, devenus le pays le plus endetté du monde.

La question pertinente posée en 1983 par *H.-J. Rudloff* n'a certainement pas manqué de venir à l'esprit de tous ceux qui, jeudi, ont eu connaissance des conditions accompagnant l'euro-émission de 100 millions de dollars que venait d'offrir ce jour-là le Crédit d'équipement aux petites et moyennes entreprises (CEPME). D'une durée de cinq ans, l'euro-emprunt, qui est garanti par la République française, a été proposé à un prix de 100,25 avec un coupon annuel de 7,375 %. Cela représentait, lors du lancement, environ 30 points de base de plus que le rendement des obligations à cinq ans du gouvernement américain.

Si la diminution ultérieure du taux d'escompte américain devait faire remonter, vendredi, à 41 points de base la marge du papier CEPME, une double remarque ne s'en impose pas moins. Premièrement, 30 points étaient nettement insuffisants lors du lancement et parier sur un abaissement du taux de l'escompte relève plus de la roulette russe que de la gestion rationnelle d'une dette. Cette attitude s'impose d'autant moins, et c'est là le deuxième point, que les euro-investisseurs se fichent maintenant du tiers comme du quart des rendements des bons du Trésor américain.

Au vu des mouvements sussultoires de la devise américaine et de l'évolution divergente des taux d'intérêt à court terme en Europe tout comme au Japon, ces investisseurs ne considèrent plus le rendement du papier du gouvernement américain comme la clef de voûte d'engagements à moyen et long terme. Les euro-acheteurs potentiels d'euro-obligations libellées en dollars veulent actuellement des rendements supérieurs à 8 %. Comme les emprunteurs refusent de se plier à cette exigence, leurs émissions ne se placent pas et restent entre les mains des banques.

Peu intéressés par le papier à taux fixe, les acheteurs internationaux continuent de se concentrer sur les émissions internationales d'actions. Elles sont légions. Deux d'entre elles retiennent toutefois plus particulièrement l'attention : celle de Lafarge-Coppée, le cimentier français, et celle du groupe Bruxelles-Lambert. L'opération Lafarge est du plus haut intérêt parce qu'elle représente la première véritable émission internationale d'actions de la part d'une société française. Les 800 000 titres offerts à un prix unitaire de 1 300 F ont été souscrits à plus de 80 % hors de l'Hexagone et, plus important encore, très peu de papier a reflué en France après que les allocations ont été attribuées. La proposition s'est révélée d'autant plus alléchante que Lafarge a, simultanément, fait part de son intention de procéder à une attribution gratuite d'actions à raison d'une pour dix anciennes ou nouvelles. Dirigée de main de maître par le CCF, l'émission s'est largement placée dans les portefeuilles japonais, anglo-saxons, belges, suisses et aussi, encore que peut-être dans une mesure légèrement moindre, allemands. Mais Lafarge, qui n'est pas un nouveau venu sur l'euromarché, bénéficie d'une excellente réputation internationale.

Le groupe Bruxelles-Lambert (GBL), dont la renommée n'est plus à faire, a choisi les francs français et luxembourgeois pour lancer deux émissions obligataires simultanées dotées de warrants permettant d'acheter des actions de celui qui s'affirme comme le groupe financier belge le plus actif et le plus imaginatif. La partie française s'élève à 600 millions de francs. Elle se présente sous forme d'un euro-emprunt à sept ans qui sera émis à un prix de 116 et dont le coupon annuel sera de 8,125 %. A chaque euro-obligation de 10 000 francs français sont attachés vingt warrants qui, chacun, permettront d'acquérir jusqu'en septembre 1991 une action GBL sur la base d'une prime de l'ordre de 10 %-12 %. Brillamment dirigée par Paribas, l'émission a immédiatement bénéficié d'une vive demande. Un bon conseil : n'attendez pas. Il n'y en aura pas pour tout le monde.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

Un deutschemark à nouveau très fort

Sur des marchés des changes évoluant en dents de scie, sans tendance bien définie, un fait saillant est à relever cette semaine : le regain de fermeté du deutschemark tant vis-à-vis du dollar que des monnaies européennes. Cet événement, dans ce dernier cas, est de nature à réjouir M. Karl Otto Poehl, président de la Banque fédérale d'Allemagne, qui déplorait, il y a peu, la faiblesse de la devise allemande au sein du système monétaire européen.

Quant au dollar, affecté tour à tour par les résultats des élections législatives japonaises, qui pouvaient faire craindre un glissement supplémentaire de sa part, puis par la réduction du taux d'escompte américain, susceptible de l'affaiblir, il a finalement peu varié : comme si tout événement avait été joué d'avance et que leur impact se trouvait amorti d'autant.

En début de semaine, l'annonce de la victoire électorale du premier ministre japonais, M. Yasuhiro Nakasone, plus importante que prévu, provoquait un glissement initial du dollar à 159 yens, nouveau record historique, sur des ventes d'exportateurs nippons qui redoutaient une baisse encore plus prononcée, jusqu'à 150 yens.

La Banque du Japon, qui avait déjà acheté plus de 6 milliards de dollars la semaine précédente pour empêcher le billet vert de fléchir davantage, intervenait derechef. Mais, rapidement, le glissement s'arrêtait pour des raisons essentiellement techniques. L'ensemble des opérateurs avaient pris position à la baisse du dollar, et donc à la hausse du yen, avant les élections, et, voyant que cette baisse ne s'accentuait plus, bornaient là leurs initiatives. Là-dessus, le mark se raffermissait sensiblement, ces mêmes opérateurs vendant des yens au profit de la devise allemande.

A partir du milieu de la semaine, la rumeur d'une diminution du taux d'escompte américain se faisait plus insistante, avec toutefois des hauts et des bas. Ainsi, on murmurait qu'à Bâle, en début de semaine, lors de la réunion mensuelle des gouverneurs de banques centrales, aucun accord n'avait pu être réalisé dans la poursuite de la baisse des taux décidée au sommet de Tokyo. Ce point en particulier n'aurait même pas été discuté. Cela est bien difficile à croire.

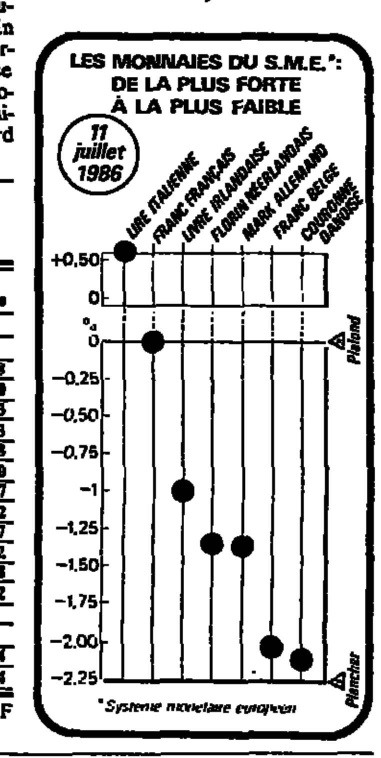
Jeudi soir, enfin, la Réserve fédérale des Etats-Unis sautait le pas toute seule, sans attendre ni la RFA ni le Japon. Immédiatement après, le dollar, qui s'était un peu raffermi, fléchissait, mais pas beaucoup. L'opération avait été anticipée depuis des jours et même des semaines, et son effet s'en trouvait émoussé, à tel point que vendredi matin, sur les marchés européens, le dollar se redressait légèrement pour terminer la semaine un peu au-dessous de 2,18 DM, de 161 yens et aux alentours de 7 F. Cette réaction ne préjuge en rien la tenue de la monnaie américaine dans les semaines qui viendront, mais elle est significative.

En Europe, la livre sterling a sévèrement accusé le nouveau recul des prix du pétrole, qui sont tombés au-dessous de 10 dollars le baril. En outre, une étude de la Lloyds Merchant Bank avance qu'une crise monétaire pourrait éclater à l'approche des élections générales britanniques, qui se tiendraient au plus tard en juin 1988 : la perspective d'une victoire travailliste risquerait de provoquer une fuite de capitaux.

Au sein du système monétaire européen, la grande faiblesse de la couronne danoise a favorisé, par un effet mécanique, la remontée du deutschemark et du florin par rapport aux monnaies qui se situent en tête du SME, essentiellement le franc français. En conséquence, le cours du deutschemark à Paris a dépassé 3,21 F, sans que la Banque de France intervienne. Cette dernière se souciait peu d'avoir à vendre des deutschemarks pour recevoir des couronnes danoises. Dans l'immédiat, cette remontée du deutschemark vis-à-vis du franc arrange tout le monde.

A Paris, on trouvait le franc trop cher après sa dévaluation du 6 avril dernier, qui n'atteignait que 3,5 % au lieu des 6 % annoncés. A Francfort, on se désolait de la faiblesse relative du deutschemark. Voilà qui est en train de s'arranger, si toutefois on ne va pas trop loin. Le cours pivot du deutschemark à Paris est de 3,256 F par rapport à un cours plancher de 3,1837 F et un cours plafond de 3,33 F. Il y a donc de la marge, mais il ne faudrait pas que les effets de la levée quasi complète du contrôle des changes ne s'ajoutent au reste pour pousser trop haut le cours du deutschemark et affaiblir le franc.

FRANÇOIS RENARD.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 7 au 11 juillet

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York ...	1,5090	–	14,2886	56,3863	45,8715	2,2292	40,7498	0,0668
	1,5430	–	14,3990	56,7215	46,0405	2,2497	40,8747	0,0670
Paris	10,5668	7,0025	–	394,28	321,22	15,6097	285,35	4,6793
	10,7160	6,9450	–	393,93	319,75	15,6240	283,87	4,6563
Zurich	2,6800	1,7760	25,3624	–	81,4679	3,9590	72,3716	1,1868
	2,7203	1,7630	25,3851	–	81,1694	3,9662	72,0621	1,1820
Francfort ...	3,2896	2,1800	31,1317	1,2275	–	4,8596	88,8345	1,4567
	3,3514	2,1720	31,2743	1,2320	–	4,8863	88,7798	1,4562
Bruxelles ...	67,6937	44,86	6,4063	25,2590	20,5780	–	18,2804	2,9977
	68,5863	44,45	6,4003	25,2127	20,4650	–	18,1688	2,9882
Amsterdam ..	3,7031	2,4540	35,0446	138,18	112,57	5,4703	–	1,6398
	3,7750	2,4465	35,2267	138,77	112,64	5,5039	–	1,6402
Milan	2258,22	1496,50	213,71	842,62	686,47	33,3593	609,82	–
	2301,38	1491,50	214,75	846	696,69	33,5545	609,64	–
Tokyo	242,57	160,75	12,9561	90,5724	73,7385	3,5834	65,9053	0,1074
	247,57	160,45	13,1029	91,0096	73,8720	3,6096	65,5834	0,1074

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 11 juillet, 4,3561 F contre 4,3284 F le vendredi 4 juillet.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Le sucre déprimé par le manque d'acheteurs

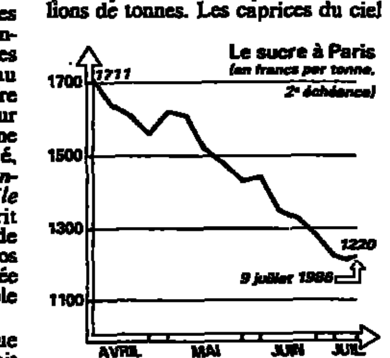
« Il n'y a plus d'acheteurs ! », s'exclamait cette semaine un professionnel pour expliquer la chute sensible des cours du sucre. A Paris, la tonne de « blanc » (sucre raffiné) se traitait le 10 juillet à 1 210 francs sur l'échéance d'octobre (la « 2e échéance » de notre graphique), alors que la livre (453 grammes) de « roux » (sucre brut) valait le même jour 5,72 cents à New-York. En mars, les prix culminaient respectivement sur ces deux places au-dessus de 1 700 francs et de 9 cents par livre...

Ce reflux général, amorcé dès avril, est intervenu après que l'Union soviétique a stoppé ses achats de sucre roux. Elle a acquis environ 1,3 million de tonnes au début du printemps, mais ne devrait pas revenir sur le marché avant l'automne. En raison du caractère tardif de sa récolte, c'est seulement à cette époque qu'elle saura précisément évaluer ses besoins.

Or Moscou était jusqu'ici le seul acheteur important. Faute de devises, la Chine a dû limiter ses approvisionnements, et l'Inde semble guetter un nouveau recul des cours pour prendre commande au meilleur moment. Les appels d'offre du Maroc ou du Bangladesh pour quelques cargos de 10 000 tonnes ne suffisent pas à réveiller ce marché, réputé pour son inertie. *« Une tendance bien lancée est aussi difficile à retourner qu'un monolithe »*, écrit dans son bulletin de conjoncture de juin un opérateur français à propos du sucre. Cette observation, vérifiée lors du krach de 1974, reste valable dans un marché orienté à la baisse.

Fin avril, d'aucuns espéraient que l'accident de Tchernobyl doperait les cours, l'imagination les poussant à voir des milliers de becquerels s'abattre sur les betteraves d'Ukraine. *« Paris a gagné 50 francs d'un coup, mais a reculé de 150 francs aussitôt après »*, ironisait ces jours-ci un opérateur. *« Nul n'a pu apprécier les effets de la catastrophe nucléaire sur la récolte soviétique*, ajoutait une analyste. *Alors que les zones betteravières sont au sud de Tchernobyl, on sait seulement que les vents ont soufflé vers le nord... »* Une analyse qui traduit la déconvenue des professionnels et de la spéculation (qui s'est rapidement retirée) au lendemain de l'explosion de la centrale.

Le reflux des prix intervient cependant au moment où la situation fondamentale du sucre est en voie d'amélioration. Pour la première fois depuis cinq ans, la production mondiale sera inférieure à la consommation. Le déficit, évalué dans un premier temps à plus de 3 millions de tonnes, devrait en réalité atteindre près de 1,5 million de tonnes. Il provoquera une ponction bienvenue dans les stocks mondiaux, qui dépassaient l'an passé 39 millions de tonnes. Les caprices du ciel



(sécheresse sur les plantations de Cuba et du Brésil, ouragans au Queensland – Etat sucrier d'Australie – et... à Cuba) ont aussi donné un coup de pouce providentiel à l'assainissement de l'offre.

Mais la pléthore demeure (sur le roux notamment), et le retrait brutal des acheteurs ne la met que mieux en évidence. *« Le marché reste encombré de sucre sans destination »*, observe-t-on dans le négoce. En diminuant, au début de 1986, les quotas d'importation américains, l'administration Reagan a notamment privé de débouchés, certains sucres d'Amérique centrale et des Caraïbes. Leur qualité médiocre les rend peu attrayants. Ils pèsent sur la tendance de New-York et, par ricochet, de Paris.

E. F.

PRODUITS	COURS DU 11-07
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	907,25 (- 5,5) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	758 (+ 21) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 620 (+ 110) Livres/tonne
Sucre (Paris)	1 220 (– 45) Francs/tonne
Café (Londres)	1 795 (+ 187) Livres/tonne
Cacao (New-York)	1 855 (+ 64) Dollars/tonne
Blé (Chicago)	257,75 (+ 12,50) Cents/boisseau
Maïs (Chicago)	173,5 (– 9,25) Cents/boisseau
Soja (Chicago)	144 (+ 1) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Les Etats-Unis tout seuls

La décision prise, jeudi soir, par la Réserve fédérale (FED) de ramener de 6,5 % à 6 % son taux d'escompte n'a pas vraiment constitué une surprise. Depuis plusieurs semaines, l'accumulation de nouvelles défavorables en provenance de l'économie américaine rendait plausible une mesure de ce genre. Par ailleurs, les pressions émanant des milieux politiques exercées sur la FED se faisaient plus insistantes, notamment chez les républicains, préoccupés par l'approche des élections législatives de novembre prochain.

La seule inconnue résidait dans l'attitude des dirigeants de la FED, qui se réunissaient précisément cette semaine en comité de l'Open Market.

Certaines rumeurs les donnaient divisés, notamment sur l'opportunité d'une baisse du taux d'escompe, jugée par certains insuffisante pour relancer une économie languissante. D'autres mettaient en avant la nécessité de ne pas gonfler davantage la masse monétaire et de ne pas relancer ainsi l'inflation. Mais cet argument était largement contesté. Si, en effet, cette masse, dans sa définition la plus étroite (M 1), caracole largement au-dessus des objectifs officiels de croissance, elle se cantonne au contraire à l'intérieur de ces objectifs si elle est prise dans ses définitions plus larges (M2 et M3), auxquelles la FED semble désormais s'attacher davantage.

Enfin, et le communiqué officiel était éloquent à ce sujet, le risque d'inflation paraît conjuré par l'« insaturation » manifeste des capacités de production aux Etats-Unis, et surtout par la baisse générale des prix des matières premières, notamment ceux du pétrole. Au bout du compte, la nécessité de relancer l'économie l'a emporté sur les autres préoccupations, bien qu'une réduction d'un demi-point eût été jugée insuffisante par de nombreux analystes, qui auraient voulu un point entier. Mais la FED n'aurait pas voulu brûler toutes ses cartouches et se réserverait d'abaisser à nouveau son taux d'escompte à l'automne si la croissance ne s'accélérait pas. En attendant, les banques commerciales américaines ont décidé de ramener leur taux de base de 8,5 % à 8 %, ce qui soulagera d'autant leurs débiteurs sud-américains, notamment le Mexique.

Les partenaires des Etats-Unis n'ont pas cédé au petit chantage exercé sur eux par les Américains, qui leur demandaient de les accompagner dans la baisse des taux, voire de les précéder. En Allemagne, le président de la Bundesbank avait déclaré qu'il fallait s'estimer heureux que les taux allemands n'aient pas été relevés pour freiner l'augmentation de la masse monétaire, jugée trop rapide, et qui paraît maintenant d'ailleurs faire place à un reflux. Au Japon, le gouverneur de la Banque centrale a dûment répété qu'une nouvelle baisse du taux d'escompte, revenu au plus bas niveau historique, ne s'imposait pas.

Dans ces conditions, il ne fallait pas s'attendre à voir ces deux pays imiter les Etats-Unis, qui semblent jouer sur le velours : *« Si vous trouvez que le dollar baisse trop, après notre diminution des taux, faites-en autant... »*

Quant à la France, il est probable qu'elle ne fera rien sans l'Allemagne, au nom de la parité des taux d'intérêt réels entre les deux pays. Malgré tout, en tenant compte de l'écart des taux nominaux plus élevés de près de trois points à Paris, par rapport à Francfort, on peut se demander si la France ne devrait pas se permettre encore un peu de baisse pour accentuer une diminution de ses taux réels, encore bien élevés. Si l'Allemagne de l'Ouest tardait à prendre la décision en ce sens (elle commence à agacer bien des gens en Europe, on considère qu'elle bloque tout), notre pays se verrait sans doute contraint à agir unilatéralement.

Dans ce contexte peu favorable à une nouvelle désescalade des taux dans l'immédiat, le marché financier français, qui, depuis trois semaines, donnait des signes patents d'amélioration, est redevenu morose, souffrant par ailleurs d'une certaine saturation. On l'a bien vu sur le MATIF, où, d'une semaine à l'autre, l'échéance de décembre a légèrement fléchi à 112,50, après avoir, il est vrai, cédé davantage de terrain en milieu de semaine, où on l'a vu à 112,15, en liaison avec l'accès de faiblesse de Wall Street et du marché américain des obligations.

Les nouvelles émissions ont rencontré un accueil tout à fait mitigé, notamment celles de la Caisse nationale des télécommunications qui lève 3 milliards de francs à taux variable (TMO) en deux tranches, l'une à souscription fermée, l'autre publique, avec option de remboursement au gré uniquement de l'émetteur. Cette modalité a le don d'agacer de plus en plus les souscripteurs, qui ont l'impression d'être toujours du mauvais côté. Lorsque les taux baissaient, on leur accordait du moins la possibilité de se faire rembourser à des périodes données (fenêtre), mais, aujourd'hui, ils n'ont même plus cette faculté, réservée à l'émetteur, qui veut ainsi se prémunir contre une remontée des taux. Autre émission, celle de la Caisse de refinancement hypothécaire, qui lance une tranche supplémentaire à 7 % nominale et 92 % de ce nominal, soit un rendement réel de 8,25 %. Elle aussi a bénéficié d'un accueil mitigé dans un marché sans tendance bien définie. Sur le MATIF, le volume est resté relativement modéré (trois mille contrats par jour). Quant aux nouveaux contrats sur bons du Trésor, leur marché reste encore bien artificiel, dopé par une fiscalité favorable et guère en rapport avec le sentiment ambiant.

F.R.

les valeurs

du 7 au 11 juillet 1986

BOURSES ÉTRANGÈRES

lais Brongniart

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

Le Monde

ÉTRANGER

3 Liban : les espoirs des chrétiens de Beyrouth-Est.

4 Nicaragua : le problème des transports.

– Argentine : vivre dans l'extrême Sud.

POLITIQUE

5 Le débat sur l'immigration à l'Assemblée nationale.

6 Le contentieux électoral dans la *Haute-Garonne : M. Dominique* Baudis se déchaîne contre les socialistes.

SOCIÉTÉ

7 Carrefour du développement : la réponse de M. Nucci.

8 Eurodisneyland : monts et merveilles.

– Sports : traversée de l'Atlantique à la voile : nouveau record.

CULTURE

9 Le 40e Festival d'Avignon : « la Tempête » dans la Cour d'honneur.

– « Le Corsaire » de Verdi à Nimes.

11 Communication.

ÉCONOMIE

13 Point de vue : « La libération totale des forces du marché, condition de la confiance », par Yvon Chotard.

14 Pas de primes conduisant à l'abandon des terres agricoles.

– Revue des valeurs.

15 Crédits, changes et grands marchés.

CHRONOLOGIE

12 Juin 1986 dans le monde.

SERVICES

Programme des spectacles .. 10

Mots croisés 11

Météorologie 11

Carnet 11

Recrudescence du terrorisme en Afrique du Sud

Dix membres présumés de l'ANC tués près de la frontière du Botswana

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Dix membres présumés de l'ANC (Congrès national africain) ont été tués au cours de deux fusillades, dont la première a eu lieu jeudi 10 juillet à Alldays, à proximité de la frontière du Botswana, et la seconde vendredi 11 au matin à King-William's-Town, dans la partie orientale de la province du Cap. Des armes et des munitions ont été saisies. Aucune précision n'a été donnée sur le premier accrochage, qui a fait six victimes et au cours duquel un policier a été légèrement blessé. Près de King-William's-Town, les quatre occupants d'un véhicule auraient ouvert le feu sur les forces de l'ordre avant d'être *« abattus »*.

La mort de ces dix membres supposés de l'ANC porte à dix-sept, depuis le début de l'état d'urgence, le 12 juin, le nombre des tués censés appartenir au mouvement nationaliste noir. Quinze autres ont été arrêtés au cours de la même période. Cinq d'entre eux sont soupçonnés d'avoir posé des mines dans la partie est de la province du Transvaal.

Les succès mêmes de la police montrent que le Congrès national africain, bien qu'il ne revendique aucune des actions en cause, a bien intensifié sa pression. Depuis le 12 juin également, quatorze attentats à la bombe ont été commis en Afrique du Sud, faisant trois morts.

En dépit de l'état d'urgence et de l'accroissement de la répression qu'il a entraîné, les actes terroristes ont considérablement augmenté, engendrant un sentiment d'insécurité tant dans les villes que dans les campagnes. Aucune des grandes cités n'a été épargnée.

Ainsi, à Johannesburg, la municipalité *a décidé de remplacer les* poubelles dans les rues par des réceptacles transparents, afin qu'on aperçoive les éventuels engins explosifs qui y seraient placés. Des récompenses sont attribuées pour tout renseignement pouvant être utile dans la lutte contre le terrorisme. La multiplication des mines dans les chemins de terre suscite l'inquiétude des fermiers, qui s'organisent en commandos de surveillance.

Bien que l'année 1986 ait été déclarée par l'ANC année de *« umkhonto we sizwe* (la lance de la nation, le bras armé de ce mouvement), ses dirigeants ont toujours affirmé que leur stratégie ne consistait pas à s'attaquer directement à des civils, même s'il arrive que certains puissent être touchés. Pourtant, le terrorisme, depuis quelque temps, est manifestement dirigé contre la population. L'ANC n'a cependant jamais désavoué la tournure prise par la lutte armée.

Il est indéniable toutefois que les poseurs de bombe sont recrutés au sein même du pays. Ceux-ci agissent souvent en dehors du contrôle *de l'ANC*, de leur propre initiative. Néanmoins, les infiltrations à travers les frontières se poursuivent, ainsi qu'en témoigne la fusillade de Alldays.

MICHEL BOLE-RICHARD.

M. Nelson Mandela « ne rencontrera sous aucun prétexte » Sir Geoffrey Howe

M. Nelson Mandela, chef « historique » de l'ANC (Congrès national africain), ne rencontrera *« sous aucun prétexte »* Sir Geoffrey Howe, le secrétaire au Foreign Office, a affirmé, le vendredi 11 juillet, au Cap, Mme Winnie Mandela, qui venait de rendre visite à son époux, détenu à la prison de Pollsmoor. Sir Geoffrey, qui, lors de son séjour en Zambie, n'a pu rencontrer des représentants de l'ANC, a déclaré qu'il formait des *« espoirs prudents »* quant au succès de la mission de bons offices que lui a confiée la Communauté européenne, estimant que sa tournée en Zambie, au Zimbabwe et au Mozambique pouvait déjà être créditée d'un *« certain succès »*. Le chef de la diplomatie britannique, qui est retourné samedi à Londres, doit se rendre à Washington dans les prochains jours pour s'entretenir avec le secrétaire d'Etat Shultz, puis en *Afrique du* Sud, où il sera reçu par le président Botha, les 23 et 29 juillet.

A Washington, la chaîne de télévision CNN, citant une source « officielle », a annoncé vendredi que l'ambassadeur des Etats-Unis en Afrique du Sud avait été rappelé en consultation et que la Maison Blanche pourrait ne pas le remplacer, afin de faire pression sur Pretoria.

D'autre part, dans un article publié samedi 12 juillet par le *Herald Tribune*, Joseph Lelyveld, auteur d'un livre de référence sur l'Afrique du Sud *(le Monde* du 3 juin), raconte que M. Nelson Mandela a eu l'occasion, en mai dernier, de rencontrer le ministre sud-africain de la justice, M. Coetsee. Initialement, le prisonnier devait s'entretenir avec les membres de la mission *du Commonwealth. Dans* cette perspective, raconte Joseph Lelyveld, les autorités sud-africaines ont remplacé les vêtements de prisonnier de *M. Mandela par une* tenue civile et l'ont conduit dans un petit pavillon situé dans l'enceinte de la prison. A la demande du ministre *sud-africain des affaires étrangères*, M. « Pik » Botha, M. Coetsee s'est joint à la délégation. Il était convenu que le ministre de la justice assisterait *aux seules présentations*, mais, à la demande de M. Mandela, il resta durant tout l'entretien.

Devant M. Coetsee, le fondateur de l'ANC s'est livré à un plaidoyer pour tenter de juguler l'aggravation des violences en Afrique du Sud, insistant sur le fait qu'une part importante de la crise vient d'un manque total de contacts entre les représentants de la communauté blanche et les dirigeants noirs en prison ou exilés. Joseph Lelyveld souligne que le rapport de mission des personnalités du Commonwealth ne fait pas mention de cette rencontre et que M. Coetsee n'a fait aucun commentaire à ce sujet.

Le débat sur la communication au Sénat

Transparence, pluralisme et concentration

Le Sénat s'est penché, le vendredi *11 juillet*, sur deux des trois séries de dispositions qui doivent s'appliquer à l'ensemble des services des communications audiovisuelles soumis à autorisation (ne sont donc pas concernés les services du secteur public). La première établit des règles analogues à celles imposées aux entreprises de presse en matière de transparence; la seconde vise à garantir le pluralisme; la troisième – que les sénateurs examinaient samedi 12 juillet – donne à la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) des pouvoirs en cas de manquement, par les services autorisés, à leurs obligations.

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication, réfute d'emblée ce qu'il y aurait d'antinomique entre le libéralisme, *dont se réclame le projet de loi, et le « réalisme »*, qui conduit à prévoir des règles pour opérer une sélection, ce qui se justifie, dit-il, par la rareté des fréquences.

Première règle : l'interdiction du prête-nom. Avec l'accord du gouvernement, la majorité corrige le texte initial qui ne visait que les opérations de prête-nom réalisées à l'occasion d'une demande d'autorisation. La commission spéciale ajoute également les cas où ces opérations se produiraient lors des prises de participations.

Pour la forme nominative des actions, le gouvernement accepte que la commission spéciale rende obligatoire l'agrément de la société qui en son sein connaîtrait des transferts d'action supérieurs à 5 % de son capital.

Au nom de la « transparence », le projet précise les conditions d'information des usagers et de la CNCL. Socialistes et communistes tentent, en vain, de faire inscrire dans la loi l'obligation d'un « ours » qui, à l'instar de la presse écrite, où sont présentés aux lecteurs la société éditrice et la composition de ses organes dirigeants, donnerait aux téléspectateurs la liste des responsables de la chaîne qu'ils regardent.

Quant aux informations transmises par la CNCL, elles ne sont guère contraignantes, considère la gauche. La CNCL sera, d'après le projet, informée des transferts de droits sociaux qui conféreront à son bénéficiaire 20 % au moins du capital ou des droits de vote aux assemblées générales.

Recours au vote bloqué

L'interdiction pour la même personne – physique ou morale – de détenir plus de 25 % du capital d'une société exploitant une chaîne nationale privée de télévision a pour objectif de garantir le « pluralisme ». Initialement, cette obligation ne touchait pas Canal Plus, cette chaîne cryptée, mais la future TF 1, la « 5 », les chaînes par satellites et la « 6 » (à la condition que ses fréquences ne soient pas réutilisées sous forme d'un réseau national). Après que PS et PC eurent cherché à abaisser ce seuil, ce que le gouvernement notamment a refusé en arguant qu'un chiffre trop bas aurait pour effet de pousser à des ententes officieuses illicites, le Sénat a souscrit au souhait de la commission spéciale de soumettre Canal Plus à cette obligation et de viser non les actuels détenteurs mais les acquéreurs, conformément au souci du Conseil constitutionnel de ne pas remettre en cause des situations légalement acquises.

De même, la limitation à 20 % de toute participation étrangère au capital ou au droit de vote dans une société exploitant un service de communication audiovisuelle est censée *ne s'appliquer qu'aux acquéreurs* futurs et non aux détenteurs actuels.

Pour empêcher la *« concentration »*, le gouvernement a choisi de prendre en compte l'*« audience potentielle totale »* desservie par un seul titulaire d'autorisation, que ce soit pour la radio ou la télévision. En choisissant le critère d'audience plutôt que celui du nombre de services offerts, le législateur légalise les réseaux. Les stations périphériques (RTL, Europe 1, RMC), la future TF1 et la « 5 » qui dépassent un tel potentiel jusqu'à 15 millions d'usagers ne pourront contrôler d'autres services, ni obtenir d'autres autorisations. En revanche, les titulaires *d'autorisation desservant un nombre* d'usagers inférieur à cette barre devront respecter cette limite même s'ils se voient accorder de nouvelles autorisations. Pour les socialistes, dont M. Gérard Delfau se fait le porte-parole, il ne s'agit nullement d'un dispositif anticumul des médias puisque le texte ne prévoit pas le cas du cumul par une même personne d'un quotidien, d'une radio et d'une télévision.

Sur ce point, encore, la commission a réécrit le texte du gouvernement qui aurait pu, selon elle, permettre à une seule et même personne de détenir les autorisations dans une, voire dans plusieurs régions, dès lors que la population totale de ces régions ne dépasserait pas 15 millions. En revanche, c'est sans succès qu'elle a tenté de convaincre le gouvernement de ne pas exclure Canal Plus de ce dispositif. En réponse à l'insistance « vigoureuse » de M. Jean-Pierre Fourcade (RI), président de la commission spéciale, le gouvernement a eu recours au vote bloqué de l'article, ce qui lui évitait d'avoir à compter les sénateurs qui le suivaient et ceux qui soutenaient la commission spéciale.

ANNE CHAUSSEBOURG.

En Tunisie

Le baiser de la disgrâce

TUNIS
de notre correspondant

Trois jours après avoir été déchargé de ses fonctions de premier ministre, M. Mohamed Mzali a été reçu, semble-t-il à sa demande, vendredi 11 juillet, à Monastir, par le président Bourguiba. Il a expliqué par la suite à l'agence Tunis-Afrique Presse qu'il était venu faire part au chef de l'Etat de sa *« fierté pour la confiance »* que celui-ci lui avait témoignée *« depuis l'indépendance et, en particulier, durant les six dernières années »*.

Des très brèves images de la rencontre, diffusées lors du journal télévisé du soir, ne se dégageait pas une impression de grande chaleur. On a pu voir M. Mzali grave, et paraissant ému, se pencher pour embrasser le Combattant suprême, celui-ci, assis, visage de marbre. Puis les deux hommes ont échangé quelques mots sous le regard énigmatique de M. Mansour Skhiri, le directeur du cabinet présidentiel, seul à esquisser un sourire.

M.D.

A la mission câble

M. Péricard remplace M. Schreiner

M. Michel Péricard, député RPR des Yvelines, a été nommé par le premier ministre, le vendredi 11 juillet, président *de la mission câble*, en remplacement de M. Bernard Schreiner, député PS des Yvelines.

Le plan de câblage de la France avait été décidé par le gouvernement de M. Mauroy en novembre 1982.

Le 21 avril 1983, M. Schreiner avait été intronisé officiellement président de la Commission d'orientation pour le développement des services de communication audiovisuelle diffusés par câble.

● LE CAMEROUN ET L'« AFFAIRE TILLIER ». – Le secrétaire d'Etat camerounais, M. Denis Ekani, a indiqué, vendredi 11 juillet, qu'*« un accord de travail avait été effectivement conclu dans le temps entre M. Jacques Tillier* (journaliste au *Journal du Dimanche*) *et la délégation générale à la sûreté nationale (le Monde* du 12 juillet), *pour promouvoir l'image de marque du Cameroun en France, avec pour cibles les milieux politiques, économiques, culturels, journalistiques, s'intéressant ou susceptibles de d'intéresser au Cameroun. Certains milieux français,* ajoute, dans un communiqué, M. Ekani, *coutumiers du dénigrement de la politique africaine et singulièrement de la politique camerounaise du Renouveau, s'en sont prévalus pour monter de toutes pièces une « affaire Tillier » qu'ils ont délibérément sortie des objectifs mentionnés ci-dessus. »* – *(AFP.)*

L'organisation des marchés

M. Guillaume veut confier aux professions agricoles le soin de gérer leurs affaires

Le conseil des ministres a approuvé le projet de loi présenté par M. Guillaume, concernant l'organisation économique en agri*culture. A l'origine, ce projet devait* corriger le caractère jugé trop étatique par l'ancien président de la FNSEA des offices agricoles par *produits, nés ou transformés après la* loi de 1982, d'initiative socialiste. Le texte présenté se donne deux objectifs : mettre en place un conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire (CSO) dans lequel les professionnels en nombre restreint (de 15 à 20 personnes au lieu de 60 actuellement) cogéreront la politique agricole; donner la possibilité aux familles professionnelles qui le souhaiteront de reprendre à leur compte en tout ou partie la mission des actuels offices. Dans les deux cas, il s'agit de responsabiliser les professionnels. Dans les deux cas aussi, le contrôle et l'arbitrage de l'Etat demeurent.

Le CSO, nouvelle manière se prononcera par avis ou par recommandation sur les orientations économiques (notamment en matière d'investissements, de développement agricole et de commerce extérieur), sur l'affectation des moyens budgétaires, sur l'exercice des activités des interprofessions reconnues et des offices. M. Guillaume a indiqué que le CSO serait présidé par le ministre de l'agriculture. Le projet de loi se borne par ailleurs à toiletter la loi de 1982 en retirant aux offices des missions qu'en réalité ils ne remplissaient pas telles que le contrôle des interprofessions, ou le contrôle du commerce extérieur. Il renforce le pouvoir des professionnels qui devront composer la majorité des conseils de direction et indique sans plus de précision que les pouvoirs publics, les salariés et les consommateurs y seront également représentés.

Quant aux interprofessions qui souhaiteraient remplacer ces offices, le texte du gouvernement prévoit qu'elles passeront avec eux *« des conventions ayant pour objet de déterminer les modalités suivant lesquelles ces organisations seront appelées à participer à l'exercice de certaines attributions conférées aux offices »* par la loi de 1982.

En d'autres termes, c'est l'organisation des marchés à la carte, en fonction des souhaits des familles professionnelles regroupées en interprofession, mais en fonction aussi du jugement porté par les pouvoirs publics sur la solidité et le sérieux desdites interprofessions. *« Nous voulons*, a indiqué M. Guillaume, *agir avec souplesse. Les secteurs qui auront choisi, le plus rapidement possible je le souhaite, l'interprofession, auront des missions d'ordre public et des missions d'ordre privé telles que les incitations aux exportations. »* Pour l'heure, les professionnels concernés ne se bousculent pas pour prendre toutes leurs responsabilités en sortant des offices, mais, comme l'a indiqué M. Pierre Muret-Labarthe, père de ce projet pragmatique, *« on ne fait pas une loi pour six mois ou un an. Ce texte donne à ceux qui le souhaiteront un cadre pour s'organiser »*.

Commentaire de M. Henri Nallet, député PS, ancien ministre de l'agriculture : *« Il s'agit là d'un grand recul par rapport au programme de la majorité et par rapport aux déclarations antérieures du ministre qui voulait supprimer purement et simplement tous les offices sous le prétexte que l'Etat y dit son mot et que certains d'entre eux ont été créés par la gauche* (...). *La possibilité de remplacer un office par une interprofession a de plus peu de chance de se réaliser : les quelques interprofessions efficaces sont très attachées aux offices, et la grande majorité des autres est bien incapable de gérer les marchés. »* M. Nallet conclut que la seule vraie question est de savoir *« comment gérer des marchés de plus en plus encombrés et difficiles de sorte que les agriculteurs perçoivent un revenu normal »*.

J. G.

Aux obsèques de Marcel Basdevant

« Les policiers sont notre premier rempart » déclare M. Jacques Chirac

Cérémonie émouvante et digne, loin des passions et des excès, ce samedi 12 juillet, dans la « cour du 19 août » de la préfecture de police de Paris, que ce dernier hommage à Marcel Basdevant, chef inspecteur divisionnaire à la brigade de répression du banditisme (BRB), tué mercredi dans l'attentat contre l'un des immeubles de la police judiciaire parisienne. Encadré par MM. Charles Pasqua et Robert Pandraud, eux-mêmes accompagnés de MM. Pierre Verbrugghe, directeur général de la police nationale, et Guy Fougier, préfet de police démissionnaire, en attente de la passation de pouvoirs avec son remplaçant, *M. Jean Paolini, le premier ministre*, M. Jacques Chirac, a semblé très touché par la douleur des proches du policier.

Auparavant, *un cortège silencieux* de trois cents policiers, mené par M. Pierre Touraine, directeur de la police judiciaire parisienne, avait accompagné le corps de Marcel Basdevant de la Maison du gardien de la paix, boulevard Saint-Marcel jusqu'au siège de la préfecture de police, dans l'île de la Cité. Dans son discours, M. Jacques Chirac devait *« rendre hommage à un homme, à une institution »*, rappelant la carrière de Marcel Basdevant, promu à titre posthume commissaire principal, cité à l'ordre de la Nation, décoré de la Légion d'honneur et de la médaille d'or des actes de courage et de dévouement.

Le premier ministre a rappelé que Marcel Basdevant, cinquante-deux ans, entré il y a plus de vingt ans dans la police nationale comme gardien de la paix après avoir servi trois ans comme sapeur-pompier de Paris, était l'une des figures de la BRB, l'un de ces vieux routiers qui fut longtemps chef du groupe de nuit de cette unité chargée de la lutte contre les malfaiteurs professionnels, devenu ensuite « procédurier », c'est-à-dire chargé de veiller au respect des formes juridiques dans les enquêtes menées. *« Homme de terrain et technicien hors pair*, devait résumer M. Chirac, *il a formé plusieurs générations de policiers à son école : celle du courage, de la compétence, du bon sens et du calme, déployés dans le respect intangible du droit. »*

Le premier ministre, sur un ton mesuré, lança ensuite un appel à la solidarité avec les forces de police, ces hommes qui *« doivent être aimés et respectés »* parce que *« grâce à leur action »*, *« la paix* [qui] *n'est jamais un droit acquis* (...) *se conquiert et se renforce tous les jours »*. Affirmant sa *« totale détermination »* à résister au terrorisme, cette *« gangrène mortelle pour notre pays comme pour toutes les démocraties »*, M. Chirac devait conclure : *« Les policiers sont notre premier rempart. C'est pourquoi ils sont les plus menacés. Aussi convient-il qu'ils aient droit, de notre part à tous, qui que nous soyons et quelles que soient les fonctions que nous exerçons dans la société, à la compréhension, au respect, au soutien le plus large, quelles que soient, par ailleurs, les options philosophiques des uns et des autres. »*

E. P.

● IDS : Un contrat pour Messerschmidt. – Le Pentagone a annoncé, le vendredi 11 juillet, l'octroi d'un contrat de 4 millions de dollars à la compagnie ouest-allemande Messerschmidt-Bolkow-Blohm, dans le cadre de l'initiative de défense stratégique du président Reagan.

Ce contrat est le plus important accordé à une entreprise ouest-allemande à ce jour, selon le Pentagone. La RFA, la Grande-Bretagne, Israël *et le Canada ont signé des mémorandums* d'accord avec les Etats-Unis, dans le cadre du programme IDS. – *(AFP.)*

Le numéro du « Monde » daté 12 juillet 1986 a été tiré à 477 702 exemplaires

A B C D E F G